PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

Propositions de
périmètre délimité des abords
- **PDA** -

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MAD & MOSELLE

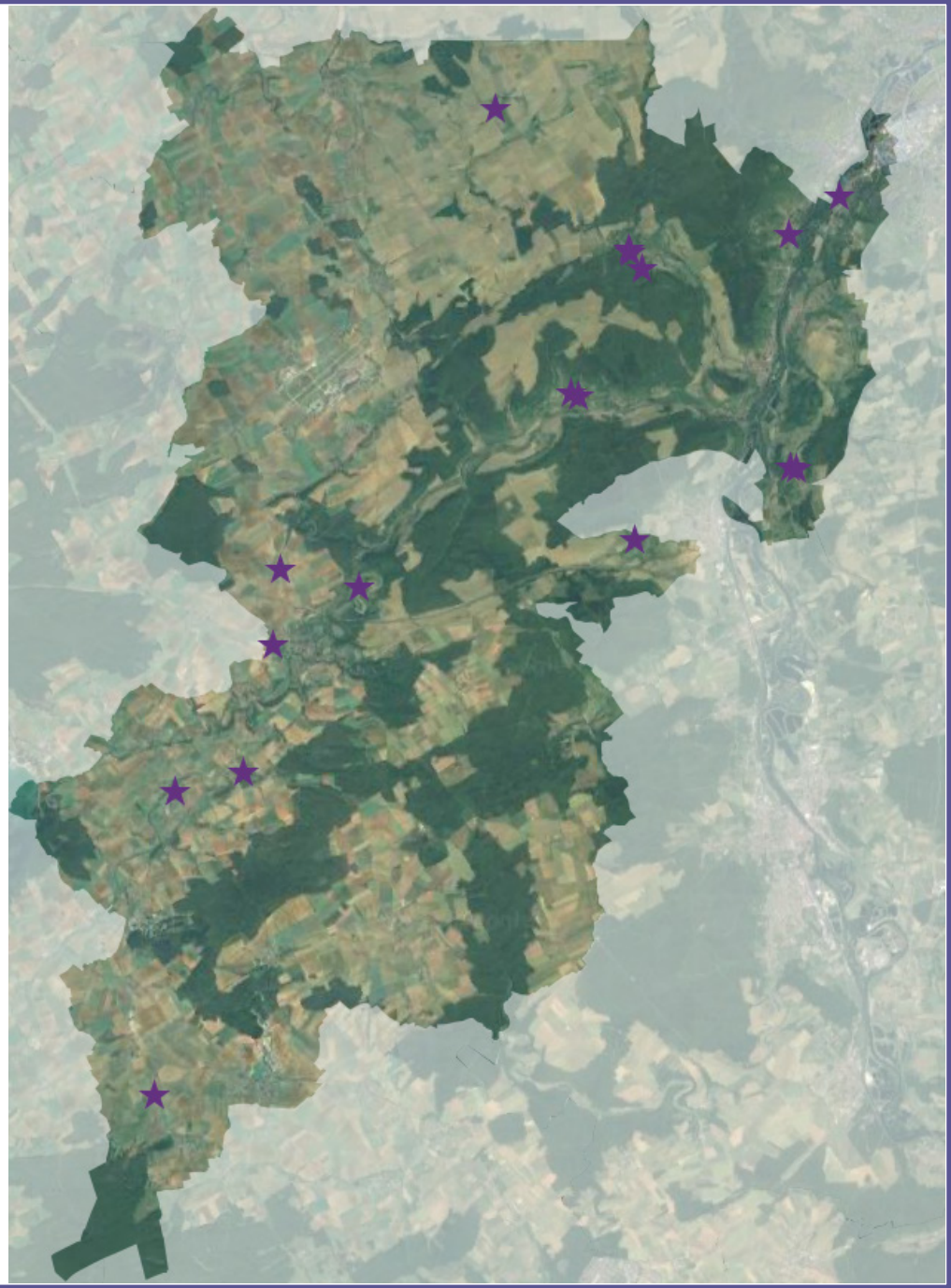

Mars 2025

GRAHAL Conseil

TABLE DES MATIÈRES

Cadre réglementaire

Notices justificatives par commune

Ancy-Dornot (57) p. 5

Arry (57) p. 15

Essey-et-Maizerais (54) p. 25

Euvezin (54) p. 35

Gorze (57) p. 45

Jaulny (54) p. 61

Jouy-aux-Arches (57) p. 71

Mandres-aux-Quatre-Tours (54) p. 81

Onville et Vandelainville (54) p. 91

Prény (54) p. 105

Thiaucourt-Regniéville (54) p. 115

Rezonville-Vionville (57) p. 125

Xammes (54) p. 135

Annexes

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Textes de référence : code du patrimoine, articles L. 621-30 à L. 621.32 et article R. 621-92 à R. 621-95.

LES ABORDS : PÉRIMÈTRE DE 500 M OU PDA

Selon le code du patrimoine (art. L.621-30), *« les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords »*. Les abords constituent ainsi une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

Lors de l'inscription ou du classement d'un monument historique, un périmètre des abords de 500 m est automatiquement généré ; ce périmètre couvre indistinctement l'ensemble du territoire situé à moins de 500 m de tout point du monument.

Le périmètre délimité des abords (PDA) se substitue au périmètre de 500 m et cerne de manière cohérente la partie du territoire cohérente avec le ou les monuments historiques concernés, ou dont la présence participe à leur conservation ou à leur mise en valeur. Il permet d'exclure les parties dépourvues d'enjeux en lien avec le monument.

PROCÉDURE DE CRÉATION DES PDA

L'article L. 621-31 du code du patrimoine dispose qu'un PDA peut être créé à tout moment ou lors de l'inscription, ou du classement, d'un immeuble au titre des monuments historiques, ainsi que dans le cadre de l'élaboration, la révision ou la modification d'un document d'urbanisme. Soit l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme propose à l'architecte des bâtiments de France (ABF) un projet de périmètre délimité des abords soit l'ABF propose un projet de PDA à l'autorité compétente qui est susceptible d'amélioration dans le cadre de la concertation assurée avec cette autorité ainsi qu'avec les communes concernées.

Dans tous les cas, une enquête publique est nécessaire ; à cet égard, la procédure sur le document d'urbanisme permet de mutualiser cette étape importante de consultation et de participation du public, préalable à la validation (art. R. 621-93 du code du patrimoine). Au terme de la finalisation du document d'urbanisme, l'organe délibérant de l'autorité compétente arrête son document d'urbanisme et se prononce sur le projet de PDA. Les propriétaires et affectataires du monument concerné seront consultés à cette occasion par le commissaire-enquêteur. Au terme de la procédure, en cas d'accord de l'ABF et de l'autorité compétente sur les éventuelles adaptations du PDA proposées, le cas échéant, par le commissaire-enquêteur, le PDA est créé par arrêté du préfet de région.

Le PDA entre en vigueur après les mesures règlementaires de publicité.

IMPACT SUR LES AUTORISATIONS DE TRAVAUX

Dans le **périmètre de 500 mètres** autour d'un monument historique, les travaux sur un immeuble, bâti ou non bâti, sont soumis à l'accord de l'ABF lorsque cet immeuble est situé dans le champ de visibilité du monument historique. Les travaux situés hors du champ de visibilité d'un monument historique ne sont pas soumis à l'accord de l'ABF ; ce dernier peut cependant, en fonction du projet et des enjeux, formuler des observations ou des recommandations sur le projet présenté que le Maire de la commune concernée peut chosir de suivre ou non.

Dans les **PDA**, le critère de covisibilité ne s'applique pas : tous les travaux sur un immeuble, bâti ou non bâti, sont soumis à l'accord de l'ABF, lequel étend sa vigilance sur les abords eux-mêmes par rapport à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques.

Dans les abords, *« les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti, protégé au titre des abords sont soumis à une autorisation préalable. L'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur d'un monument historique ou des abords »* (code du patrimoine, art. L.621-32). L'ABF s'assure ainsi que les travaux ne portent pas atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques, ni de leurs abords.

ANCY-DORNOT

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDA

L'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération du Mad & Moselle (CCM&M) offre l'opportunité de redéfinir le périmètre des abords autour des monuments historiques du territoire présentant des enjeux de préservation et de gestion du patrimoine architectural, urbain et paysager.
Une **étude pour l'établissement de PDA** a ainsi été commandée par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Grand Est à l'automne 2023. Prévue pour durer environ un an, jusqu'à la mise à l'enquête publique, elle est pilotée par les deux Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) intervenant sur le territoire de Mad & Moselle, à cheval sur les départements de Meurthe-et-Moselle (54) et de Moselle (57), et concerne les monuments historiques dont la préservation des abords constitue un véritable enjeu patrimonial et de gestion et ne disposant pas déjà d'un PDA, soit les **18 monuments protégés** suivants :

- l'église St-Martin à Essey-et-Maizerais (54) ;
- le château d'Euvezin (54) ;
- le château de Jaulny (54) ;
- le portail de l'église St-Martin à Mandres-aux-Quatre-Tours (54) ;
- le clocher de l'église St-Remy à Onville (54) ;
- les ruines du château et ancien corps de garde à Prény (54) ;
- le cimetière américain à Thiaucourt-Regniéville (54) ;
- le clocher de l'église St-Pierre à Vandelainville (54) ;
- l'église St-Clément à Xammes (54) ;
- l'ossuaire à Ancy-Dornot (57) ;
- le parc du château et l'église St-Arnould à Arry (57) ;
- le palais abbatial, l'église St-Etienne et la chapelle St-Clément à Gorze (57) ;
- l'aqueduc romain avec son bassin à Jouy-aux-Arches (57) ;
- l'église St-Clément à Rezonville-Vionville (57).

Une réunion de lancement de l'étude en présence des élus locaux concernés a eu lieu le 5 décembre 2023, suivie d'une restitution de la première phase d'analyse du contexte historique, urbain, paysager et patrimonial le 8 février 2024.
Une deuxième phase d'élaboration concertée des projets de PDA s'est déroulée entre mars et juin 2024 et a notamment réuni sur le terrain des représenants des collectivités et des UDAP concernées par la démarche.
Clôturant la troisième phase de l'étude, le présent rapport présente le projet de périmètre délimité des abords (PDA) concernant **l'ossuaire d'Ancy-Dornot (57).** Il représente la **proposition de l'ABF** territorialement compétent basée sur l'étude de GRAHAL Conseil et **travaillée avec la commune d'Ancy-Dornot** notamment **lors d'une réunion sur site le 21 mai 2024** avec Monsieur le Maire.

NB : la commune de Jouy-aux-Arches (CCM&M), marginalement concernée par les abords actuels du monument, n'a pas pris part à la concertation mais est destinataire de cette proposition de PDA.

ANALYSE DU CONTEXTE

Le monument historique

OSSUAIRE

Protection au titre des monuments historiques	*Nature et étendue :* Inscription en totalité (parcelle cadastrale 1 488) par arrêté du 23 novembre 1987. *Motifs :* - Typologie (rare ossuaire conservé sur plus d'une centaine recensée au début du XX^{e} siècle en Moselle et Meurthe-et-Moselle). - Intérêt historique et ethnologique (témoignage de pratiques révolues).
Dates-clés	Au XVI^{e} siècle, édification d'un ossuaire au sein d'une enceinte rattachée à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption qui est reconstruite à la même époque.
Etat actuel	- L'ancien ossuaire est implanté en bordure du cimetière attenant à l'église. L'ensemble marque la limite orientale de l'enveloppe urbanisée de l'ancienne commune d'Ancy-sur-Moselle. - De proportions relativement importantes au regard de sa typologie (environ 7 par 5,5 mètres), son architecture est sobre : de plan rectangulaire, il est couvert d'un toit en appentis. - On y accède par son plus long côté, à l'Est, grâce à une ouverture en anse de panier aux arêtes chanfreinée. Une porte similaire ouvrait la façade Sud mais celle-ci est actuellement murée et ne comporte qu'un oculus trilobé vraisemblablement rapporté.
Autres servitudes patrimoniales	L'ossuaire est répertorié en tant que site archéologique.

La commune

HISTORIQUE

Le territoire communal recèle des vestiges antiques et est cité dans plusieurs documents à partir du X^e siècle pour Dornot (*Dornincum villa*) et du XII^e siècle pour Ancy (*Anceyum*) mais ces périodes anciennes restent largement méconnues. Relevant au Moyen Age et à l'époque moderne de la seigneurie épiscopale du Val de Metz, Ancy et Dornot subissent les retombées des rivalités opposant les évêques aux ducs de Lorraine (sièges en 1444, 1490). Les Ancéens sont ainsi défendus par une imposante forteresse érigée autour de l'église.

Villages ruraux et plus précisément viticoles, dotés d'ailleurs d'une certaine réputation, Ancy et Dornot sont deux entités administratives distinctes jusqu'en 1819 puis entre 1869 et 2016. La disparition du vignoble et l'annexion allemande entre 1871 et 1918 conjuguées aux pertes de la Première Guerre mondiale ont nettement impacté la démographie des deux communes, en particulier celle d'Ancy qui, après un pic en 1866 à 1340 habitants, n'en compte plus que 792 en 1926. Sa population connait ensuite une croissance constante, comme du reste partout dans cette partie de la vallée de la Moselle qui profite de l'attractivité de Metz, pour atteindre dans les années 2010 environ 1400 habitants. Les localités d'Ancy et de Dornot réunies comptent aujourd'hui près de 1500 habitants.

Cartes postales du XX^e siècle figurant le centre-bourg animé d'Ancy-sur-Moselle et un panorama de Dornot.

MORPHOGENÈSE

Les villages d'Ancy-sur-Moselle, au Nord, et de Dornot, au Sud, formant la commune d'Ancy-Dornot sont implantés dans la pente de la côte ouest de la Moselle.

A l'origine multipolaire, le territoire d'Ancy comptait jusque dans le courant du XX^{e} siècle trois noyaux bâtis : Rongueville en aval de la Moselle, Le Chêne en amont et, entre les deux, Narien. Ce dernier est desservi par deux axes historiques structurants ralliant pour le premier Gorze vers l'Ouest (aujourd'hui route départementale –RD–6B) et pour l'autre Pont-à-Mousson au Sud en suivant le cours de la rivière (l'actuelle RD6). La rue de Lorraine, prolongée au Nord par la rue Jean-Le-Coullon et au Sud par la rue Ferdinand-Guepratte, est une voie parallèle à la Moselle qui traverse le flanc de la côte et constitue la colonne vertébrale du tissu bâti ancien ainsi que de la majorité des extensions récentes qui ont relié les trois pôles historiques.

Toujours séparé d'Ancy, le village de Dornot s'est développé en surplomb de la Moselle, le long d'un axe perpendiculaire se prolongeant vers l'Ouest en un chemin vers Gorze (Grande-Rue).

Extraits de la carte de Cassini (XVIII^{e} siècle), de la carte d'Etat-Major (XIX^{e} siècle), d'une photo aérienne IGN de 1948 et vue satellite actuelle permettant de mesurer l'évolution du territoire, en particulier celui d'Ancy.

PLACE DU MONUMENT HISTORIQUE

Modeste bâtiment implanté dans le cimetière s'étendant au Sud de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption et à l'arrière de la rue de l'Abbé-Jacquat, l'ossuaire ne constitue ni un repère urbain et paysager ni un élément déterminant du développement local. Il prend cependant place au sein d'un ancien site fortifié dont il est, avec l'église, un témoin historique.

L'ossuaire forme un ensemble cohérent avec le cimetière et l'église d'Ancy qui occupaient, à l'époque médiévale, le cœur d'un site fortifié dont ne subsistent que quelques autres vestiges.

AUTRES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE LOCAL

A proximité de l'ossuaire, tous les éléments contribuant au souvenir de l'ancien site fortifié (église, cimetière, système viaire avec en particulier la rue de la Croix-Rouge qui a pu en constituer une limite, vestige de tour circulaire situé rue Lemal-Perrin…) présentent un intérêt urbain et historique majeur. De même, les bâtiments implantés de part et d'autre de la rue de Lorraine et ses prolongations constituent un ensemble certes hétérogène mais évocateur des anciens villages viticoles, laborieux mais prospères, qu'étaient Ancy et Dornot avec leurs alignements de maisons de vignerons de toutes tailles ponctués de quelques grandes demeures.
Enfin, l'ancienne poste-bibliothèque (rue de l'Abbé-Jacquat), la gare désaffectée (rue d'Ars) ou le fort Driant (au Nord, dans la forêt) sont autant d'éléments d'intérêt local du point de vue de l'histoire et/ou de l'architecture.

PRÉSENTATION DU PDA

L'analyse du contexte historique, urbain, paysager et architectural de l'ossuaire d'Ancy-Dornot a conduit à proposer le PDA suivant :

CONTOURS ET JUSTIFICATIONS

Délimité au Nord par le bâti bordant la rue Raymond-Mondon, à l'Ouest par les alignements de la rue de Lorraine (axe reliant tous les anciens pôles urbanisés d'Ancy), au Sud par les îlots à la fois connectés aux rues de l'Abbé-Jacquat et de la Croix-Rouge (autres artères historiques du bourg) et à l'Est par la rue Lemal-Perrin sur laquelle s'est implantée une grande demeure dont le domaine s'étend jusqu'à la route départementale 6, **le PDA correspond au noyau villageois de Narien** qui constitue toujours une centralité d'Ancy-Dornot.

Ainsi, sont intégrés au sein du PDA :

• **les alignements d'anciennes maisons de vignerons** emblématiques du territoire rural de Mad & Moselle et de ses anciens villages-rues, qui sont situés sur les rues de Lorraine [1], Raymond-Mondon et de l'Abbé-Jacquat ;

• **des témoins du bourg fortifié** de Narien/Ancy, qu'ils soient évidents comme le vestige de tour médiévale intégrée à une construction située au n°3 rue Lemal-Perrin ou plus ténus à l'instar du tracé sinueux de la rue de la Croix-Rouge bordée de vieux murs en pierre [2] ;

• **l'ensemble religieux** enserrant l'ossuaire protégé, formé par l'église et le cimetière attenant [3] ;

• **des demeures bourgeoises** (villas implantées au milieu d'un jardin, d'inspiration classique ou régionaliste et arborant des matériaux, mises en œuvre et décors tranchant avec l'architecture traditionnelle) évoquant la croissance d'Ancy au XX^{e} siècle et qui sont particulièrement implantées sur le linéaire de la rue Lemal-Perrin [4] qui était alors probablement moins densément construit.

1

2

3

4

Sont exclues du PDA :

• **les extensions résidentielles récentes**, sans rapport typologique ou architectural avec l'ancien bourg de Narien (par exemple, au Nord, les îlots traversés par la rue des Jardins [5]) ;

• **les zones trop éloignées du monument protégé ou sans rapport visuel avec celui-ci** ne participant donc pas à sa mise en valeur (par exemple, au Sud-Ouest, les îlots desservis par la place Foch).

5

CARACTÉRISTIQUES

Superficie du projet de PDA (aplat rouge) : environ **8 hectares sur la seule commune d'Ancy-Dornot** (79 hectares à Ancy-Dornot et moins d'1 hectare à Jouy-aux-Arches dans le périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres).

Noyau historique essentiellement composé d'anciennes maisons de vignerons, d'équipements (vestiges de fortification, église...) et de quelques grandes demeures

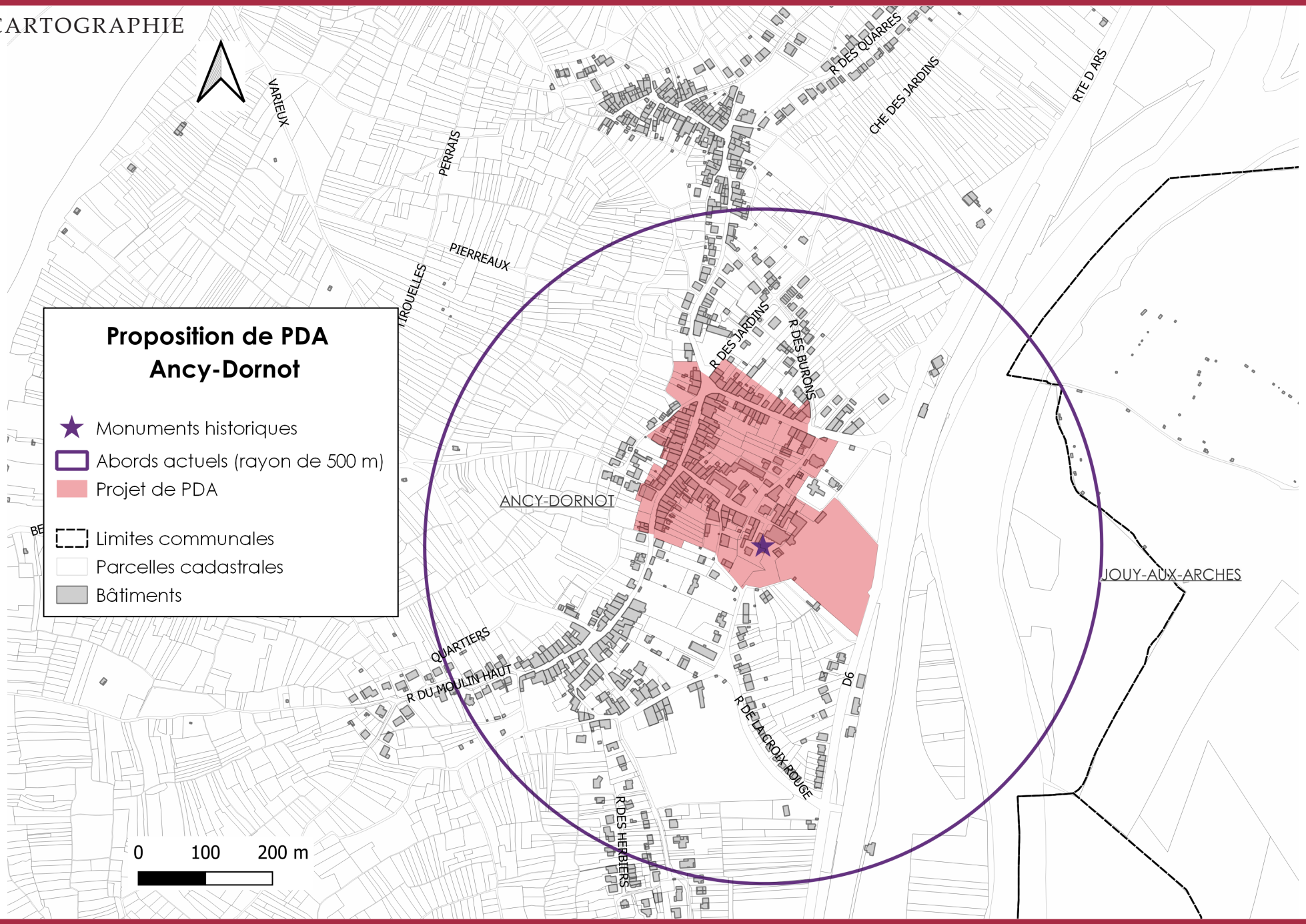
Proposition de PDA
Ancy-Dornot
Monuments historiques
Abords actuels (rayon de 500 m)
Projet de PDA
Limites communales
Parcelles cadastrales
Bâtiments
0
100
200 m
ANCY-DORNOT
JOUY-AUX-ARCHES
VARIEUX
PERRAIS
PIERREAUX
TROUELLES
R DES QUARRES
CHE DES JARDINS
RTE D ARS
R DES JARDINS
R DES BURONS
QUARTIERS
R DU MOULIN HAUT
R DE LA CROIX ROUGE
D6
R DES HERBIERS

ARRY

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDA

L'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération du Mad & Moselle (CCM&M) offre l'opportunité de redéfinir le périmètre des abords autour des monuments historiques du territoire présentant des enjeux de préservation et de gestion du patrimoine architectural, urbain et paysager.
Une **étude pour l'établissement de PDA** a ainsi été commandée par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Grand Est à l'automne 2023. Prévue pour durer environ un an, jusqu'à la mise à l'enquête publique, elle est pilotée par les deux Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) intervenant sur le territoire de Mad & Moselle, à cheval sur les départements de Meurthe-et-Moselle (54) et de Moselle (57), et concerne les monuments historiques dont la préservation des abords constitue un véritable enjeu patrimonial et de gestion et ne disposant pas déjà d'un PDA, soit les **18 monuments protégés** suivants :

- l'église St-Martin à Essey-et-Maizerais (54) ;
- le château d'Euvezin (54) ;
- le château de Jaulny (54) ;
- le portail de l'église St-Martin à Mandres-aux-Quatre-Tours (54) ;
- le clocher de l'église St-Remy à Onville (54) ;
- les ruines du château et ancien corps de garde à Prény (54) ;
- le cimetière américain à Thiaucourt-Regniéville (54) ;
- le clocher de l'église St-Pierre à Vandelainville (54) ;
- l'église St-Clément à Xammes (54) ;
- l'ossuaire à Ancy-Dornot (57) ;
- le parc du château et l'église St-Arnould à Arry (57) ;
- le palais abbatial, l'église St-Etienne et la chapelle St-Clément à Gorze (57) ;
- l'aqueduc romain avec son bassin à Jouy-aux-Arches (57) ;
- l'église St-Clément à Rezonville-Vionville (57).

Une réunion de lancement de l'étude en présence des élus locaux concernés a eu lieu le 5 décembre 2023, suivie d'une restitution de la première phase d'analyse du contexte historique, urbain, paysager et patrimonial le 8 février 2024.
Une deuxième phase d'élaboration concertée des projets de PDA s'est déroulée entre mars et juin 2024 et a notamment réuni sur le terrain des représenants des collectivités et des UDAP concernées par la démarche.
Clôturant la troisième phase de l'étude, le présent rapport présente le projet de périmètre délimité des abords (PDA) concernant **le parc de l'ancien château et l'église Saint-Arnould d'Arry (57).** Il représente la **proposition de l'ABF** territorialement compétent basée sur l'étude de GRAHAL Conseil et **travaillée avec la commune d'Arry lors d'une réunion sur site le 23 avril 2024** avec Monsieur le Maire.

Les monuments historiques

PARC DE L'ANCIEN CHÂTEAU

Protection au titre des monuments historiques	*Nature et étendue :* Protection en totalité (parcelle cadastrale 1 338) : - inscription des jardins à la française (sauf parties classées) ainsi que de l'emprise du château démoli par arrêté du 18 septembre 1996. - classement du mur de terrasse du château disparu avec l'escalier, ses rampes, garde-corps et deux bassins circulaires, du canal avec l'escalier en X et sa nymphe, son mur de terrasse, du pont-portique de trois arches et du mur terrassant les jardins, du parcours du ruisseau avec son bassin de réception par arrêté du 13 août 1998. *Motifs :* - Typologie emblématique (jardins en terrasses très fréquents en Lorraine du fait de la topographie). - Qualité et richesse de la composition d'ensemble (exemple d'un grand jardin rococo).
Dates-clés	- Entre 1714 et 1743, construction d'un vaste château comportant un corps central carré cantonné de tours (à l'instar de l'ancienne maison-forte dont il a pris la place) et deux pavillons latéraux dotés de longues ailes ; aménagement des jardins à la française en terrasses, se prolongeant vers l'Ouest et la Moselle par un vaste parc. - Au XIX^{e} siècle, réaménagement de certains éléments des jardins avec la plantation en parties basses d'essences rares de hêtres et la transformation de la longue cascade en ruisseau. - De 1927 à 1939 puis de 1960 à 1968, aménagement par la Chambre de Commerce de locaux dans le château puis l'orangerie afin d'accueillir des colonies de vacances. - En 1946, démolition du château ruiné lors de la Seconde Guerre mondiale dont les jardins ressortent toutefois intacts du point de vue de leur composition.
Etat actuel	- L'ancien parc du château est implanté au cœur du village d'Arry, lui-même perché à 300 mètres d'altitude sur une côte dominant la vallée de la Moselle à l'Ouest. - Depuis une première terrasse donnant sur la route de Voisage et correspondant à l'emplacement de l'ancien château et de son esplanade arrière, un escalier à volutes ceignant deux bassins circulaires descend vers un deuxième niveau aménagé en trois parties communicantes : au Sud, un vaste quadrilatère doté en son centre d'un grand bassin et occupé jadis par des parterres ; au centre, un étroit espace occupé par un escalier en X intégrant une cascade et une statue de nymphe allongée puis un canal qui, après être passé sous un pont-portique de trois arches, se mue en un ruisseau traversant le troisième niveau aménagé en parc boisé jusqu'à un petit bassin de réception ; au Nord, un vaste espace comportant un large bassin délimité par une orangerie aujourd'hui considérablement transformée.
Autres servitudes patrimoniales	Le monument est compris dans les abords générés par la protection de l'église Saint-Arnould à Arry.

ÉGLISE SAINT-ARNOULD

Protection au titre des monuments historiques	*Nature et étendue :* Classement en totalité par arrêté du 9 juillet 1889. *Motifs :* - Typologie et époque de construction (église-halle fortifiée du XIII^{e} siècle relativement homogène). - Présence de peintures murales médiévales et modernes dans le chœur.
Dates-clés	- Au début du XIII^{e} siècle, reconstruction d'une église préexistante, située au Sud d'une maison-forte et du cimetière, après un incendie survenu en 1201. - Au XIV^{e} siècle, édification côté sud d'une chapelle dédiée à la Vierge. - Au XVII^{e} siècle, remaniements de l'église (porte d'entrée, sacristie…). - Dans les années 1960-70, réfection des toitures, des façades extérieures, de la chapelle puis des voûtes du chœur.
Etat actuel	- L'église est implantée au cœur du village d'Arry, lui-même perché à 300 mètres d'altitude sur une côte dominant la vallée de la Moselle à l'Ouest. - Son plan très simple (une nef, un bas-côté sud ainsi qu'un avant-chœur et un chœur tous deux compris dans l'espace de la tour) s'accorde à l'austérité de son architecture (rares et étroits percements) qui présente par ailleurs des traces d'usage défensif (fragment de tourelle engagée dans l'angle sud-ouest, contreforts massifs épaulant les façades sud et nord). - Si la nef et son collatéral arborent un plafond plat lambrissé, le chœur et l'avant-chœur sont surmontés de remarquables voûtes peintes aux XIII^{e} et XVI^{e} siècles : instruments de la Passion et Christ de l'Apocalypse précédé des symboles des évangélistes et de motifs végétaux.
Autres servitudes patrimoniales	- L'église est répertoriée en tant que site archéologique. - Elle est comprise dans les abords générés par la protection du parc de l'ancien château d'Arry.

HISTORIQUE

Probablement occupé dès l'Antiquité, le territoire d'Arry dépend au Moyen Age de l'Evêché de Metz puis du Barrois. A l'instar de l'ensemble du pays messin, le village connait alors de nombreuses vicissitudes (incendie à l'aube du XIII^{e} siècle qui détruit le quartier de l'église Saint-Arnould, pillage par des bandes de mercenaires en 1443 à l'instigation de Robert de Commercy alors opposé aux ducs de Bar et de Lorraine) et comporte ainsi plusieurs maisons-fortes ainsi qu'une ferme fortifiée constituant l'écart septentrional du Voisage.

Rurale, la localité amorce un déclin démographique avant même l'annexion allemande de 1871 (510 habitants en 1841 contre 408 en 1866) probablement dû à des changements dans les pratiques agricoles (notamment l'abandon progressif de la culture de la vigne). Au XX^{e} siècle, ceux-ci se conjuguent aux pertes liées aux deux conflits mondiaux (287 habitants en 1921, seulement 175 en 1946). Arry est d'ailleurs détruit à environ 80 % durant les combats de la Seconde Guerre mondiale. La commune a toutefois retrouvé une population comparable à celle des années 1840 avec 547 Arrygeois en 2021.

Cartes postales du XX^{e} siècle figurant un panorama d'Arry et les destructions de la Seconde Guerre mondiale.

MORPHOGÉNÈSE

Arry occupe un coteau descendant vers l'Ouest jusqu'à la Moselle. Celle-ci est longée par l'ancien chemin de Metz et actuelle route départementale (RD) 657. Trois entités bâties s'élèvent sur le territoire : le bourg d'Arry, niché dans la pente, qui surplombe la route menant à Metz et regroupe depuis le Moyen Age l'essentiel des habitants ; le hameau de la Lobe à l'Ouest, au contact de la rivière et de la route ; l'ancienne ferme fortifiée du Voisage, qui marque la limite nord du ban communal et qui est desservie par l'ancien chemin menant à Metz.

L'ancien Quartier de l'Eglise, incluant notamment une maison forte disparue au Nord de Saint-Arnould et une autre sur laquelle furent aménagés au XVIII^{e} siècle le château et son parc, structure le bourg historique d'Arry. Il est traversé par un axe nord-sud (RD 67) qui a conservé dans sa partie méridionale (Grande-Rue) son aspect originel rectiligne et ses alignements de maisons mitoyennes tandis que sa partie nord (route de Voisage), autrefois étroite et très incurvée, a été élargie et aplanie lors des reconstructions qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale. L'habitat récent s'accroche principalement à l'axe est-ouest composé de la rue de la Gaité et du chemin de la Carrière.

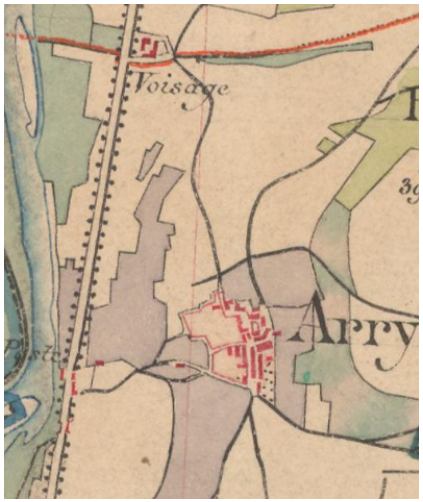

Extraits de la carte de Cassini (XVIII^{e} siècle), de la carte d'Etat-Major (XIX^{e} siècle), de vues aériennes IGN de 1946 et actuelle permettant de mesurer l'évolution du territoire.

PLACE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Bien que profondément remanié, l'îlot de l'église Saint-Arnould demeure une centralité. L'édifice impose également sa silhouette dans le paysage villageois, particulièrement dégagé du fait de la destruction du château XVIII^{e}.
L'ancien parc du château qui s'étale en contrebas de la rue principale, en rupture avec l'alignement bâti le précédant au Sud, constitue une micro entité paysagère singulière au sein du bourg ainsi qu'un belvédère sur la vallée de la Moselle.

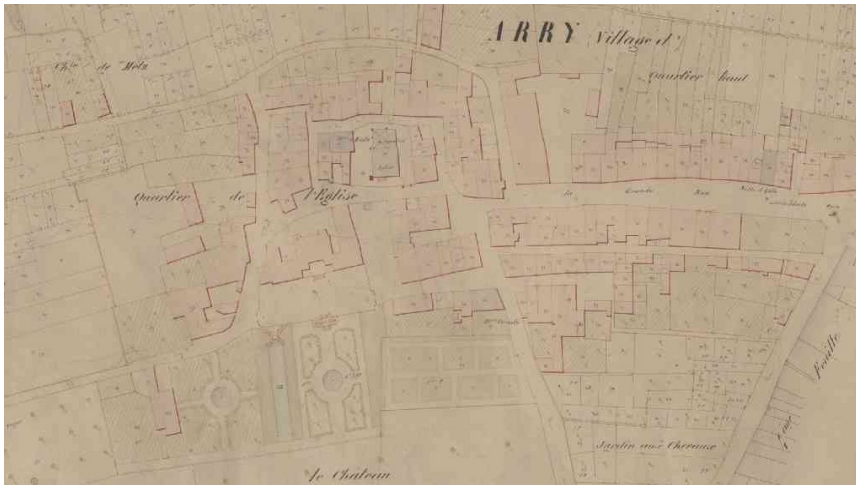

En haut, le noyau villageois ou « Quartier de l'Eglise » tel qu'il se présentait encore sur le cadastre de 1811 ; en bas, ce quartier médiéval tel qu'on se l'imaginait au début du XX^{e} siècle.

AUTRES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE LOCAL

Presqu'entièrement reconstruit durant la seconde moitié du XX^{e} siècle, l'intérêt patrimonial du village d'Arry réside essentiellement dans la permanence de certaines structures urbaines comme le chemin de Metz, qui marquait la limite orientale du Quartier de l'Eglise, et la Grande-Rue sur laquelle s'élevait les maisons traditionnelles.
Outre l'église, l'ancienne ferme de Voisage constitue l'autre bâtiment médiéval significatif d'Arry. Enfin, quelques éléments de patrimoine vernaculaire subsistent telle la croix marquant le carrefour de la rue de la Gaité et de la Grande-Rue.

PRÉSENTATION DU PDA

L'analyse du contexte historique, urbain, paysager et architectural commun à l'ancien parc du château et à l'église a conduit à fusionner les abords en un unique PDA :

CONTOURS ET JUSTIFICATIONS

Englobant à l'Ouest des terres cultivées ou boisées et à l'Est le noyau villageois ancien marqué par l'ancien quartier de l'église depuis lequel descend la Grand-Rue, **le PDA accompagne les éléments protégés**, parc et édifice religieux, **qui sont des marqueurs du paysage local**.

Ainsi, sont intégrés au sein du PDA :

• **la mosaïque de paysages arrygeois, qu'ils soient non bâtis et constituant l'écrin des monument historiques (**en particulier les parcelles agricoles et les boisements situés au Nord et à l'Ouest du parc protégé) **ou bâtis et donnant lieu à d'importants points de vue** (extensions ou reconstructions de l'après-guerre à l'instar de la partie nord du chemin de Metz ou de la rue de la Lobe [1]) ;

• **le noyau historique d'Arry composé**, d'une part, **de l'entité urbaine polarisée autour de l'église protégée** (peut-être un ancien ensemble fortifié dont il reste les deux voies concentriques de la rue Saint-Arnould et du chemin de Metz) **et**, d'autre part, **des alignements bâtis** (essentiellement des anciennes fermes traditionnelles, mitoyennes, précédées d'usoirs) **qui bordent la Grand-Rue** [2] dont le tracé est conservé au Sud de l'église ;

• **des fermes de la reconstruction** marquant les entrées/sorties du vieil Arry et témoignant de l'importance autant que de la longévité de l'activité agricole sur le territoire, en particulier la ferme Bellevue encore en activité au Nord et la ferme située au carrefour de la Grand-Rue et de la rue de la Gaieté au Sud [3].

1

2

3

Sont exclues du PDA :

• **les extensions résidentielles récentes**, sans relation historique, typologique, architecturale voire même urbaine avec le noyau villageois comme le lotissement de la rue des Orchidées au Sud-Est [4] ;

• **les zones trop éloignées des éléments protégés et donc sans rapport visuel avec ceux-ci** (par exemple, le hameau de La Lobe à l'Ouest).

4

CARACTÉRISTIQUES

Superficie du projet de PDA (aplat rouge) : environ **15 hectares à Arry** (environ 134 hectares dans les périmètres de protection d'un rayon de 500 mètres).

Écrin paysager
accompagnant et donnant à voir les monuments protégés

Enveloppe historique
comprenant l'ancien quartier de l'église et la Grand-Rue structurante, bordée d'anciennes fermes traditionnelles

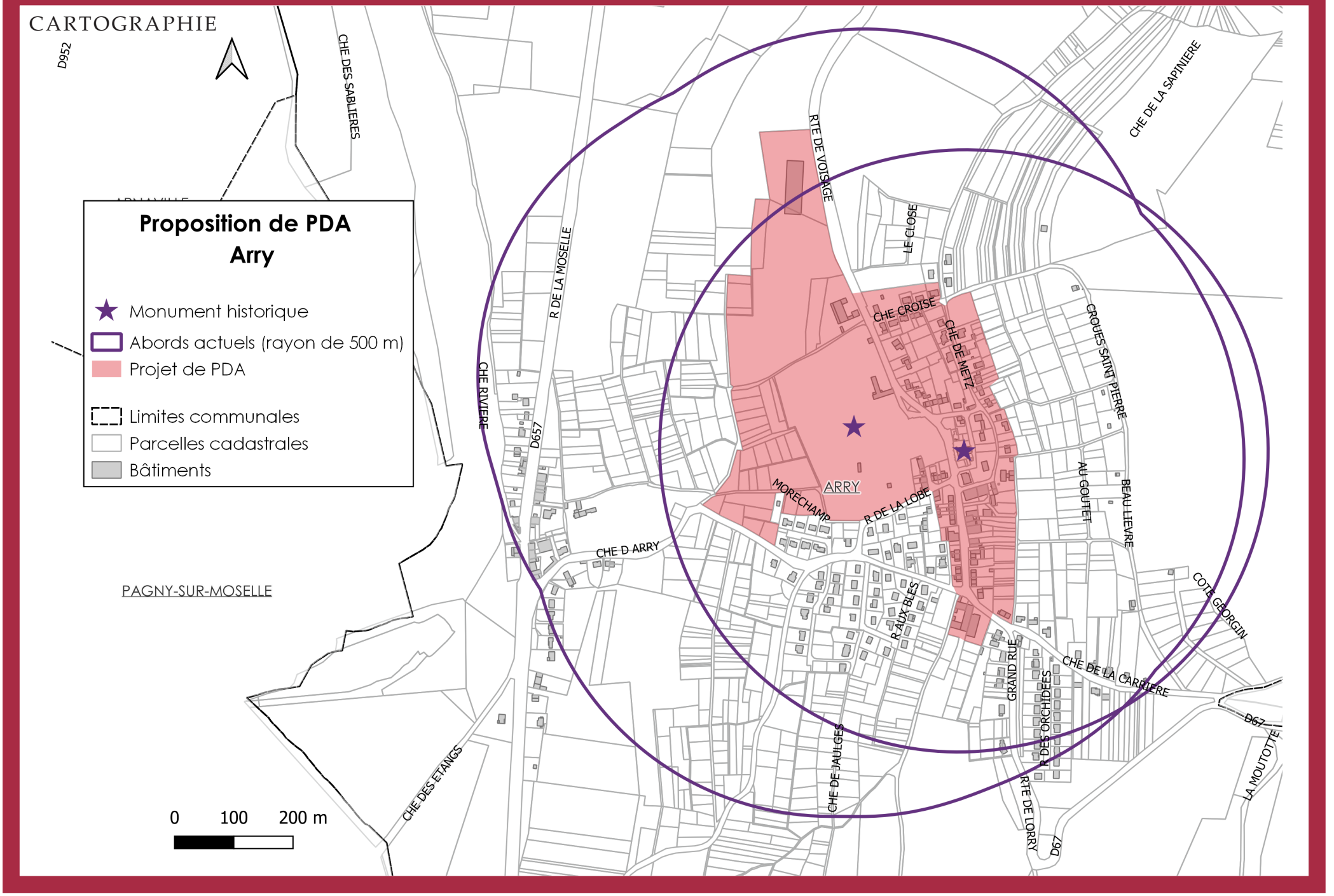
Proposition de PDA
Arry
Monument historique
Abords actuels (rayon de 500 m)
Projet de PDA
Limites communales
Parcelles cadastrales
Bâtiments
0
100
200 m
ARRY
PAGNY-SUR-MOSELLE
D952
CHE DES SABLIERES
RTE DE VOISAGE
LE CLOSE
CHE DE LA SAPINIERE
R DE LA MOSELLE
CHE CROISE
CHE DE METZ
CROUES SAINT PIERRE
CHE RIVIERE
D657
MORECHAMP
R DE LA LOBE
AU GOUTET
BEAU LIEVRE
CHE D ARRY
R AUX BLES
COTE GEORGIN
GRAND RUE
CHE DE LA CARRIERE
R DES ORCHIDEES
D67
CHE DES ETANGS
CHE DE JAULGES
RTE DE LORRY
LA MOUTOTTE

ESSEY-ET-MAIZERAIS

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDA

L'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération du Mad & Moselle (CCM&M) offre l'opportunité de redéfinir le périmètre des abords autour des monuments historiques du territoire présentant des enjeux de préservation et de gestion du patrimoine architectural, urbain et paysager.
Une **étude pour l'établissement de PDA** a ainsi été commandée par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Grand Est à l'automne 2023. Prévue pour durer environ un an, jusqu'à la mise à l'enquête publique, elle est pilotée par les deux Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) intervenant sur le territoire de Mad & Moselle, à cheval sur les départements de Meurthe-et-Moselle (54) et de Moselle (57), et concerne les monuments historiques dont la préservation des abords constitue un véritable enjeu patrimonial et de gestion et ne disposant pas déjà d'un PDA, soit les **18 monuments protégés** suivants :

- l'église St-Martin à Essey-et-Maizerais (54) ;
- le château d'Euvezin (54) ;
- le château de Jaulny (54) ;
- le portail de l'église St-Martin à Mandres-aux-Quatre-Tours (54) ;
- le clocher de l'église St-Remy à Onville (54) ;
- les ruines du château et ancien corps de garde à Prény (54) ;
- le cimetière américain à Thiaucourt-Regniéville (54) ;
- le clocher de l'église St-Pierre à Vandelainville (54) ;
- l'église St-Clément à Xammes (54) ;
- l'ossuaire à Ancy-Dornot (57) ;
- le parc du château et l'église St-Arnould à Arry (57) ;
- le palais abbatial, l'église St-Etienne et la chapelle St-Clément à Gorze (57) ;
- l'aqueduc romain avec son bassin à Jouy-aux-Arches (57) ;
- l'église St-Clément à Rezonville-Vionville (57).

Une réunion de lancement de l'étude en présence des élus locaux concernés a eu lieu le 5 décembre 2023, suivie d'une restitution de la première phase d'analyse du contexte historique, urbain, paysager et patrimonial le 8 février 2024.
Une deuxième phase d'élaboration concertée des projets de PDA s'est déroulée entre mars et juin 2024 et a notamment réuni sur le terrain des représenants des collectivités et des UDAP concernées par la démarche.
Clôturant la troisième phase de l'étude, le présent rapport présente le projet de périmètre délimité des abords (PDA) concernant **l'église d'Essey-et-Maizerais (54).** Il représente la **proposition de l'ABF** territorialement compétent basée sur l'étude de GRAHAL Conseil et **travaillée avec la commune d'Essey-et-Maizerais** notammment **lors d'une réunion sur site le 18 avril 2024** avec Monsieur le Maire.

Le monument historique

ÉGLISE SAINT-MARTIN

Protection au titre des monuments historiques	*Nature et étendue :* Classement en totalité par arrêté du 10 janvier 1920. *Motifs :* - Epoque et styles de construction (église médiévale comportant des éléments romans et gothiques). - Commémoration de la Première Guerre mondiale (l'église ayant alors subi d'importantes destructions, à l'instar de la commune).
Dates-clés	- Aux XI-XII^{e} siècles, présence d'une église romane occupant le cœur d'un système défensif doté notamment d'une enceinte, d'un puits et d'une cave. - Au XIII^{e} siècle, reconstruction de l'église dans le style gothique (nef, bas-côtés) ; seule la tour romane attenant à la façade ouest, côté nord, est conservée (existence possible d'une tour identique côté sud). - Au XV^{e} siècle, fondation de la chapelle de Saint-Nicolas et de Notre-Dame (l'église comporte alors d'autres chapelles : Saint-Michel, Sainte-Catherine…). - En 1744 (date portée), reconstruction des voûtes de la nef (nouvelles clés en croix de Lorraine) et ajout d'une travée à l'Ouest (ces remaniements auraient engendré la destruction de la tour sud flanquant l'entrée principale de l'église). - Durant la Première Guerre mondiale, dégâts occasionnés dans les parties hautes (charpente, toiture, ouvertures…). - En 1921, importante restauration de l'édifice (murs, piliers et voûtes) et installation de nouveaux vitraux signés Jacques Grüber. - Dans les années 1980, réfection de la toiture.
Etat actuel	- L'église Saint-Martin est implantée sur une petite éminence, en léger retrait d'un carrefour marquant le centre bourg d'Essey-Maizerais. - Plusieurs fois remaniée, son plan basilical originel a peu évolué et comporte toujours trois vaisseaux, un transept à peine marqué et un chœur pentagonal. - Relevant pour l'essentiel du style gothique (dessin des fenêtres hautes, des voûtements…), sa tour, implantée à l'angle nord-ouest, rappelle l'existence d'une première église romane.
Autres servitudes patrimoniales	Aucune autre servitude patrimoniale ne s'exerce sur l'édifice.

La commune

HISTORIQUE

Mentionné dans des sources manuscrites datant des VIII[e] et IX[e] siècles, le territoire d'Essey (*Aciaca, Aciacencis*…) est occupé dès l'Antiquité, à la faveur du passage de voies gallo-romaines reliant Gorze ou Verdun (des vestiges de constructions en briques ont ainsi été mis au jour au XIX[e] siècle dans le hameau de Maizerais).

Durant l'époque médiévale, les terres sont détenues par plusieurs seigneurs : l'abbaye de Saint-Mihiel puis Saint-Léopold de Nancy, les sires d'Apremont puis les chevaliers de Fénétrange et le curé de la paroisse pour Essey ; l'abbaye Saint-Remi de Reims pour Maizerais. Essey comporte alors des fortifications entourant l'église dont quelques traces (de murailles, de portes) étaient encore visibles à la fin du XIX[e] siècle.

Affranchis en 1289, les habitants d'Essey continuent de jouir à l'époque moderne de droits (en 1560, permission de doter sa maison d'un four à pain par exemple) qui témoignent de la relative importance du bourg. Celui-ci est d'ailleurs autorisé par le duc Charles III de Lorraine à se parer de murailles en 1587 tandis qu'un titre de 1622 atteste l'existence d'une halle qui bordait encore le carrefour central au début du XX[e] siècle.

Cette localité rurale, encore fortement tournée vers la culture de la vigne à la fin du XIX[e] siècle et desservie par le chemin de fer entre 1910 et 1942, est détruite à 80 % durant la Première Guerre mondiale ; le hameau de Maizerais est quasiment rayé de la carte.

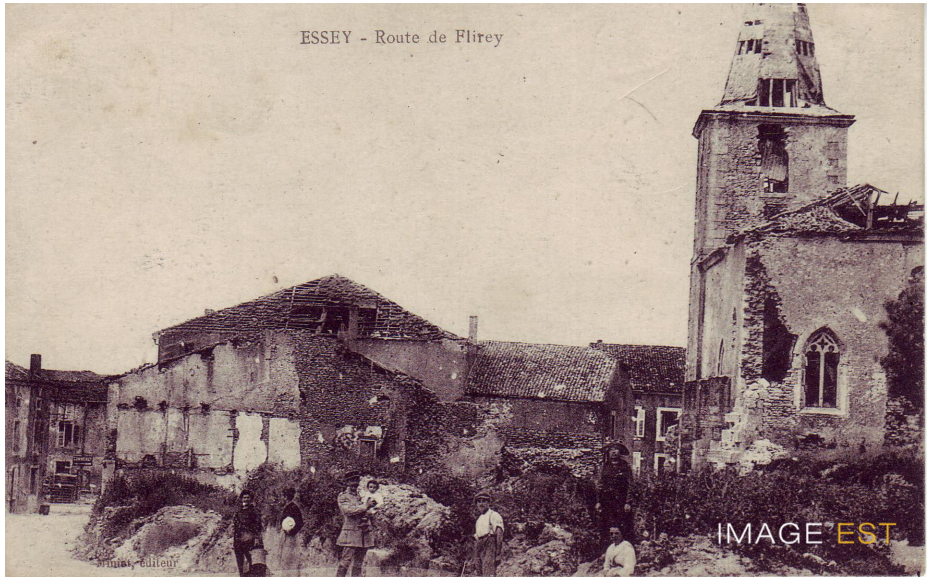

Cartes postales du début du XX[e] siècle figurant le centre-bourg d'Essey : en haut, les anciennes halles ; en bas, les destructions causées par la Première Guerre mondiale.

MORPHOGENÈSE

Située au Sud du Rupt de Mad, sur un terrain en pente, la commune d'Essey-et-Maizerais se compose d'un noyau principal (Essey), qui concentre depuis toujours l'essentiel de la population et les principaux équipements (anciennes halles et fortifications, église, mairie…), et d'un hameau (Maizerais), qui s'est probablement formé à partir du lieu de pèlerinage dédié à saint Gibrien.

L'ensemble du réseau viaire et des îlots composant le bourg d'Essey se structure autour du carrefour de la route départementale (RD) 904 menant à Verdun et Epinal et de la RD 28, que surplombe l'église. Les limites bâties historiques sont encore très lisibles et détourent une enveloppe circulaire, attestant l'existence ancienne de fortifications ou au minimum de portes enclosant le bourg : au Nord, la rue du Colonel-Driant prolongée en chemin de Ville, à l'Est la rue du Château, au Sud les rues de Fontaine-Chopin puis Saint-Gibrien et à l'Ouest la rue du Moulin.

Cette permanence du bourg historique d'Essey, à peine étendu au Sud par des quartiers résidentiels peu denses sortis de terre à partir de la seconde moitié du XX^{e} siècle, est à mettre en relation avec l'importante baisse démographique subie par la commune durant la Première Guerre mondiale (629 habitants en 1901 contre 382 vingts ans plus tard) et jamais comblée depuis (316 Acaciens en 2021).

Extraits de la carte de Cassini (XVIII^{e} siècle), de la carte d'Etat-Major (XIX^{e} siècle), d'une photo aérienne de 1946 et de la carte topographique IGN (contemporaine) permettant de mesurer l'évolution du territoire.

PLACE DU MONUMENT HISTORIQUE

Implantée sur un léger relief dominant le carrefour principal d'Essey-et-Maizerais, l'église Saint-Martin, qui était probablement entourée à l'époque médiévale d'une enceinte, a joué un rôle majeur dans le développement et la structuration du vieux bourg d'Essey, sécurisant et contenant un premier noyau bâti né du passage de voies d'importance locale voire régionale.

Sa situation sur un point haut et son imposante silhouette caractérisée par une tour-clocher en font par ailleurs un point de repère qui marque particulièrement les entrées nord et sud de la commune.

L'église marque les entrées du bourg d'Essey (ici l'entrée nord par la rue de Verdun).

AUTRES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE LOCAL

En grande majorité reconstruite après 1918, la commune d'Essey-et-Maizerais se compose donc de bâtiments relativement récents, qui, dans le cas des reconstructions, ne donnent souvent plus clairement à voir les caractéristiques de l'architecture vernaculaire lorraine (façades non composées, portes charretières ou cochères, usoirs…). Toutefois, quelques exemples de petites maisons bourgeoises ou villas qui, à l'instar de la mairie, témoignent, avec leurs modénatures en brique ou d'inspiration classique, de l'architecture standardisée et éclectique mais de qualité qui s'est développée en France durant l'entre-deux-guerres. A noter également l'atypique oratoire Saint-Gibrien situé dans le hameau de Maizerais, reconstruit en 1933 sur un blockhaus.

C'est cependant à l'échelle urbaine que se perçoit la richesse patrimoniale d'Essey-et-Maizerais, dont la permanence de l'organisation du bourg ancien, structuré autour de son carrefour central et de son église jadis fortifiée et nettement détouré par un enchainement de rues et de chemins, est remarquable.

En haut, l'ancienne place du marché/ de la halle bordée de bâtiments dont les caractéristiques traditionnelles sont aujourd'hui peu lisibles.
Ci-contre, un exemple des constructions soignées édifiées durant l'entre-deux-guerres.

PRÉSENTATION DU PDA

L'analyse du contexte historique, urbain, paysager et architectural de l'église d'Essey-et-Maizerais a conduit à proposer le PDA suivant :

CONTOURS ET JUSTIFICATIONS

Comprenant le vieux bourg d'Essey qui enserre l'église Saint-Martin ainsi que les entrées de village actuelles qui constituent des points de vue majeurs sur le monument protégé (en particulier depuis la route départementale 904 - rue de Verdun puis Raymond-Poincarré), **le PDA recouvre l'essentiel de l'enveloppe urbanisée d'Essey-et-Maizerais**.

Ainsi, sont intégrés au sein du PDA :

• **l'ancien noyau fortifié d'Essey** dont l'organisation typiquement médiévale, compacte et concentrique à partir de l'îlot de l'église, est encore lisible dans le système viaire avec les tracés courbes des Chemin de Ville [1], rues du Château, de Font-Chopin, Saint-Gibrien et du Moulin ;

• **des extensions ou densifications bâties qualitatives des XIX^e^ et XX^e^ siècles** de part et d'autre de la rue de l'Europe ou au sein du noyau urbain ancien [2], qui, en **reprenant les marqueurs de l'architecture traditionnelle puis bourgeoise** (mode d'occupation de la parcelle, rapport à la voie, volumes...) rendent compte d'une évolution urbaine continue d'Essey jusque dans les années 1950 ;

• **les grandes exploitations agricoles au Nord d'Essey** [3] **qui**, par l'ampleur de leurs constructions, l'effet cumulatif de celles-ci (tranchant avec l'organisation des fermes traditionnelles) et leur situation en entrée du village, **s'imposent au sein des cônes de vue du monument protégé** ;
NB : ici, l'étendue des parcelles a justifié de faire coïncider ponctuellement les limites du PDA avec celles des emprises bâties

• **les nombreux alignements d'anciennes fermes** parsemant Essey (rues du 12-Septembre, du Colonel-Driant [4], Pierre-Soyard, du Château...), datant pour la plupart de la première reconstruction mais dont la reprise des dispositions traditionnelles (alignement de corps de bâtiments mitoyens sur la voie, percement de portes charretières en rez-de-chaussée et de petites ouvertures dans les combles/greniers, façades non composées...) perpétue le caractère rural de la commune ;

• **les demeures bourgeoises** (villas implantées au milieu d'un petit jardin clôturé, comportant un étage carré, un plan relativement complexe et une modénature soignée) évoquant le renouveau d'Essey-et-Maizerais durant l'entre-deux-guerres et situées par exemple rues Raymond-Poincarré ou de l'Europe [5] ;

• **les équipements** présentant une valeur historique, urbaine et/ou architecturale (ancien moulin, gare désaffectée [6], cimetière...).

1

2

3

4

5

6

Sont exclues du PDA :
les extensions urbaines sans relation historique, typologique, architecturale ou même visuelle avec l'ancien bourg d'Essey comme celles au Sud des rues de l'Europe et Rayond-Poincarré et à l'Ouest de la rue du Moulin [7].

7

CARACTÉRISTIQUES

Superficie du projet de PDA (aplat rouge) : environ **58 hectares à Essey-et-Maizerais** (84 hectares dans le périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres).

Noyau historique comprenant une majorité d'anciennes fermes ainsi que des demeures bourgeoises et anciens commerces

Secteur agricole avec les grandes exploitations

Extensions qualitatives constituées d'anciennes fermes et de demeures bourgeoises

CARTOGRAPHIE

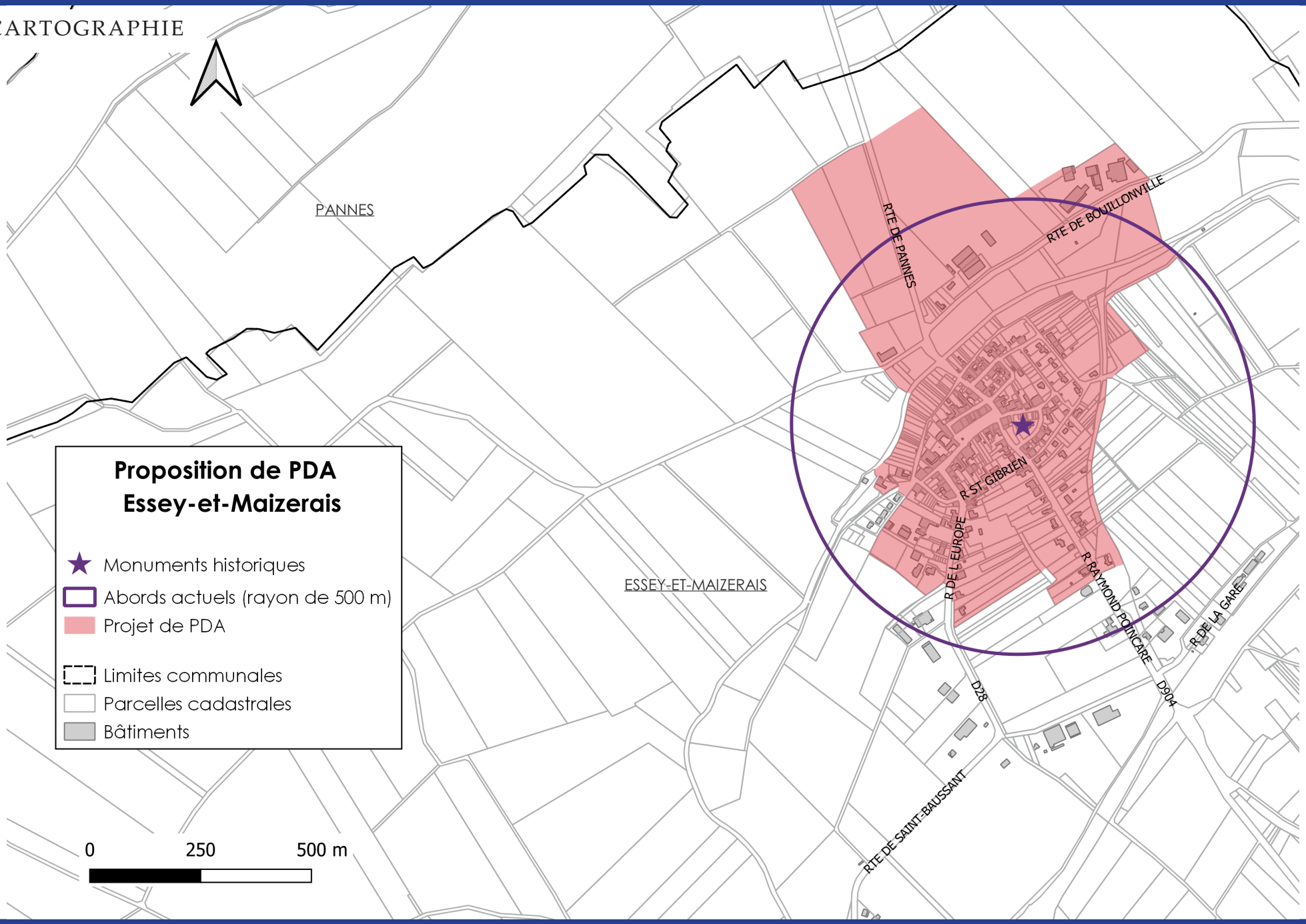

EUVEZIN

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDA

L'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération du Mad & Moselle (CCM&M) offre l'opportunité de redéfinir le périmètre des abords autour des monuments historiques du territoire présentant des enjeux de préservation et de gestion du patrimoine architectural, urbain et paysager.
Une **étude pour l'établissement de PDA** a ainsi été commandée par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Grand Est à l'automne 2023. Prévue pour durer environ un an, jusqu'à la mise à l'enquête publique, elle est pilotée par les deux Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) intervenant sur le territoire de Mad & Moselle, à cheval sur les départements de Meurthe-et-Moselle (54) et de Moselle (57), et concerne les monuments historiques dont la préservation des abords constitue un véritable enjeu patrimonial et de gestion et ne disposant pas déjà d'un PDA, soit les **18 monuments protégés** suivants :

- l'église St-Martin à Essey-et-Maizerais (54) ;
- le château d'Euvezin (54) ;
- le château de Jaulny (54) ;
- le portail de l'église St-Martin à Mandres-aux-Quatre-Tours (54) ;
- le clocher de l'église St-Remy à Onville (54) ;
- les ruines du château et ancien corps de garde à Prény (54) ;
- le cimetière américain à Thiaucourt-Regniéville (54) ;
- le clocher de l'église St-Pierre à Vandelainville (54) ;
- l'église St-Clément à Xammes (54) ;
- l'ossuaire à Ancy-Dornot (57) ;
- le parc du château et l'église St-Arnould à Arry (57) ;
- le palais abbatial, l'église St-Etienne et la chapelle St-Clément à Gorze (57) ;
- l'aqueduc romain avec son bassin à Jouy-aux-Arches (57) ;
- l'église St-Clément à Rezonville-Vionville (57).

Une réunion de lancement de l'étude en présence des élus locaux concernés a eu lieu le 5 décembre 2023, suivie d'une restitution de la première phase d'analyse du contexte historique, urbain, paysager et patrimonial le 8 février 2024.
Une deuxième phase d'élaboration concertée des projets de PDA s'est déroulée entre mars et juin 2024 et a notamment réuni sur le terrain des représenants des collectivités et des UDAP concernées par la démarche.
Clôturant la troisième phase de l'étude, le présent rapport présente le projet de périmètre délimité des abords (PDA) concernant **le château d'Euvezin (54).** Il représente la **proposition de l'ABF** territorialement compétent basée sur l'étude de GRAHAL Conseil et **travaillée avec la commune d'Euvezin** notamment **lors d'une réunion sur site le 21 mars 2024** avec Madame le Maire et des représentants du conseil municipal.

ANALYSE DU CONTEXTE

Le monument historique

CHÂTEAU

Protection au titre des monuments historiques	*Nature et étendue :* Inscription en totalité (y compris les jardins, la construction adjacente, le sol des parcelles AA 61, 106, 107 et tous les intérieurs) par arrêté du 18 mai 2009. *Motifs :* - Typologie architecturale représentative des châteaux et maisons fortes du pays messin. - Marqueur urbain et paysager. - Accompagnement de projets potentiels à proximité (concernant d'anciennes dépendances du château).
Dates-clés	- Avant le XVI^{e} siècle, existence d'une première maison forte s'inscrivant dans le réseau défensif du Barrois. - Vers 1598-1610, reconstruction du château vraisemblablement pour Antoine de Rosières, avocat fiscal, conseiller du duc de Bar et seigneur d'Euvezin. - Au XVIII^{e} siècle, construction d'une extension à l'ouest du château dite « aile XVIII^{e} » ou « petit château » qui servit de résidence aux comtes de Rosières. - Entre 1807 et 1810, dispersion du domaine d'Euvezin par la dernière comtesse de Rosières dont les bâtiments, terres et meubles sont vendus à divers propriétaires privés ; l'aile XVIII^{e} et un terrain sont acquis par la commune. - En 1846, un arrêté d'alignement provoque l'amputation d'anciennes dépendances et d'une partie de la cour situées devant le château. - A partir de 1998, reconstitution d'une partie de l'ancien domaine par les nouveaux propriétaires du château qui rachètent par la suite une partie des jardins, l'aile XVIII^{e} et entreprennent des travaux de restauration.
Etat actuel	- Surplombant le Rupt de Mad vers lequel descendent ses jardins, le château d'Euvezin est implanté au Sud de la place éponyme. - Le château et ses dépendances actuelles constituent un ensemble bâti composé : d'un corps principal de plan massé, encadré de tours carrées en saillie sur les angles est et ouest et comportant trois niveaux ainsi que des caves surmontés d'un toit à versants très pentus ; d'une avant-cour avec des parterres ; de jardins à l'arrière ; à l'ouest d'une aile XVIII^{e} précédée d'une petite cour. - Les distributions intérieures du château et du « petit château » semblent conformes aux dispositions du XVIII^{e} siècle.
Autres servitudes patrimoniales	Aucune autre servitude patrimoniale ne s'exerce sur l'édifice.

La commune

HISTORIQUE

Semble-t-il longtemps rattaché à la commune de Bouillonville, le territoire d'Euvezin n'est pas mentionné par les archives avant la fin du XIII^{e} siècle. Toutefois, des traces d'occupation humaine remontant à la Protohistoire et à l'Antiquité ont été découvertes au XIX^{e} siècle (squelette accompagné d'une épée et d'un vase ; monnaies romaines et terres cuites).

Au Moyen Age et à l'époque moderne, l'histoire du village se confond avec celle de la seigneurie d'Euvezin, partagée et passée de mains en mains jusqu'à parvenir à la famille de Rosières. C'est cette dernière qui, autour de 1600, entreprend les travaux donnant son aspect actuel au château alors associé à une chapelle castrale, des cours, un colombier et des bâtiments agricoles, formant un important domaine érigé, en 1736, en comté (qui comprend aussi notamment Bouillonville).

Le déclin démographique de ce village agricole produisant encore à la fin du XIX^{e} siècle des vins réputés débute dès les années 1850 (407 habitants contre 314 cinquante ans plus tard), se précipite avec la Première Guerre mondiale (166 Euvezinois en 1921) qui a d'ailleurs causé la destruction d'environ 70 % d'Euvezin, et se poursuit, plus lentement, jusqu'à aujourd'hui (109 habitants en 2021).

Cartes postales du début du XX^{e} siècle figurant Euvezin : en haut, un panorama ; en bas, les destructions causées par la Première Guerre mondiale.

MORPHOGENÈSE

Le village est implanté sur un plateau en pente surplombant le Rupt de Mad qui coule au Sud-Est.

Cette limite naturelle à l'urbanisation se double de celle constituée par le château dont les seules dépendances représentaient, avant la Révolution et le morcellement du domaine, un tiers de l'emprise bâtie d'Euvezin. De fait, c'est vers la place du Château que converge l'ensemble des voies, en particulier la Grande-Rue dont le tracé, presque rectiligne et en pente depuis la route départementale (RD) 28 qui traverse le Nord du territoire, ménage plusieurs points de vue sur le château.

Extraits de la carte d'Etat-Major (XIX^{e} siècle), d'une photo aérienne de 1946 et d'une vue satellite actuelle permettant de mesurer l'évolution du territoire.

PLACE DU MONUMENT HISTORIQUE

A la fois limite de l'urbanisation au Sud du village et point d'accroche du réseau viaire, le château a grandement déterminé la physionomie d'Euvezin. Si certains de ses aménagements ont disparu ou sont devenus illisibles au fil du temps (effacement de la chapelle castrale lors d'un remaniement du chœur de l'église Saint-Gorgon, destruction de quelques bâtiments et d'une cour à l'avant du château lors de l'alignement de la route en 1846), l'ancien domaine seigneurial constitue toujours une emprise foncière importante, qu'il s'agisse du château avec ses annexes et ses terrains (aile XVIII^{e}, parc descendant vers la rivière…) ou d'anciennes dépendances cédées au début du XIX^{e} siècle par les de Rosières et reconverties soit en équipements (école, mairie, presbytère) soit en logements.

Enfin, depuis le haut du plateau (sur la RD28) comme depuis le centre-bourg, le château reste l'élément le plus remarquable d'Euvezin, avant même l'église et son clocher.

La Grande-Rue d'Euvezin converge vers le château et la place du même nom, bien plus prégnants dans le paysage villageois que l'église.

AUTRES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE LOCAL

Le tissu bâti villageois témoigne des importantes reconstructions opérées sur le territoire à la suite du premier conflit mondial. En son sein, tous les éléments évoquant la seigneurie d'Euvezin présentent un intérêt historique et urbain, indépendamment de leur qualité architecturale ou paysagère qui est variable : anciennes dépendances comme la mairie-école et la ferme du Vert Bois, espaces non bâtis tels que la longue place du Château… Les îlots au Sud des rues du Pont et de la rue Saint-Joseph sont ainsi concernés.

C'est d'ailleurs dans ce secteur que se trouve l'église Saint-Gorgon, édifice modeste mais qui témoigne de l'histoire du territoire depuis le XIII^{e} siècle.

PRÉSENTATION DU PDA

L'analyse du contexte historique, urbain, paysager et architectural du château d'Euvezin a conduit à proposer le PDA suivant :

CONTOURS ET JUSTIFICATIONS

La situation particulière du château protégé, niché au fond d'une boucle encaissée du Rupt-de-Mad, détoure un **PDA à forte dimension paysagère, dont les limites coïncident avec voies correspondant aux lignes de crête qui entourent le village d'Euvezin** : le chemin des Grandes-Vignes au Nord, celui du Moulin de la Haie à l'Ouest, la rue du Pont à l'Est et un chemin en bordure du plateau agricole au Sud.

Ainsi, sont intégrés au sein du PDA :

- **les anciennes dépendances et autres éléments non bâtis évoquant l'ancien domaine seigneurial** qui a marqué la structure d'Euvezin comme la mairie-école, commun acquis par la municipalité au XIXe siècle, la ferme du Vert Bois devenue indépendante du château, la place du Château [1] qui fait office de parvis pour le monument mais aussi de point de rassemblement et de stationnement pour les habitants et promeneurs ;

- **la totalité de l'enveloppe villageoise structurée par le carrefour de la Grande-Rue et de la rue du Pont** [2] qui débouchent et se croisent perpendiculairement devant le château, sur la place du même nom ;

- **les nombreux alignements d'anciennes fermes** constituant Euvezin (rues du Pont, Saint-Jospeh, place Saint-Gorgon [3], Grand-Rue...) et qui, bien que largement reconstruits après la Première Guerre mondiale, reprennent les dispositions traditionnelles (alignement de corps de bâtiments mitoyens sur la voie, façades non composées, percement de portes charretières en rez-de-chaussée et de petites ouvertures dans les combles/greniers, usoirs...) et perpétuent donc le caractère rural de la commune ;

- **les coteaux entourant Euvezin et son château** [4] comme autant de belvédères naturels soulignant l'intrication entre le monument en tant qu'ancien site défensif et son contexte géographique de vallée agricole.

Sont exclues du PDA :

les zones n'entretenant pas de rapport visuel avec le château (au-delà des crêtes des coteaux entourant Euvezin).

1

2

3

4

CARACTÉRISTIQUES

Superficie du projet de PDA (aplat rouge) : environ **90 hectares à Euvezin** (102 hectares dans le périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres).

Enveloppe villageoise structurée par la Grande-Rue et de la rue du Pont, constituée d'anciennes fermes et encore marquée par l'ancien domaine seigneurial

Coteaux boisés ou agricoles entourant Euvezin et constituant jusqu'aux lignes de crêtes des belvédères naturels sur le monument

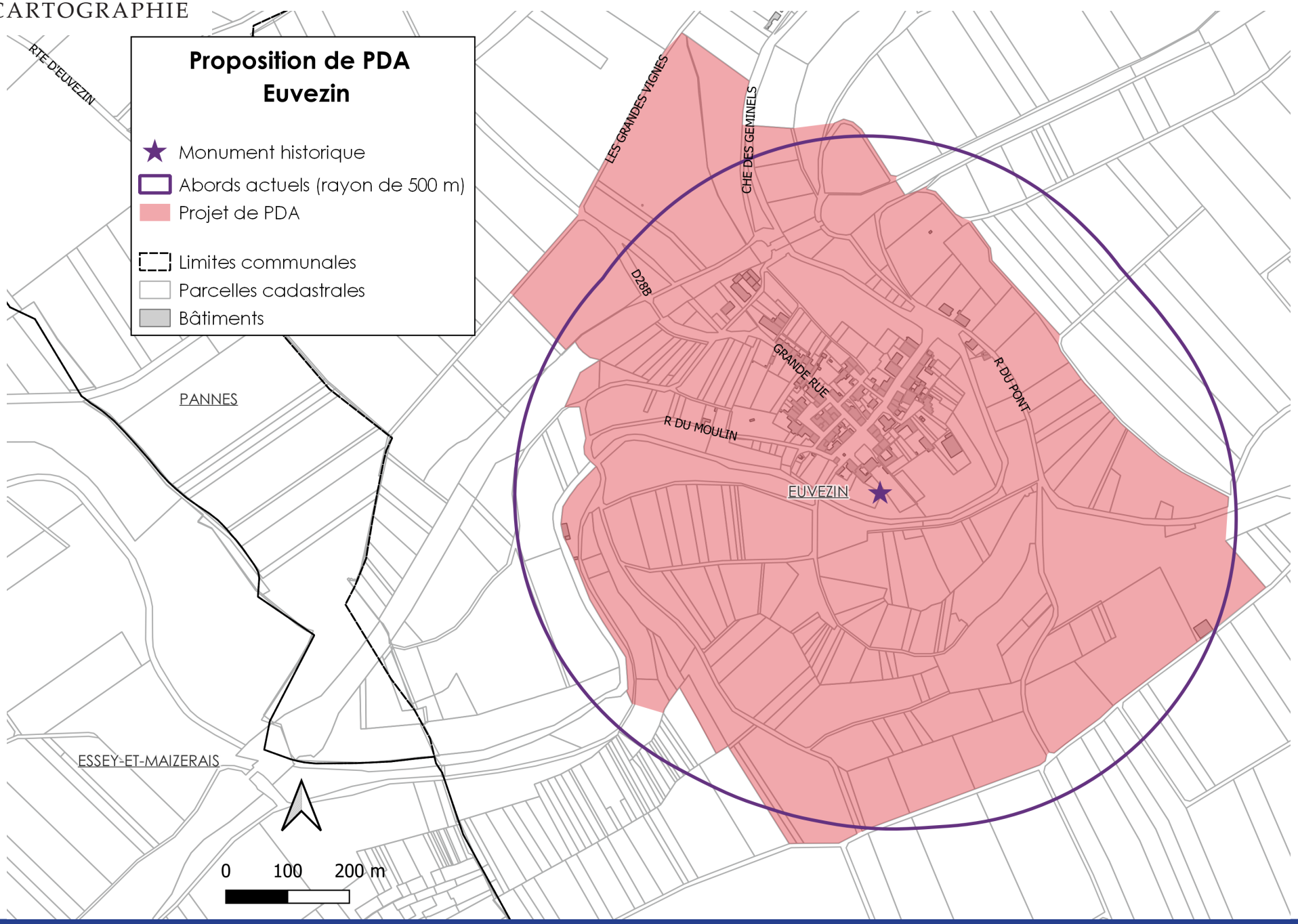
Proposition de PDA
Euvezin
Monument historique
Abords actuels (rayon de 500 m)
Projet de PDA
Limites communales
Parcelles cadastrales
Bâtiments
RTE D'EUVEZIN
LES GRANDES VIGNES
CHE DES GEMINELS
D28B
GRANDE RUE
R DU PONT
R DU MOULIN
EUVEZIN
PANNES
ESSEY-ET-MAIZERAIS
0
100
200 m

GORZE

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DES PDA

L'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération du Mad & Moselle (CCM&M) offre l'opportunité de redéfinir le périmètre des abords autour des monuments historiques du territoire présentant des enjeux de préservation et de gestion du patrimoine architectural, urbain et paysager.
Une **étude pour l'établissement de PDA** a ainsi été commandée par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Grand Est à l'automne 2023. Prévue pour durer environ un an, jusqu'à la mise à l'enquête publique, elle est pilotée par les deux Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) intervenant sur le territoire de Mad & Moselle, à cheval sur les départements de Meurthe-et-Moselle (54) et de Moselle (57), et concerne les monuments historiques dont la préservation des abords constitue un véritable enjeu patrimonial et de gestion et ne disposant pas déjà d'un PDA, soit les **18 monuments protégés** suivants :

- l'église St-Martin à Essey-et-Maizerais (54) ;
- le château d'Euvezin (54) ;
- le château de Jaulny (54) ;
- le portail de l'église St-Martin à Mandres-aux-Quatre-Tours (54) ;
- le clocher de l'église St-Remy à Onville (54) ;
- les ruines du château et ancien corps de garde à Prény (54) ;
- le cimetière américain à Thiaucourt-Regniéville (54) ;
- le clocher de l'église St-Pierre à Vandelainville (54) ;
- l'église St-Clément à Xammes (54) ;
- l'ossuaire à Ancy-Dornot (57) ;
- le parc du château et l'église St-Arnould à Arry (57) ;
- le palais abbatial, l'église St-Etienne et la chapelle St-Clément à Gorze (57) ;
- l'aqueduc romain avec son bassin à Jouy-aux-Arches (57) ;
- l'église St-Clément à Rezonville-Vionville (57).

Une réunion de lancement de l'étude en présence des élus locaux concernés a eu lieu le 5 décembre 2023, suivie d'une restitution de la première phase d'analyse du contexte historique, urbain, paysager et patrimonial le 8 février 2024.
Une deuxième phase d'élaboration concertée des projets de PDA s'est déroulée entre mars et juin 2024 et a notamment réuni sur le terrain des représenants des collectivités et des UDAP concernées par la démarche.
Clôturant la troisième phase de l'étude, le présent rapport présente les projets de périmètres délimités des abords (PDA) concernant **l'église Saint-Etienne, l'ancien palais abbatial et la chapelle Saint-Clément à Gorze (57).** Il représente la **proposition de l'ABF** territorialement compétent basée sur l'étude de GRAHAL Conseil et **travaillée avec la commune de Gorze** notamment **lors d'une réunion sur site le 24 avril 2024** avec Monsieur le Maire.

ANALYSE DU CONTEXTE

Les monuments historiques

ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE

Protection au titre des monuments historiques	*Nature et étendue :* Classement en totalité par arrêté du 16 février 1886. *Motifs :* Intérêt historique et architectural (ancienne église abbatiale réputée être le plus ancien édifice gothique de Lorraine).
Dates-clés	- Entre la seconde moitié du XI[e] et le XIII[e] siècle, construction de l'église abbatiale à l'instigation d'Henri Le Bon, abbé de Gorze, à l'emplacement d'un précédent sanctuaire. - Au XVI[e] siècle, un incendie détruit le second étage du clocher qui n'en possède depuis plus qu'un. - De 1572 à la Révolution, l'église devient collégiale ; elle est depuis une église paroissiale. - En 1744, installation des boiseries en chêne dans le chœur. - En 1824, remplacement de la toiture à quatre pans de la tour-clocher par un bulbe. - Entre la fin du XIX[e] et le début du XX[e] siècle, importants travaux : installation des vitraux du chœur signés Remy de Nancy en 1861, reconstruction de la façade ouest et de la Porte Royale au Nord qui se dote d'un porche à trois entrées.
Etat actuel	- L'église est implantée sur les hauteurs de Gorze, en surplomb d'un vallon encaissé. Sa proximité avec l'ancien palais abbatial témoigne des emprises et dispositions de l'ancienne abbaye de Gorze. - De plan basilical, l'édifice s'impose avec sa nef longue de cinq travées, flanquée de deux bas-côtés, couronnée au niveau de la croisée du transept d'une tour-clocher surmontée d'un bulbe et terminée par trois absides polygonales. - Si l'extérieur de l'église relève du style roman, en particulier sa façade nord (à l'exception du porche de la Porte Royale reconstruit) avec ses étroites fenêtres hautes cintrées, ses contreforts engagés dans le mur et sa petite porte surmontée d'une tympan orné d'un trilobe et du Jugement dernier, les intérieurs, entièrement voutés d'ogives et comportant des grandes arcades brisées, s'inscrivent dans l'architecture gothique.
Autres servitudes patrimoniales	- L'église est comprise dans les abords générés par la protection de l'ancien palais abbatial de Gorze. - Elle est répertoriée en tant que site archéologique.

ANCIEN PALAIS ABBATIAL

Protection au titre des monuments historiques	*Nature et étendue :* Classement en totalité (parcelle cadastrale 1 143) : - porte d'entrée, escaliers, terrasses et murs de soutènement décoré de fontaines par arrêté du 21 septembre 1932 ; - parties anciennes du palais abbatial, sol de la cour et sol des jardins par arrêté du 9 mai 2006. *Motifs :* - Intérêt architectural et paysager (composition théâtrale, richesse des décors…). - Intérêt historique et archéologique (importance régionale de l'ancienne abbaye de Gorze et présence de vestiges sous le niveau actuel des cours et jardins). - Accompagnement des projets potentiels pouvant concerner l'ensemble.
Dates-clés	- En 1572, sécularisation de l'abbaye Saint-Gorgon de Gorze (ruinée à la fin du XV^{e} siècle). - Entre 1695 et 1700, construction du palais à l'instigation de Philippe Eberhardt de Loewenstein, abbé commendataire de Gorze, par le sculpteur-architecte Pierre Bourdict associé à Etienne Lastrade dit Lapierre pour les jardins. - En 1743-45, importants travaux (réfection des jardins à l'identique, rénovation du palais). - Entre 1811 et 1828, remaniements des jardins (suppressions de parterres, modification du nymphée, constructions de bâtiments…) à la suite de la réaffectation du site en dépôt de mendicité par le département de la Moselle. - Dans les années 1970-80, réimplantation de parterres sans rapport avec les plans d'origine et démolition des édifices XIX^{e} à l'exception du bâtiment implanté sur une terrasse en fond de jardin qui a été reconstruit et surélevé pour accueillir une maison de retraite.
Etat actuel	- L'ancien palais abbatial et ses jardins sont implantés sur les hauteurs du bourg de Gorze, en surplomb d'un vallon encaissé. Ils marquent l'entrée nord-ouest de la commune et longent l'axe reliant la vallée de la Moselle à l'Est. - L'ensemble s'organise ainsi d'Est en Ouest : le palais, aligné sur rue et présentant un plan en U (petit corps de logis central abritant le porche d'entrée flanqué de deux grands pavillons avec des ailes en retour) ; à l'arrière, une cour dont le mur de soutènement est doté en son centre d'un bassin flanqué d'escaliers menant à un niveau intermédiaire ; sur une longue terrasse, un jardin régulier comportant des parterres et des alignements d'arbres, clos par un autre mur de soutènement enchâssant un nymphée ponctué de huit niches abritant des statues ; en surplomb, une dernière terrasse occupée par les bâtiments de la maison de retraite. - Les intérieurs du palais ont conservé quelques éléments remarquables de décor telles les gypseries de l'escalier d'honneur (comportant d'ailleurs une remarquable rampe en fer forgé) et de la chapelle côté nord ainsi que de la grande salle à l'étage du corps central.
Autres servitudes patrimoniales	- Le monument est compris dans les abords générés par la protection de l'église Saint-Étienne à Gorze. - Il est répertorié en tant que site archéologique.

CHAPELLE SAINT-CLÉMENT

Protection au titre des monuments historiques	*Nature et étendue :* Inscription en totalité de la chapelle, de l'oratoire et de la croix dite Croix-aux-Loups par arrêté du 4 juillet 1997. *Motifs :* - Intérêt historique et ethnologique (lien avec l'ancienne abbaye de Gorze et lieu de procession religieuse). - Typologie (rare exemple d'oratoire isolé).
Dates-clés	- Au XI[e] siècle, fondation d'un petit sanctuaire dédié à saint Clément par Henri le Bon, abbé de Gorze, au lieu-dit la Croisette du nom d'une croix érigée au X[e] siècle. - Entre 1582 et 1607, réaménagement du site par Mangin Chavais, archiprêtre de Gorze : construction d'un oratoire puis de la chapelle et remplacement de la croix médiévale. - En 1647, restauration de la chapelle du fait des dégâts subis lors de la guerre de Trente-Ans. - En 1791, fermeture de la chapelle.
Etat actuel	- L'ensemble formé par l'oratoire, la chapelle et la croix, est situé à l'écart du bourg de Gorze, sur les hauteurs boisées. - Bâti en premier, l'oratoire de 1582 est un petit édicule maçonné, percé d'une arcade aveugle cintrée formant une niche abritant un autel. Il borde un chemin en lisière de forêt. Juste à côté, la chapelle achevée en 1603 comporte un porche surmonté d'un clocher, prolongé par une nef à deux travées puis un chœur d'une travée, vouté sur croisées d'ogives et terminé par un chevet plat. Enfin, à plusieurs dizaines de mètres, se dresse dans les bois la Croix-aux-Loups, en pierre, qui porte de nombreux graffitis remontant pour certains au XVI[e] siècle.
Autres servitudes patrimoniales	Aucune autre servitude patrimoniale ne s'exerce sur ce monument.

La commune

HISTORIQUE

Exploité depuis l'Antiquité (captation de sources pour alimenter Metz/*Divodorum* via un ouvrage traversant notamment la commune de Jouy-aux-Arches), le territoire de Gorze entre très tôt dans l'histoire en raison de la fondation vers 750 par Chrodegang, évêque de Metz, de l'abbaye Saint-Gorgon qui rayonne sur le pays messin durant tout le Moyen Age. Profitant de cette aura, un véritable bourg se développe, doté de fortifications (on relève sur le cadastre dit napoléonien de 1812, autour du noyau historique, des lieux-dits explicites tels que « Sur les fossés », « Les murailles », « Porte Chermagny »), de halles et de lieux de justice.

Irrémédiablement ruinée à la fin du XV^{e} siècle et sécularisée en 1572, l'abbaye décline mais Gorze continue d'être une cité prospère, notamment grâce à la viticulture. La commune compte ainsi près de 1600 habitants à la fin de l'Ancien Régime. Centralité commerciale et administrative, sa population croît encore jusque dans les années 1860 pour atteindre plus de 1800 habitants. Elle diminue ensuite, probablement moins du fait de l'annexion allemande que de l'abandon du vignoble et de la montée d'autres pôles d'attraction locale comme Ars-sur-Moselle, d'abord progressivement (1416 habitants en 1880, 1208 en 1910) puis drastiquement après la Première Guerre mondiale (807 habitants en 1921) pour se stabiliser depuis les années 1960 entre 1100 et 1200 habitants.

Carte postale du début du XX^{e} siècle figurant un panorama de Gorze.

MORPHOGENÈSE

Implanté dans le vallon encaissé de la Gorzia, le bourg s'est développé en contrebas de l'abbaye disparue, de part et d'autre de la rue du Commerce qui se prolonge en une route historique majeure vers la Moselle. D'abord cantonné à la rive gauche du ru, le village s'est étendu dans le courant du XX^{e} siècle sur la rive droite, le long de la rue du Général-de-Gaulle, axe parallèle au cours d'eau et à la rue du Commerce qui a pour point de départ la place du Château (terme qui désigne localement l'ancien palais abbatial).

Quelques écarts, majoritairement situés en haut de la côte ou sur le plateau au Nord sont à noter, constitués à partir d'exploitations agricoles ou d'établissements religieux.

Extraits de la carte de Cassini (XVIII^{e} siècle), d'un plan de Gorze de 1787, de la carte topographique IGN de 1950 et vue aérienne actuelle permettant de mesurer l'évolution du territoire.

PLACE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Tous deux vestiges de l'abbaye Saint-Gorgon qui a sans doute conditionné le développement du bourg de Gorze, l'ancien palais abbatial et l'église Saint-Etienne entretiennent un lien historique fort avec la localité. Leur position dominante, qui marque l'entrée occidentale du bourg, ainsi que leur monumentalité appuyée par des aménagements spécifiques (parvis, jardins) font de cet ensemble une séquence urbaine à part entière.

Isolée à l'orée de bois couronnant les hauteurs de Gorze, la chapelle Saint-Clément, desservie par un chemin forestier, n'entretien aucun rapport urbain ou même visuel avec le bourg.

En haut, la rue du Commerce et ses alignements denses d'anciennes maisons de vignerons et de bourg avec, au fond, l'ancien hôtel de ville.
En bas, l'ancienne ferme d'Auconville..

AUTRES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE LOCAL

Les implantations bâties denses qui bordent la rue du Commerce, d'origine médiévale mais en grande partie reprises au cours du XIX^{e} siècle, sont à la fois typiques des villages-rues étagés lorrains (où la topographie limite l'aménagement d'usoirs et d'autres espaces fonctionnels) et d'une ancienne cité prospère (ostentation des façades -soignées et présentant des décors- et des proportions littéralement bourgeoise).

Quelques édifices remarquables, datant majoritairement du XIX^{e} siècle, ponctuent le centre-bourg et attestent le rôle de centralité assumé par Gorze dans le passé : ancienne école des garçons située rue de l'Eglise, hôtel de ville réaffecté marquant avec son esplanade le carrefour des voies partant vers la vallée de la Moselle.

A l'extérieur du bourg, l'ancien prieuré Saint-Thiébaut avec sa chapelle remontant au XV^{e} siècle ou la ferme isolée d'Auconville s'imposent dans le paysage agricole ou boisé environnant Gorze.

PRÉSENTATION DES PDA

L'analyse du contexte historique, urbain, paysager et architectural de l'église Saint-Etienne, de l'ancien palais abbatial et de la chapelle Saint-Clément a conduit à proposer deux PDA distincts : un commun à l'ensemble formé par l'église et l'ancien palais en centre-bourg et un pour la chapelle située à l'écart de Gorze.

PDA n°1 : église Saint-Etienne et ancien palais abbatial

CONTOURS ET JUSTIFICATIONS

Le PDA englobe la totalité du bourg historique de Gorze qui s'est développé de part et d'autre de la Gorzia et de la rue du Commerce, à la faveur du rayonnement de l'ancienne abbaye Saint-Gorgon dont l'église et le palais constituent des vestiges. Les parcelles agricoles au Nord du village qui correspondent au site probable de l'abbaye disparue constituent d'ailleurs une limite du PDA en tant qu'écrin historique et paysager.

Ainsi, sont intégrés au sein du PDA :

• **les places du Château et Beauvent** [1] constituant les parvis des deux monuments protégés ainsi que leurs principaux points de vue et rappelant le vaste complexe architectural lié à l'abbaye qui formait ainsi une véritable polarité sur le plan urbain ;

• **les alignements denses et cossus d'anciennes maisons de vignerons, de commerces et de fermes villageoises** qui bordent la voie principale de la rue du Commerce [2] mais aussi ses diverticules (rues de la Meuse, de l'Eglise, Raymond-Mondon, de Novéant) ; à l'extrémité est de la rue le Moulin-Bas, quelques parcelles, situées au-delà du rayon des 500 m, sont intégrées au titre de la qualité du bâti traditionnel présent et de la continuité du front urbain.

• **les anciens équipements témoignant du passé prospère du bourg-rue** (hôtel de ville, école de garçons [3], moulins...) ;

• **des espaces naturels et/ou paysagers évoquant l'empreinte des moines sur le territoire en lien soit avec la Gorzia** (prairies irriguées au Nord [4] et bords du cours d'eau canalisés constituant un axe parallèle à la rue du Commerce en centre-bourg) **soit avec la viticulture** (vignes devenus vergers ou bois en limites nord-est et sud du PDA).

1

2

3

4

Sont exclues du PDA :

• **les extensions résidentielles récentes**, sans rapport typologique ou architectural avec le bourg historique de Gorze à l'instar des quartiers à l'Est des rues de Novéant et du Général-de-Gaulle [5] ;

• **les zones trop éloignées de l'église et de l'ancien palais dont les enjeux ne relèvent pas de la gestion des abords de monuments historiques** (par exemple, le coteau nord de la Gorzia).

5

CARACTÉRISTIQUES

Superficie du projet de PDA (aplat rouge) : environ **24 hectares à Gorze** (environ 101 hectares dans les périmètres de protection d'un rayon de 500 mètres).

Écrin paysager
bâti ou non, avec les
principaux points de vue

Polarité de
l'ancienne abbaye

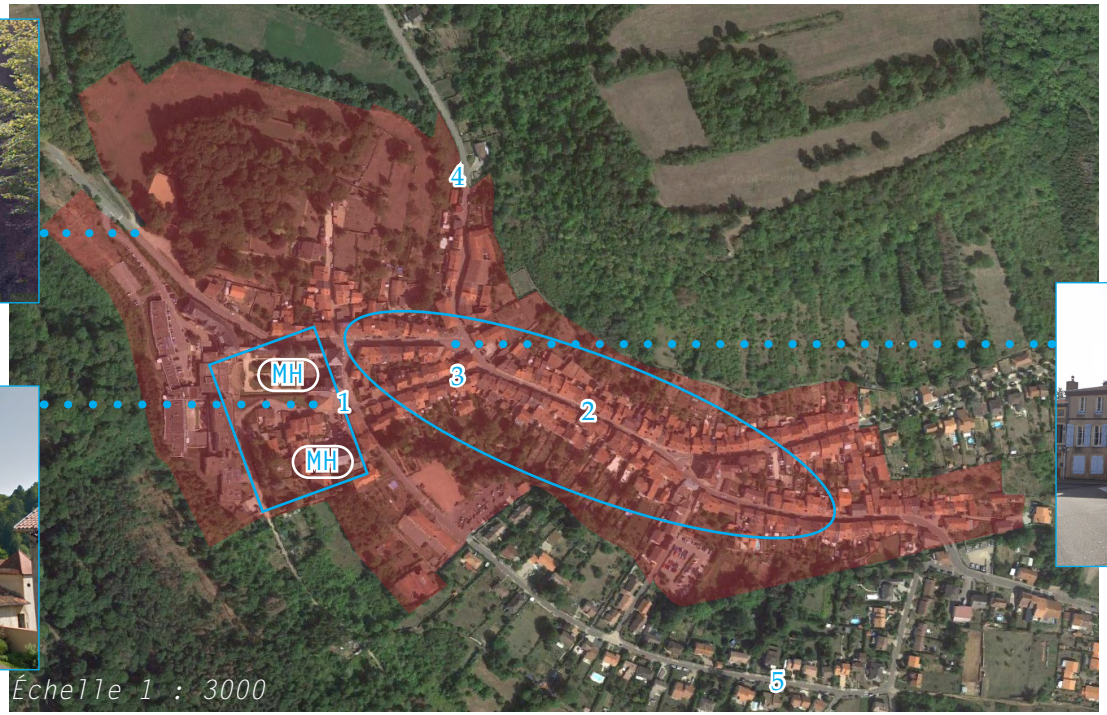

Échelle 1 : 3000

Rue structurante
bordée d'anciennes maisons
de vignerons, commerces,
équipements

PDA n°1
Gorze
Monument historique
Abords actuels (rayon de 500 m)
Projet de PDA
Limites communales
Parcelles cadastrales
Bâtiments
0
100
200 m
JCONVILLE
LE PATURAL
D1038
R DE REZONVILLE
R DE LA MEUSE
D12
GORZE
R DES FEVES
R DE L EGLISE
R DU COMMERCE
D6B
R RAYMOND MONDON
R GEN DE GAULLE
CHE DE SAINT CLEMENT

PDA n°2 : chapelle Saint-Clément

CONTOURS ET JUSTIFICATIONS

Le PDA est limité à la parcelle contenant tous les éléments protégés (oratoire, chapelle et croix), affirmant le caractère isolé du monument dont les enjeux de gestion sont décorrélés de ceux du reste du territoire.

Ainsi, sont intégrés au sein du PDA :

• **les composantes du monument protégé** soit l'oratoire, la chapelle [6] et la croix du XVI^{e} siècle ;

• **leurs abords immédiats** c'est-à-dire les espaces limitrophes situés en bordure d'un chemin forestier et en lisière de bois.

Sont exclues du PDA :

• **les zones urbanisées anciennes concernées par le PDA n°1 (**le bourg-rue en marge duquel s'est implantée la chapelle Saint-Clément) ;

• **les zones sans rapport historique ou même visuel** avec le monument protégé (par exemple, les extensions résidentielles récentes à l'Est du bourg, les terrains boisés du coteau sud de la Gorzia...).

6

CARACTÉRISTIQUES

Superficie du projet de PDA (aplat rouge) : environ **1,5 hectare à Gorze** (environ 90 hectares dans le périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres).

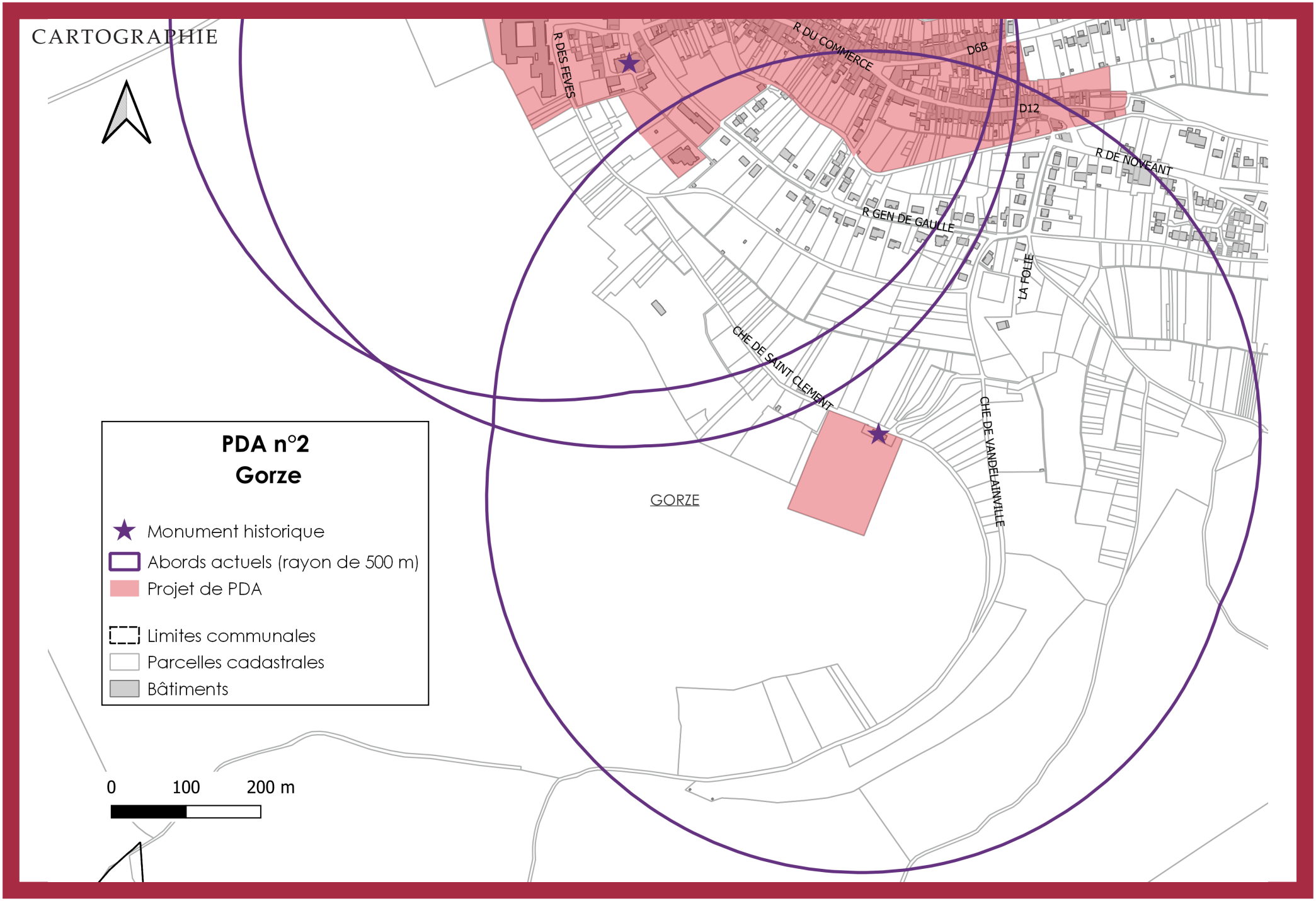
R DES FEVES
R DU COMMERCE
D6B
D12
R DE NOVEANT
R GEN DE GAULLE
LA FOLIE
CHE DE SAINT CLEMENT
CHE DE VANDELAINVILLE
GORZE
PDA n°2
Gorze
Monument historique
Abords actuels (rayon de 500 m)
Projet de PDA
Limites communales
Parcelles cadastrales
Bâtiments
0
100
200 m

PDA n°1 et PDA n°2
Gorze
Monument historique
Abords actuels (rayon de 500 m)
Projet de PDA
Limites communales
Parcelles cadastrales
Bâtiments
0
250
500 m
NOVEANT-SUR-MOSELLE
CHE D'AUCONVILLE
LE PATURAL
D103B
R DE REZONVILLE
R DE LA MEUSE
RTE DE CHAMBLEY
D12
D6B
R STE CATHERINE
GORZE
D28
ONVILLE

JAULNY

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDA

L'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération du Mad & Moselle (CCM&M) offre l'opportunité de redéfinir le périmètre des abords autour des monuments historiques du territoire présentant des enjeux de préservation et de gestion du patrimoine architectural, urbain et paysager.
Une **étude pour l'établissement de PDA** a ainsi été commandée par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Grand Est à l'automne 2023. Prévue pour durer environ un an, jusqu'à la mise à l'enquête publique, elle est pilotée par les deux Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) intervenant sur le territoire de Mad & Moselle, à cheval sur les départements de Meurthe-et-Moselle (54) et de Moselle (57), et concerne les monuments historiques dont la préservation des abords constitue un véritable enjeu patrimonial et de gestion et ne disposant pas déjà d'un PDA, soit les **18 monuments protégés** suivants :

- l'église St-Martin à Essey-et-Maizerais (54) ;
- le château d'Euvezin (54) ;
- le château de Jaulny (54) ;
- le portail de l'église St-Martin à Mandres-aux-Quatre-Tours (54) ;
- le clocher de l'église St-Remy à Onville (54) ;
- les ruines du château et ancien corps de garde à Prény (54) ;
- le cimetière américain à Thiaucourt-Regniéville (54) ;
- le clocher de l'église St-Pierre à Vandelainville (54) ;
- l'église St-Clément à Xammes (54) ;
- l'ossuaire à Ancy-Dornot (57) ;
- le parc du château et l'église St-Arnould à Arry (57) ;
- le palais abbatial, l'église St-Etienne et la chapelle St-Clément à Gorze (57) ;
- l'aqueduc romain avec son bassin à Jouy-aux-Arches (57) ;
- l'église St-Clément à Rezonville-Vionville (57).

Une réunion de lancement de l'étude en présence des élus locaux concernés a eu lieu le 5 décembre 2023, suivie d'une restitution de la première phase d'analyse du contexte historique, urbain, paysager et patrimonial le 8 février 2024.
Une deuxième phase d'élaboration concertée des projets de PDA s'est déroulée entre mars et juin 2024 et a notamment réuni sur le terrain des représenants des collectivités et des UDAP concernées par la démarche.
Clôturant la troisième phase de l'étude, le présent rapport présente le projet de périmètre délimité des abords (PDA) concernant **le château de Jaulny (54).** Il représente la **proposition de l'ABF** territorialement compétent basée sur l'étude de GRAHAL Conseil et **travaillée avec la commune de Jaulny** notammment **lors d'une réunion sur site le 24 avril 2024** avec Madame le Maire.

ANALYSE DU CONTEXTE

Le monument historique

CHÂTEAU

Protection au titre des monuments historiques	*Nature et étendue :* - Inscription des façades et toitures des dépendances, du bâtiment principal en U (sauf façades et toitures classées) et pavillon du XVIIIe siècle adjacent (parcelles F 157, 158) par arrêté du 4 février 1988. - Classement des façades et toitures du bâtiment principal, du rempart avec son soubassement et sa terrasse dallée, des salles voûtées sous le bâtiment principal et la terrasse (F 158) par arrêté du 12 avril 1996. *Motifs :* Typologie emblématique et composition authentique (maison forte lorraine typique dont les principales dispositions ont été maintenues dans le temps).
Dates-clés	- Avant le XII^{e} siècle, présence d'un fort sur l'éperon rocheux qui accueille le château actuel. - A la fin du XV^{e} et au début du XVI^{e} siècles, construction du bâtiment principal (maison-forte). - Au milieu du XVI^{e} siècle, érection du mur d'enceinte ponctué de tours carrées. - Au XVIII^{e} siècle, ouverture du bâtiment principal au Nord, côté village, qui adopte alors son actuel plan en U ; construction d'un logis (pavillon) contre la façade sud. - A la fin du XIX^{e} siècle, modification des percements du bâtiment principal.
Etat actuel	- L'ensemble castral est implanté au bord d'un éperon rocheux dominant la vallée du Rupt de Mad et marque la limite ouest du village de Jaulny. - Il comprend : un bâtiment principal en U (maison-forte du XVI^{e} siècle) en partie élevé sur deux niveaux de caves voûtées se prolongeant à l'Ouest, sous une terrasse dallée, vers le rempart bastionné ; contre la façade sud de la maison-forte, un pavillon (logis XVIII^{e}) ; à l'Est et au Nord de la cour (côté village), des dépendances comportant également des ouvrages défensifs (tours et tourelles d'angles). - Malgré des remaniements, des éléments des distributions et des décors d'origine subsistent : cage d'escaliers, plafonds ornés, ancienne cuisine de la maison-forte ; lambris du pavillon XVIII^{e}.
Autres servitudes patrimoniales	Aucune autre servitude patrimoniale ne s'exerce sur l'édifice.

La commune

HISTORIQUE

Possiblement occupé dès la Préhistoire, le territoire de Jaulny est mentionné dans les archives dès le milieu du IXe siècle (donation de certaines parties d'une ancienne villa gallo-romaine à l'abbaye de Gorze).

Un château fort est probablement en place dès le XIe siècle, détenu par les Jaulny (à qui l'on doit probablement par la suite la reconstruction de l'édifice), qui partagent à partir du XIVe siècle la seigneurie avec la famille des Armoises. Cette partition n'est pas sans heurts puisque les premiers sont vassaux de la Lorraine tandis que les seconds sont fidèles à Bar. Au début du XVIe siècle, les Armoises cèdent leur part au duc de Lorraine mais profitent de la mort de Ferry III de Jaulny pour récupérer tous les droits de la seigneurie en 1595. Divers descendants de cette famille restent en possession du château jusqu'à la Révolution.

En grande partie détruit à la fin de la Première Guerre mondiale, Jaulny enregistre un net déclin démographique entre 1901 (415 habitants) et 1921 (252). Touché, comme de nombreux autres villages ruraux par la déprise agricole tout au long du XXe siècle, il compte actuellement environ 180 habitants.

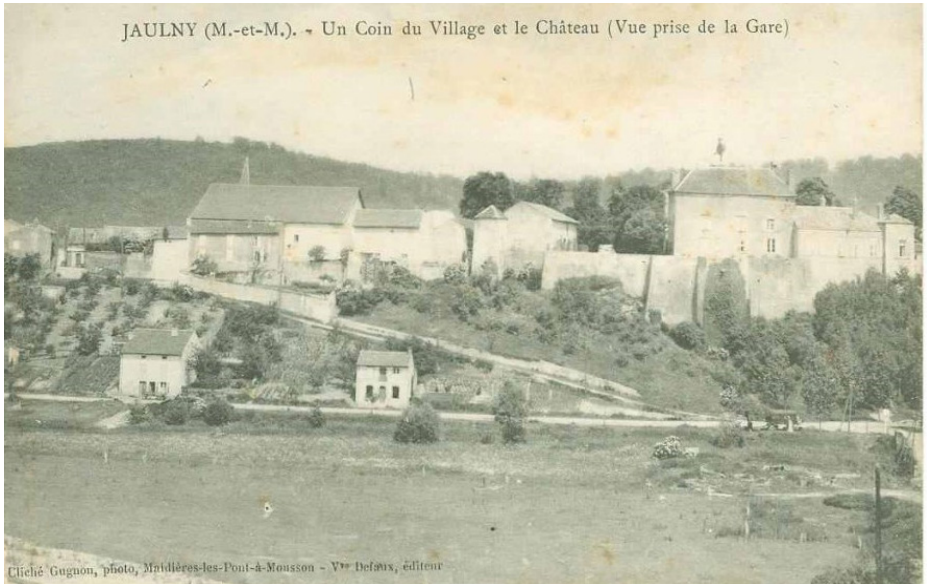

Carte postale du début du XXe siècle figurant un panorama de Jaulny.

MORPHOGENÈSE

Marqué par un relief accidenté né du passage sinueux du Rupt de Mad, Jaulny présente deux parties bien distinctes. Au point le plus haut s'est perché le noyau historique, occupé en grande partie par l'ensemble castral fortifié autour duquel se sont accrochés à partir du Moyen Age quelques habitations ainsi que l'église et des banalités disparues (attestées par exemple par le toponyme de la rue des Pressoirs qui grimpe vers le château). A l'abri du château, qui commandait la boucle de la rivière constituant jusqu'au XIXe siècle le seul axe de communication véritablement structurant du territoire, s'est développée la partie orientale du village, composée d'anciens commerces et fermes longeant la Grande-Rue.

Cette double structure urbaine n'a guère évolué, si ce n'est à l'Est, avec la construction de quelques maisons individuelles aux entrées du village, et au Sud, avec l'aménagement d'un terrain de camping au cœur de la boucle du Rupt de Mad.

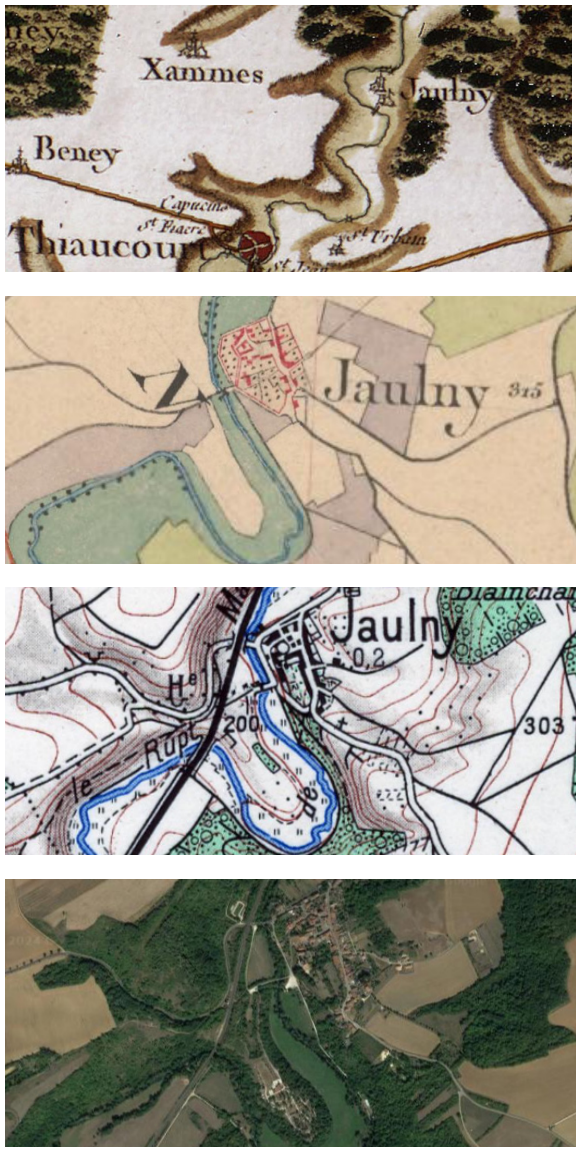

Extraits de la carte de Cassini (XVIIIe siècle), de la carte d'Etat-Major (XIXe siècle), de la carte topographique IGN de 1950 et d'une vue satellite actuelle permettant de mesurer l'évolution du territoire.

PLACE DU MONUMENT HISTORIQUE

En tant qu'ancienne demeure seigneuriale, le château de Jaulny a joué un rôle déterminant dans la structuration du territoire, offrant une protection et des équipements attractifs aux populations sous l'Ancien Régime. Sa silhouette imposante marque le grand paysage, particulièrement à l'Ouest, du côté du Rupt de Mad, lorsque l'on chemine sur la D28 qui relie les différentes localités traversées par la rivière.

En haut, le château demeure une sentinelle gardant les grands axes de passage du territoire comme la route départementale 28.
En bas, des éléments de patrimoine historique et architectural au coeur du centre-bourg de Jaulny (église, lavoir).

AUTRES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE LOCAL

Bien que bouleversé dans sa matérialité à la suite de la Première Guerre mondiale (reconstruction de nombreux bâtiments au cours du XX^{e} siècle), le tissu médiéval accroché à l'éperon du château constitue un patrimoine intéressant sur le plan historique et dans la permanence des formes viaires et parcellaires.

Au sein de ce tissu, des éléments ponctuels se démarquent du point de vue de l'histoire et de l'architecture comme la discrète mais complexe église Saint-Jean-Baptiste (peut-être une ancienne chapelle castrale devenue au fil d'importants remaniements un édifice composite roman, gothique et XIX^{e}). A côté, le lavoir-abreuvoir et son architecture néo-classique (baies en plein-cintre, élégant bassin mouluré) marquent également la bien nommée place de la Fontaine. Un peu plus bas, la mairie-école datant des années 1920 représente un bel exemple d'architecture de la première reconstruction avec sa façade parée de briques et son oriel en légère saillie soutenu par un épais coffre en béton tenant lieu de fronton.

PRÉSENTATION DU PDA

L'analyse du contexte historique, urbain, paysager et architectural du château de Jaulny a conduit à proposer le PDA suivant :

CONTOURS ET JUSTIFICATIONS

Elément structurant du territoire sur le plan historique (siège du pouvoir local, fonction de protection des populations et des activités) et repère majeur sur le plan paysager, l**e château protégé détermine un PDA comprenant l'enveloppe bâtie ancienne de Jaulny ainsi que,** côté vallée au Sud-Ouest et côté plateau à l'Est, **une vaste couronne de parcelles cultivées ou boisées** depuis laquelle se dégagent des vues majeures sur le monument.

Ainsi, sont intégrés au sein du PDA :

• **le noyau médiéval** niché sur l'éperon, côté vallée du Rupt de Mad, formé autour du château protégé, délimité par un réseau viaire tortueux caractéristique de ces sites escarpés (rues des Pressoirs et en Chatteru [1]) sur lequel étaient implantés les banalités liées au domaine seigneurial et les principaux équipements (église Saint-Jean-Baptiste, puits-fontaine...) ;

• **le village-rue XIX^{e}** qui s'est développé, côté plateau, de part et d'autre de la Grande-Rue prolongeant vers le Sud l'axe plus ancien de la rue du Moulin, avec ses alignements d'anciens commerces et de fermes mitoyennes typiques des villages ruraux lorrains [2] ;

• **des éléments ponctuels marquant les entrées de village** depuis lesquelles se découvrent particulièrement le monument comme le cimetière au Nord [3] ou l'exploitation agricole au bout de la rue du Capitaine-Astier à l'Est ;

• **des secteurs naturels ou agricoles constituant l'écrin paysager du château**, en particulier la vallée du Rupt de Mad au Sud-Ouest [4], traversée par la route départementale 28 et dominée par l'ensemble castral.

Sont exclues du PDA :

les zones n'entretenant pas de rapport pertinent avec le château sur le plan paysager ou simplement visuel, notamment la moitié nord du ban communal qui n'offre pas de vues sur le monument.

1

2

3

4

CARACTÉRISTIQUES

Superficie du projet de PDA (aplat rouge) : environ **76 hectares à Jaulny** (90 hectares dans le périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres).

Noyau historique dominant la vallée et comprenant le château en tant que point d'accroche de l'habitat et des équipements les plus anciens

Axe de développement XIXe vers le plateau

Secteurs paysagers constituant l'écrin du monument protégé

CARTOGRAPHIE

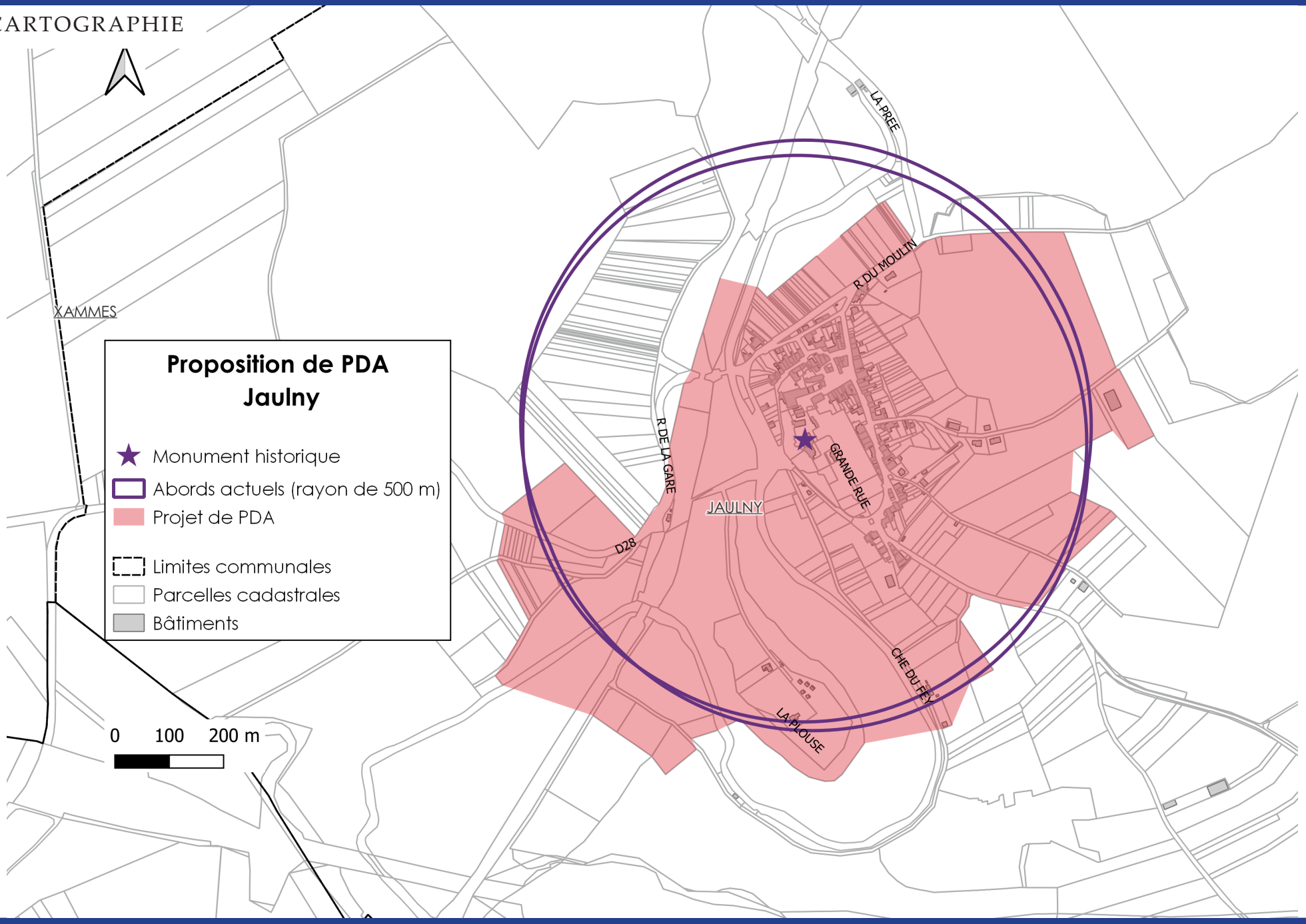

JOUY-AUX-ARCHES

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDA

L'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération du Mad & Moselle (CCM&M) offre l'opportunité de redéfinir le périmètre des abords autour des monuments historiques du territoire présentant des enjeux de préservation et de gestion du patrimoine architectural, urbain et paysager.
Une **étude pour l'établissement de PDA** a ainsi été commandée par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Grand Est à l'automne 2023. Prévue pour durer environ un an, jusqu'à la mise à l'enquête publique, elle est pilotée par les deux Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) intervenant sur le territoire de Mad & Moselle, à cheval sur les départements de Meurthe-et-Moselle (54) et de Moselle (57), et concerne les monuments historiques dont la préservation des abords constitue un véritable enjeu patrimonial et de gestion et ne disposant pas déjà d'un PDA, soit les **18 monuments protégés** suivants :

- l'église St-Martin à Essey-et-Maizerais (54) ;
- le château d'Euvezin (54) ;
- le château de Jaulny (54) ;
- le portail de l'église St-Martin à Mandres-aux-Quatre-Tours (54) ;
- le clocher de l'église St-Remy à Onville (54) ;
- les ruines du château et ancien corps de garde à Prény (54) ;
- le cimetière américain à Thiaucourt-Regniéville (54) ;
- le clocher de l'église St-Pierre à Vandelainville (54) ;
- l'église St-Clément à Xammes (54) ;
- l'ossuaire à Ancy-Dornot (57) ;
- le parc du château et l'église St-Arnould à Arry (57) ;
- le palais abbatial, l'église St-Etienne et la chapelle St-Clément à Gorze (57) ;
- l'aqueduc romain avec son bassin à Jouy-aux-Arches (57) ;
- l'église St-Clément à Rezonville-Vionville (57).

Une réunion de lancement de l'étude en présence des élus locaux concernés a eu lieu le 5 décembre 2023, suivie d'une restitution de la première phase d'analyse du contexte historique, urbain, paysager et patrimonial le 8 février 2024.
Une deuxième phase d'élaboration concertée des projets de PDA s'est déroulée entre mars et juin 2024 et a notamment réuni sur le terrain des représenants des collectivités et des UDAP concernées par la démarche.
Clôturant la troisième phase de l'étude, le présent rapport présente le projet de périmètre délimité des abords (PDA) concernant **l'aqueduc romain à Jouy-aux-Arches (57).** Il représente la **proposition de l'ABF** territorialement compétent basée sur l'étude de GRAHAL Conseil et **travaillée avec la commune de Jouy-aux-Arches** notamment **lors d'une réunion sur site le 23 avril 2024** avec Monsieur le Maire et d'autres représentants de la commune.

NB : les autres communes concernées par les abords actuels sont Ancy-Dornot (CCM&M) ainsi que Ars-sur-Moselle (Eurométropole de Metz) ; elles n'ont pas pris part à la concertation mais sont destinataires de cette proposition de PDA.

ANALYSE DU CONTEXTE

Le monument historique

AQUEDUC ROMAIN

Protection au titre des monuments historiques	*Nature et étendue :* Classement en totalité des vestiges situés sur la commune de Jouy-aux-Arches par liste de 1840. *Motifs :* Typologie et période de construction (ouvrage d'art antique remarquablement conservé).
Dates-clés	- A la fin du I^{er} siècle, construction de l'aqueduc reliant la source des Bouillons près de Gorze à Metz (*Divodorum*) qui comportait alors deux canalisations souterraines entrecoupées d'un pont d'environ cent-dix arcades enjambant la Moselle sur 1,2 km entre Ars-sur-Moselle et Jouy-aux-Arches ainsi que deux bassins collecteurs situés de part et d'autre du pont. - A partir du milieu du III^{e} siècle, abandon de l'ouvrage qui s'altère progressivement. - Au XIX^{e} siècle, « redécouverte » de l'aqueduc : on entreprend son dégagement (destructions de maisons nuisant à la lisibilité des vestiges) et sa restauration.
Etat actuel	- Les vestiges de l'aqueduc traversent perpendiculairement le bourg-rue de Jouy-aux-Arches depuis la Moselle, à l'Ouest. - Avec dix-huit piles et dix-sept arches reliées, à une exception, d'un seul tenant, Jouy abrite la plus grande partie des vestiges aériens de l'aqueduc. Les piles, de 5 mètres de côté à la base, s'élèvent par section de plus en plus étroites jusqu'à vingt-trois mètres. Des impostes supportent ensuite les arches, d'une portée de douze mètres, puis une double canalisation (disparue et qui faisait donc culminer l'ouvrage à environ 30 mètres). L'ensemble est maçonné en petit appareil régulier. - Le bassin de réception situé à l'extrémité orientale du pont-canal est une grande structure circulaire (6 mètres de diamètre) enchâssant un réceptacle d'environ 2 mètres de large qui permettait de répartir l'eau dans des conduites souterraines jusqu'à Metz. Ses épais murs sont maçonnés. Couvert à l'origine, il est protégé depuis les années 2000 par une installation légère.
Autres servitudes patrimoniales	- L'aqueduc est répertorié en tant que site archéologique. - Les vestiges de l'aqueduc situés à Ars-sur-Moselle sont également protégés : liste de 1840 et arrêtés de classement pour le bassin de décantation (30 janvier 1980) ainsi que pour quelques parcelles et une pile non cadastrée (8 août 1980). Ces protections génèrent une servitude des abords qui concerne la partie de l'aqueduc située à Jouy (périmètre délimité des abords en cours d'instruction côté Ars).

La commune

HISTORIQUE

Traversé par l'aqueduc transportant les eaux de Gorze vers Metz/ *Divodorum*, le territoire de Jouy-aux-Arches est probablement habité dés l'époque gallo-romaine. La mention de *Gaudiacum* dans les archives en 745 laisse en tout cas penser à une fondation ancienne. Rattachée d'abord au comté de Bar, la localité dépend ensuite du pays messin. Elle doit donc supporter les conséquences des conflits opposant les évêques de Metz aux ducs de Lorraine et leurs alliés respectifs (incendie du village en 1325) et se doter de lieux de repli (au moins une maison-forte attestée).

Comme ses voisins de la vallée de la Moselle, la population de Jouy vit jusqu'au tournant des XIX-XX^{e} siècles de la vigne. L'annexion allemande entre 1871 et 1918 n'infléchit pas la hausse démographique observée depuis la fin de l'Ancien Régime (684 habitants en 1793, 1041 en 1866, 1215 en 1900). Les deux guerres mondiales brisent temporairement cette courbe ascendante (le nombre d'habitants retombant à chaque fois autour de 850) mais ni les destructions causées en 1944 ni la déprise agricole n'arrêtent la croissance de Jouy qui, bénéficiant des extensions artisanales et commerciales implantées en périphérie sud de Metz, compte aujourd'hui plus de 1400 habitants.

Carte postale du début du XX^{e} siècle figurant la Grand-Rue de Jouy-aux-Arches.

MORPHOGENÈSE

S'étirant au fond de la vallée de la Moselle, sur la rive droite, le village de Jouy s'est formé le long d'une voie historique majeure reliant Nancy à Metz (actuelle route départementale -RD- 657 ou Grand-Rue prolongée au Sud en rue de Nancy). Les deux extrémités de cet axe marqué au Nord par les vestiges de l'aqueduc antique et au Sud par l'église Saint-André semblent avoir joué le rôle de micro-polarités attirant une plus grande concentration de bâtiments. Au Nord, la route vers Metz guide toujours l'implantation des extensions pavillonnaires et commerciales de la commune qui forme ainsi une agglomération avec ses voisines d'Augny et de Moulins-lès-Metz. Le village-rue historique s'est quant à lui épaissi vers l'Est avec la création de lotissements accrochés à un axe parallèle formé par les rues Claude-Debussy, Notre-Dame, Clemenceau et le chemin d'Auche.

La ferme isolée de Luzéraille, implantée dans la côte au Sud-Est, est le seul écart historique notable que compte la commune.

Extraits de la carte de Cassini (XVIII^e siècle), de la carte d'Etat-Major (XIX^e siècle) et vues aériennes IGN de 1948 et actuelle permettant de mesurer l'évolution du territoire.

PLACE DU MONUMENT HISTORIQUE

Outre leurs rôles évidents de marqueurs paysager (visibles depuis l'autre rive de la Moselle, les piles de l'ancien aqueduc sont aussi traversées par la Grand-Rue de Jouy qui tient alors le rôle de ligne de fuite) et d'emblème de l'identité locale (le toponyme de Jouy est complété par « aux-arches » depuis le XVIII^{e} siècle), les vestiges de l'aqueduc romain semblent avoir favorisé l'implantation d'un bâti dense à l'ancienne entrée nord du village-rue.

AUTRES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE LOCAL

En grande partie reconstruit après la Seconde Guerre mondiale, l'axe principal de Jouy-aux-Arches comporte toutefois des éléments ponctuels présentant un grand intérêt historique et/ou architectural : ancienne maison-forte cantonnée de deux tourelles située au n°83, Grand-Rue ; calvaire du XVII ou XVII^{e} siècle devant le n°39, Grand-Rue ; nombreuses grandes demeures historicistes datant du XIX^{e} et du début du XX^{e} siècle témoignant de la prospérité de la côte mosellane à cette époque (n°1 de la rue de Nancy ; n°93 et n°70 de la Grand-Rue) ; ancien couvent des soeurs de la Providence de saint André de Peltre ; vestiges d'un élément fortifié sur la rue de la Vieille-Tour.

Le tissu bâti hétérogène et majoritairement contemporain de la Grand-Rue est ponctué d'éléments patrimoniaux (ancienne maison-forte, grande demeure bourgeoise).

PRÉSENTATION DU PDA

L'analyse du contexte historique, urbain, paysager et architectural de l'aqueduc romain de Jouy-aux-Arches a conduit à proposer le PDA suivant :

CONTOURS ET JUSTIFICATIONS

Prolongeant depuis l'Ouest et la limite communale avec Ars-sur-Moselle le PDA élaboré sur cette commune autour des vestiges de l'aqueduc romain qui la concernent, **le PDA** de Jouy-aux-Arches **recouvre la moitié nord du village-rue historique** en se bornant aux éléments marquants suivants : le bassin de décantation à l'Est (dernière composante protégée du monument), l'entrée du vieux Jouy au Nord (matérialisée par le monument aux morts) et le carrefour de la Grand-Rue avec l'impasse de la Mairie au Sud (limite sud des abords actuels dont la qualité urbaine et architecturale constitue un jalon remarquable sur le linéaire de la Grande-Rue).

Ainsi, <u>sont intégrés au sein du PDA</u> :

• **une partie du long village-rue de Jouy** dont les alignements bâtis hétérogènes [1] (calvaire de l'Ancien Régime, fermes traditionnelles souvent reconstruites au XX^{e} siècle, grandes demeures bourgeoises et équipements évoquant la croissance de Jouy au XIX^{e} siècle...) témoignent de l'évolution particulière de cette commune qui s'est densifiée, renouvelée et étendue en conservant sa structure historique ;

• **les espaces en rive de Moselle** [2] (berges aménagées pour les loisirs et sur lesquelles donnent des arrières de jardins dépendant de constructions sur la Grand-Rue) **entretenant un lien paysager avec le monument** en tant qu'ouvrage de franchissement.

1

2

<u>Sont exclues du PDA</u> :

• **les extensions résidentielles récentes (**les lotissements implantés autour de la rue de la Vieille-Tour au Nord [3] ou de la rue Général-de-Gaulle à l'Est, les extensions traversées par les rues Foch et des Lilas au Sud) qui sont sans rapport typologique ou architectural avec le vieux Jouy dont la structure linéaire a été notamment marquée par la présence de l'ancien aqueduc au Nord et de l'église au Sud ;

• **les zones trop éloignées du monument protégé ou sans rapport visuel avec celui-ci** ne participant donc pas à sa mise en valeur (par exemple, la section de la Grand-Rue comprise entre l'église et la rue de la Maixière).

3

CARACTÉRISTIQUES

Superficie du projet de PDA (aplat rouge) : **environ 24 hectares sur la seule commune de Jouy-aux-Arches** (environ 76 hectares à Jouy-aux-Arches et 23 hectares à Ancy-Dornot le périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres ; PDA à Ars-sur-Moselle).

Rives de Moselle contextualisant l'ancien aqueduc

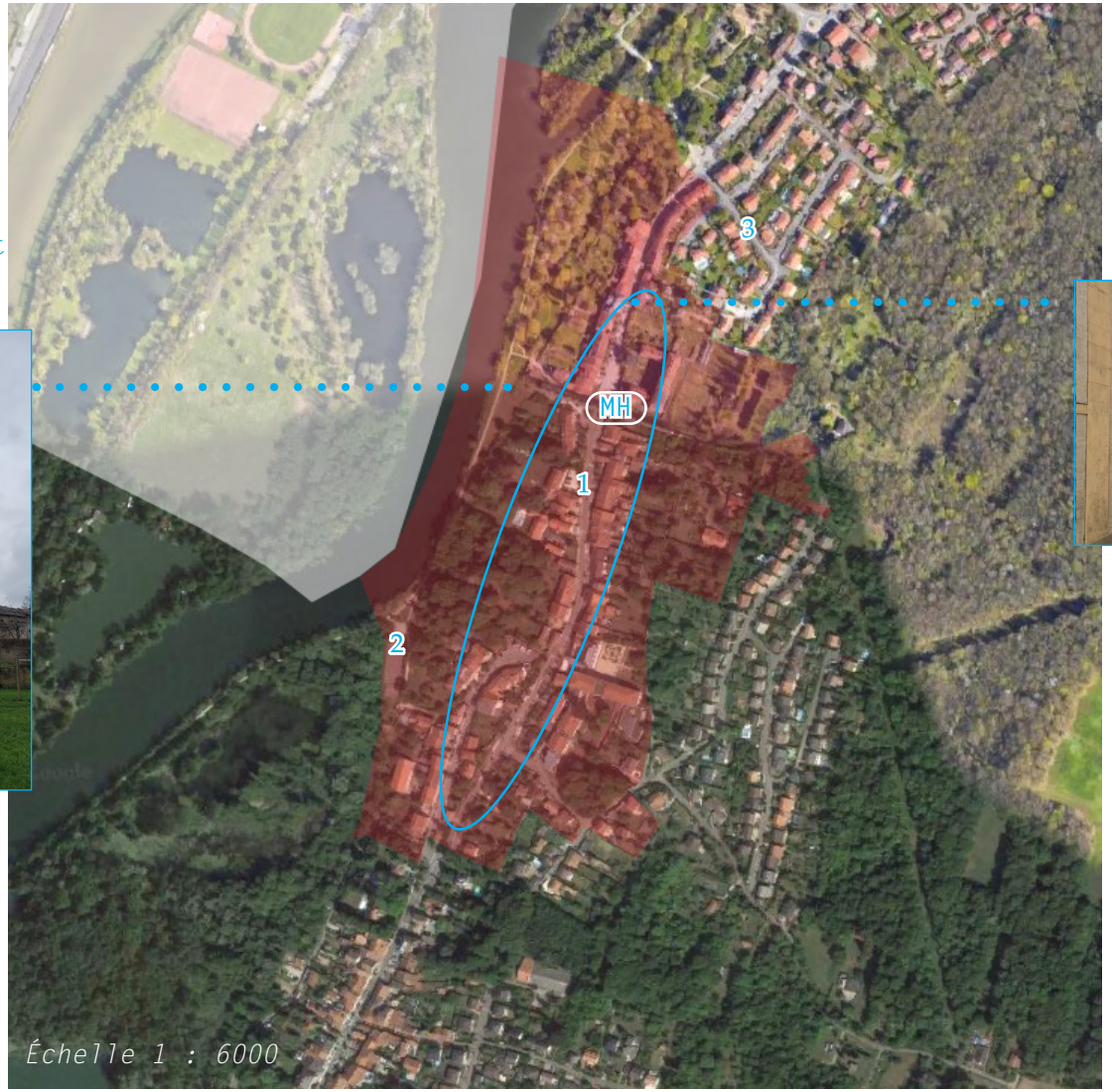

Village-rue égrenant anciennes fermes traditionnelles, demeures bourgeoises, bâtiments issus de la reconstruction

CARTOGRAPHIE

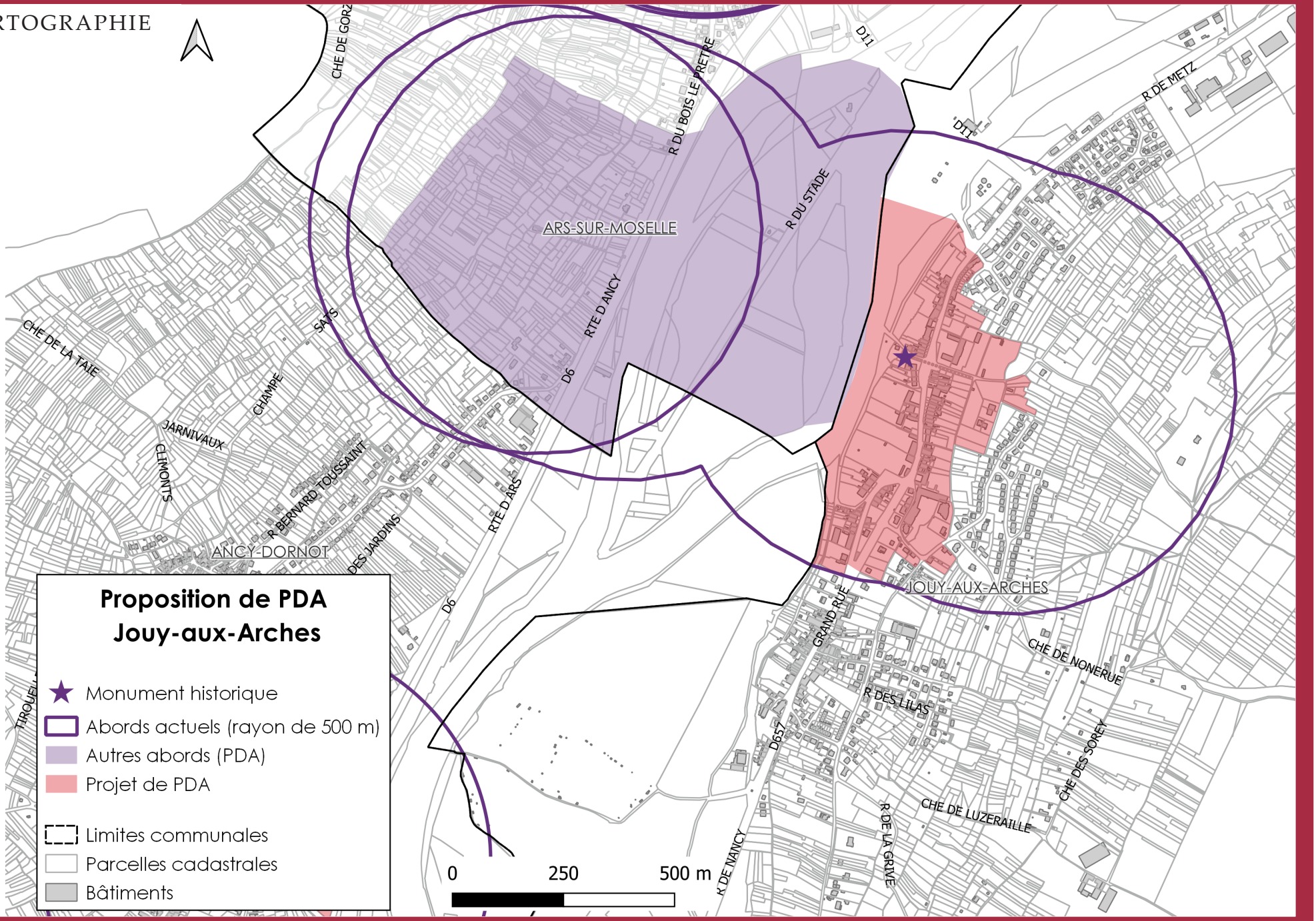

MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDA

L'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération du Mad & Moselle (CCM&M) offre l'opportunité de redéfinir le périmètre des abords autour des monuments historiques du territoire présentant des enjeux de préservation et de gestion du patrimoine architectural, urbain et paysager.
Une **étude pour l'établissement de PDA** a ainsi été commandée par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Grand Est à l'automne 2023. Prévue pour durer environ un an, jusqu'à la mise à l'enquête publique, elle est pilotée par les deux Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) intervenant sur le territoire de Mad & Moselle, à cheval sur les départements de Meurthe-et-Moselle (54) et de Moselle (57), et concerne les monuments historiques dont la préservation des abords constitue un véritable enjeu patrimonial et de gestion et ne disposant pas déjà d'un PDA, soit les **18 monuments protégés** suivants :

- l'église St-Martin à Essey-et-Maizerais (54) ;
- le château d'Euvezin (54) ;
- le château de Jaulny (54) ;
- le portail de l'église St-Martin à Mandres-aux-Quatre-Tours (54) ;
- le clocher de l'église St-Remy à Onville (54) ;
- les ruines du château et ancien corps de garde à Prény (54) ;
- le cimetière américain à Thiaucourt-Regniéville (54) ;
- le clocher de l'église St-Pierre à Vandelainville (54) ;
- l'église St-Clément à Xammes (54) ;
- l'ossuaire à Ancy-Dornot (57) ;
- le parc du château et l'église St-Arnould à Arry (57) ;
- le palais abbatial, l'église St-Etienne et la chapelle St-Clément à Gorze (57) ;
- l'aqueduc romain avec son bassin à Jouy-aux-Arches (57) ;
- l'église St-Clément à Rezonville-Vionville (57).

Une réunion de lancement de l'étude en présence des élus locaux concernés a eu lieu le 5 décembre 2023, suivie d'une restitution de la première phase d'analyse du contexte historique, urbain, paysager et patrimonial le 8 février 2024.
Une deuxième phase d'élaboration concertée des projets de PDA s'est déroulée entre mars et juin 2024 et a notamment réuni sur le terrain des représenants des collectivités et des UDAP concernées par la démarche.
Clôturant la troisième phase de l'étude, le présent rapport présente le projet de périmètre délimité des abords (PDA) concernant **le portail intérieur de l'église Saint-Martin à Mandres-aux-Quatre-Tours (54).** Il représente la **proposition de l'ABF** territorialement compétent basée sur l'étude de GRAHAL Conseil et **travaillée avec la commune de Mandres-aux-Quatre-Tours** notamment **lors d'une réunion sur site le 20 mars 2024** avec Monsieur le Maire.

NB : la commune d'Hamonville (CCM&M), marginalement concernée par les abords actuels du monument, n'a pas pris part à la concertation mais est destinataire de cette proposition de PDA.

ANALYSE DU CONTEXTE

Le monument historique

ÉGLISE SAINT-MARTIN

Protection au titre des monuments historiques	*Nature et étendue :* Inscription du portail intérieur par arrêté du 29 octobre 1926. *Motifs :* Statut de vestige et style architectural (portail du XII^{e} siècle subsistant d'une église romane préexistante).
Dates-clés	- Au XII^{e} siècle, existence d'un château implanté à l'Ouest du village dont l'actuelle église aurait été la chapelle. - Vers 1750, reconstruction de l'église ; des éléments de l'édifice antérieur sont remployés à l'instar du portail roman donnant accès à la nef. - En 1821, restauration de l'église qui est alors dotée d'un chœur et d'une tour-clocher carrée (dont la flèche n'était pas encore en place en 1888).
Etat actuel	- L'église, composée d'une simple nef précédée d'une tour-clocher et terminée par un chœur, est implantée sur l'axe principal qui structure le village-rue de Mandres-aux-Quatre-Tours. Le portail roman ouvrant la nef n'est pas visible depuis l'extérieur de l'église. - Ce portail en plein-cintre comporte trois voussures : celles inférieures arborent des motifs géométriques et végétaux et retombent sur des colonnettes aux chapiteaux sculptés (feuillages, oiseaux…) ; celle supérieure ne repose sur aucun support et comporte en son centre un bas-relief.
Autres servitudes patrimoniales	Aucune autre servitude patrimoniale ne s'exerce sur l'édifice.

La commune

HISTORIQUE

Le village est mentionné dans divers documents à partir du milieu du XI[e] siècle mais c'est surtout grâce à son ancien château fort, à l'origine du surnom « aux-quatre-tours » que l'on peut retracer son histoire. Détenu successivement au XIV[e] siècle par les seigneurs d'Apremont puis les ducs de Bar et les comtes de Blâmont, l'ensemble castral semble en effet avoir été convoité faisant de Mandres un lieu stratégique à l'échelle locale. Il est rasé sur ordre de Richelieu durant la première moitié du XVII[e] siècle.

Bourgade rurale dédiée à la culture des céréales et des plantes fourragères ainsi qu'à l'exploitation de la forêt de la Reine qui occupe la moitié sud de son territoire, Mandres entame dès la fin du XIX[e] siècle un recul démographique (passant de 447 habitants en 1861 à 333 en 1896). Il se poursuit durant le XX[e] siècle, par ailleurs marqué par d'importantes destructions lors de la Première Guerre mondiale (252 habitants en 1921 contre moins de 200 aujourd'hui).

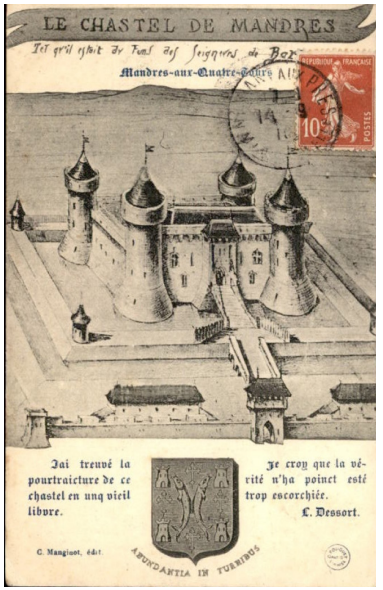

Cartes postales du début du XX[e] siècle figurant le centre du village de Mandres-aux-Quatre-Tours et une gravure de son château disparu.

MORPHOGENÈSE

Le village de Mandres-aux-Quatre-Tours occupe la partie septentrionale d'un territoire communal relativement plat, étroit et étiré, partagé entre terres agricoles au Nord et étendues boisées au Sud. L'essentiel des implantations bâties anciennes borde la rue Saint-Martin (ou route départementale -RD- 104).

Cet axe secondaire n'a sans doute pas suscité à lui-seul l'implantation de la localité. A l'Ouest, face à l'église et à la mairie, un vaste quadrilatère aujourd'hui en partie occupé par une écurie et desservi par une rue et un chemin dits « du Château » témoigne de l'existence passée d'un important ensemble défensif qui comprenait un donjon carré cantonné de quatre tours, deux enceintes, deux basses cours et des fossés.

Extraits de la carte de Cassini (XVIII^e siècle), de la carte d'Etat-Major (XIX^e siècle), de la carte topographique IGN de 1950 et d'une vue satellite actuelle permettant de mesurer l'évolution du territoire.

PLACE DU MONUMENT HISTORIQUE

Seul le portail roman de l'église situé à l'entrée de la nef elle-même précédée d'une tour-clocher surmontant le porche d'entrée est inscrit au titre des monuments historiques. Il n'entretient donc aucune relation, ni historique ou architecturale (le village ayant été en grande partie reconstruit durant le XX^{e} siècle) ni même visuelle, avec les bâtiments avoisinants.

En haut, la rue Saint-Martin longée par des bâtiments en grande partie reconstruits.
En bas, quelques éléments de petit patrimoine subsistants (fontaine, abreuvoir).

AUTRES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE LOCAL

La structure du village-rue ainsi que l'emprise de l'ancien château sont encore très lisibles. Bien que largement reconstruites, les anciennes fermes alignées sur la rue Saint-Martin, avec leurs usoirs précédant des blocs mitoyens aux façades percées de portes charretières ou cochères, forment toujours un ensemble relativement évocateur de l'architecture rurale traditionnelle lorraine.

L'église Saint-Martin, elle aussi très remaniée, constitue, de par son implantation sur une sorte de podium dominant la rue principale, un repère paysager (depuis la RD 907 traversant au Nord le territoire d'Ouest en Est) et les entrées de bourg. La rue du Château débouche par ailleurs presque en face, laissant penser qu'un vis-à-vis, voire un jeu de perspectives, a pu exister entre ces deux équipements-phares du Mandres médiéval.

Enfin quelques éléments de petit patrimoine subsistent à l'instar de la fontaine circulaire et de l'abreuvoir installés au carrefour des rues Saint-Martin et de la Maisonnette.

PRÉSENTATION DU PDA

L'analyse du cadre législatif s'appliquant pour le portail intérieur de l'église de Mandres-aux-Quatre-Tours a conduit à proposer le PDA suivant :

CONTOURS ET JUSTIFICATIONS

Le portail intérieur de l'église, remploi de l'église romane, étant le seul élément de l'église Saint-Martin à bénéficier d'une protection au titre des monuments historiques, **le PDA coïncide avec les limites** (façades extérieures) **de l'église** en application de l'article L621-30 du code du patrimoine qui prévoit que *« la protection au titre des abords s'applique à toute partie non protégée au titre des monuments historiques d'un immeuble partiellement protégé »*.

Ainsi, est intégrée au PDA :
l'église [1] qui, en englobant le portail protégé, participe à sa conservation.

1

Sont exclus du PDA :
tous les autres bâtiments et secteurs de la commune qui n'entretiennent aucune relation architecturale, fonctionnelle ou même visuelle avec le monument protégé.

CARACTÉRISTIQUES

Superficie du projet de PDA (aplat rouge) : environ **380 m² sur la seule commune de Mandres-aux-Quatre-Tours** (78,5 hectares à Mandres et un demi-hectare à Hamonville dans le périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres).

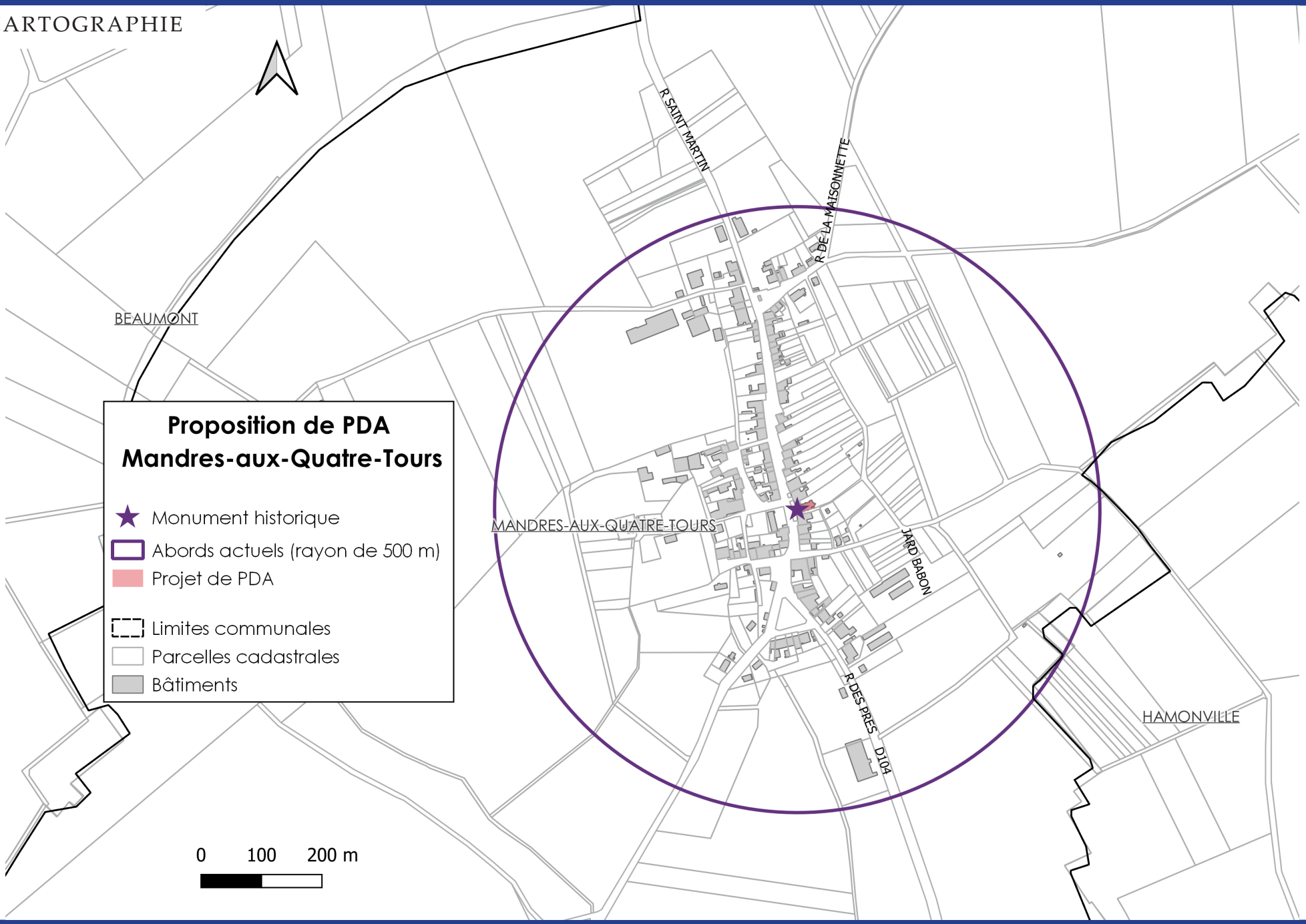
Proposition de PDA
Mandres-aux-Quatre-Tours
Monument historique
Abords actuels (rayon de 500 m)
Projet de PDA
Limites communales
Parcelles cadastrales
Bâtiments
0
100
200 m
BEAUMONT
MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS
HAMONVILLE
R SAINT MARTIN
R DE LA MAISONNETTE
JARD BABON
R DES PRES
D104

ONVILLE ET VANDELAINVILLE

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDA

L'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération du Mad & Moselle (CCM&M) offre l'opportunité de redéfinir le périmètre des abords autour des monuments historiques du territoire présentant des enjeux de préservation et de gestion du patrimoine architectural, urbain et paysager.
Une **étude pour l'établissement de PDA** a ainsi été commandée par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Grand Est à l'automne 2023. Prévue pour durer environ un an, jusqu'à la mise à l'enquête publique, elle est pilotée par les deux Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) intervenant sur le territoire de Mad & Moselle, à cheval sur les départements de Meurthe-et-Moselle (54) et de Moselle (57), et concerne les monuments historiques dont la préservation des abords constitue un véritable enjeu patrimonial et de gestion et ne disposant pas déjà d'un PDA, soit les **18 monuments protégés** suivants :

- l'église St-Martin à Essey-et-Maizerais (54) ;
- le château d'Euvezin (54) ;
- le château de Jaulny (54) ;
- le portail de l'église St-Martin à Mandres-aux-Quatre-Tours (54) ;
- le clocher de l'église St-Remy à Onville (54) ;
- les ruines du château et ancien corps de garde à Prény (54) ;
- le cimetière américain à Thiaucourt-Regniéville (54) ;
- le clocher de l'église St-Pierre à Vandelainville (54) ;
- l'église St-Clément à Xammes (54) ;
- l'ossuaire à Ancy-Dornot (57) ;
- le parc du château et l'église St-Arnould à Arry (57) ;
- le palais abbatial, l'église St-Etienne et la chapelle St-Clément à Gorze (57) ;
- l'aqueduc romain avec son bassin à Jouy-aux-Arches (57) ;
- l'église St-Clément à Rezonville-Vionville (57).

Une réunion de lancement de l'étude en présence des élus locaux concernés a eu lieu le 5 décembre 2023, suivie d'une restitution de la première phase d'analyse du contexte historique, urbain, paysager et patrimonial le 8 février 2024.
Une deuxième phase d'élaboration concertée des projets de PDA s'est déroulée entre mars et juin 2024 et a notamment réuni sur le terrain des représenants des collectivités et des UDAP concernées par la démarche.
Clôturant la troisième phase de l'étude, le présent rapport présente le projet de périmètre délimité des abords (PDA) concernant **le clocher de l'église Saint-Remy à Onville et le clocher de l'église Saint-Pierre à Vandelainville (54).** Il représente la **proposition de l'ABF** territorialement compétent basée sur l'étude de GRAHAL Conseil et **travaillée avec les communes d'Onville et de Vandelainville** notamment **lors d'une réunion sur site le 20 mars 2024** avec Messieurs les Maires et des représentants des conseils municipaux.
NB : la commune de Bayonville-sur-Mad (CCM&M), marginalement concernée par les abords actuels du monument, a pris part à la concertation et est destinataire de cette proposition de PDA.

Les monuments historiques

ÉGLISE SAINT-REMY À ONVILLE

Protection au titre des monuments historiques	*Nature et étendue :* Inscription de la tour-clocher (parcelle cadastrale B 834) par arrêté du 28 décembre 1978. *Motifs :* - Epoque et style de construction (rare témoignage médiéval conservé à Onville). - Typologie (tour-clocher fortifiée caractéristique de la vallée du Rupt de Mad).
Dates-clés	- Autour de l'an mil, existence d'une chapelle rattachée à un domaine privé occupant la côte viticole d'Onville puis réaffectation en église fortifiée. - Au XVI^{e} siècle, édification d'une chapelle contre la façade orientale de la tour-clocher fortifiée (il n'en reste aujourd'hui qu'un départ de voûte en arc brisé) ; c'est peut-être à cette période que l'église romane est remaniée. - En 1783, reconstruction de la nef et du chœur de l'église ; la tour-clocher est exhaussée.
Etat actuel	- L'église, composée d'une simple nef fermée par un chœur en hémicycle et flanquée au sud d'une chapelle, occupe un replat de la côte nord de la vallée du Mad. La tour-clocher s'adosse à la façade sud de l'église. - De plan rectangulaire, la tour est étayée aux angles de sa façade sud, par ailleurs percée d'une porte en anse de panier, de puissants contreforts. Massive et fermée sur toute sa hauteur à l'exception de quelques meurtrières et d'une porte en arc brisé sur sa façade occidentale aujourd'hui occultée, elle est surmontée d'un dernier niveau plus récent qui abrite les cloches et qui est percé de trois baies cintrées à l'Est et à l'Ouest ainsi que d'une unique ouverture au Nord et au Sud.
Autres servitudes patrimoniales	Le monument est compris dans les abords générés par la protection du clocher de l'église Saint-Pierre à Vandelainville.

ÉGLISE SAINT-PIERRE À VANDELAINVILLE

Protection au titre des monuments historiques	*Nature et étendue :* Inscription de la tour-clocher (parcelle cadastrale C 236) par arrêté du 19 février 1981. *Motifs :* - Epoque de construction et style architectural (unique vestige de l'église romane). - Implantation atypique (rare exemple de tour-clocher indépendante).
Dates-clés	- Au XIII^{e} siècle, existence d'une église romane comportant une tour-clocher au sein d'un site fortifié. - Au XVII^{e} siècle, remaniements portant notamment sur les percements du troisième niveau de la tour-clocher. - En 1778, reconstruction de l'église romane : seule la tour-clocher est conservée.
Etat actuel	- L'église, de plan basilical, se situe au début de la côte nord de la vallée du Rupt-du-Mad, à l'extrémité ouest du centre ancien de Vandelainville. La tour-clocher est séparée de la nef par un étroit passage. - La tour-clocher quadrangulaire est large de près de 4,5 mètres et est haute d'environ 20 mètres. Elle comporte, à la base de sa façade orientale, deux contreforts, vestiges de l'ancienne nef romane. Elle est partiellement voûtée (premier niveau en coquille, troisième en berceau) et présente des traces d'usage défensif : quelques meurtrières et surtout, au deuxième niveau, une petite porte en plein-cintre aujourd'hui murée qui a pu servir d'accès de secours en cas de troubles. A l'exception de la meurtrière rectangulaire du troisième niveau et de certaines baies géminées remaniées du sixième niveau, les percements paraissent d'origine.
Autres servitudes patrimoniales	Le monument est compris dans les abords générés par la protection du clocher de l'église Saint-Remy à Onville.

Commune d'Onville

HISTORIQUE

Seule l'histoire contemporaine de la commune, à partir de la Révolution, est relativement documentée. Le territoire semble toutefois avoir été occupé dès l'Antiquité (débris de poteries et de tuiles mis au jour au XIX^{e} siècle par des agriculteurs à la Croisette ; découvertes récurrentes de monnaies romaines).

L'implantation au Moyen Age d'un ensemble de maisons de vignerons autour du refuge que constituait alors l'actuelle église Saint-Remy (appelé dans la vallée du Rupt de Mad « aître fortifié ») permet de retracer quelque peu cette période à laquelle le territoire viticole d'Onville était une dépendance de l'abbaye de Gorze et ne disposait de ce fait d'aucune protection armée.

La culture de la vigne reste encore essentielle à la fin du XIX^{e} siècle bien que ses rendements soient déjà nettement amoindris par la présence de plusieurs parasites dont le phylloxera. Onville ne subit cependant pas de déclin démographique durable, les grands événements ou mutations du XX^{e} siècle (déprise agricole, pertes humaines liées aux conflits mondiaux…) étant compensés par une certaine attractivité due à la desserte du chemin de fer à partir de 1877 (ligne de Longuyon à Onville et Pagny-sur-Moselle). Entre 1871 et 1918, le village bénéficie aussi de sa position près de la frontière franco-allemande qui en fait un lieu de repli pour de nombreux annexés souhaitant rester français. Ainsi, malgré des fluctuations, le nombre d'habitants est aujourd'hui presque identique à celui de 1800, soit un peu plus de 500.

Carte postale du début du XX^{e} siècle figurant un panorama d'Onville.

MORPHOGENÈSE

Le ban communal se présente comme une étroite et longue langue de terre. Au Nord, la partie la plus escarpée du territoire est occupée par des bois (qui ont gagné d'anciens espaces viticoles) puis, en bas de la côte mais à distance de la rivière, par le noyau villageois qui s'est fixé le long de la route menant à Gorze. L'ancien aître fortifié, avec son église, se tient un peu à l'écart quoiqu'il soit desservi par l'autre axe nord-sud structurant de la commune : l'actuelle Grande-Rue.

Si, à l'instar de la gare ferroviaire, quelques implantations bâties sont à noter depuis le XIX^{e} siècle au Sud, de l'autre côté du Rupt de Mad, l'urbanisation récente s'est surtout accrochée à la route départementale (RD) 952 d'orientation est-ouest qui suit le talweg de la rivière.

Extraits de la carte du territoire figurant dans la monographie de l'instituteur d'Onville en 1888, d'une photo aérienne IGN de 1946 et vue satellite actuelle permettant de mesurer l'évolution du territoire.

PLACE DU MONUMENT HISTORIQUE

Véritable marqueur paysager, visible en de nombreux points de la vallée du Rupt de Mad (depuis la RD 952 en contrebas comme depuis la commune voisine de Vandelainville situé sur la même pente), la tour-clocher protégée de l'église Saint-Remy assume aussi un caractère historique et urbain important à l'échelle d'Onville. En effet, cet ancien lieu de refuge auquel les habitants pouvaient accéder au moyen de passerelles rappelle les usages liés à l'aître fortifié qui constituait un quartier à part du village médiéval.

En haut, le quartier formé autour de l'église médiévale.
En bas, un des exemples de patrimoine lié à l'eau subsistant dans le village (lavoir).

AUTRES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE LOCAL

Le parcellaire d'Onville, structuré à partir de deux axes nord-sud (l'un menant à Gorze, l'autre aux anciens clos) et plus récemment d'une route d'importance locale d'orientation ouest-est doublant le cours du Rupt-de-Mad, est remarquablement bien préservé. Il illustre donc avec éloquence la typologie particulière des villages-rue étagés, spécifiquement adapté à une topographie contrainte et accidentée.
Quelques éléments ponctuels présentent un intérêt typologique, architectural et/ou historique : l'ancien lavoir situé rue de la Fontaine, l'oratoire rue des Plantes-au-Bo, la gare ferroviaire installée en fond de vallée ou encore la grande demeure XVIII^{e} appelée communément château et située en bas de la Grande-Rue.

Commune de Vandelainville

HISTORIQUE

Les restes de briques et tuiles découverts sur les hauteurs du village ainsi que de nombreuses monnaies romaines exhumées en divers endroits attestent l'occupation du territoire dès l'Antiquité. La localité (orthographiée encore récemment Wandelainville) figure dans un diplôme de 977 confirmant les biens et privilèges de l'abbaye Saint-Pierre de Metz. Partagé ensuite entre divers petits seigneurs, le village est surtout marqué au Moyen Age par l'aménagement d'un aître fortifié, composé de petites maisons de vignerons formant un bloc compact autour de l'église, qui démontre l'importance économique et sociale du vignoble local.

La culture de la vigne reste d'ailleurs encore à la fin du XIX^{e} siècle l'activité agricole prééminente. Sa lente disparition du territoire communal explique néanmoins sans doute en partie la baisse démographique globalement constatée sur le temps long (267 habitants en 1793, 194 en 1846, 138 en 1962 et guère plus aujourd'hui) avec quelques inflexions après les guerres de 1870, qui voit un afflux de Lorrains et d'Alsaciens fuyant l'annexion allemande (194 habitants en 1876), et de 1914-18, qui engendre au contraire des pertes (112 habitants en 1921).

Carte postale du XX^{e} siècle figurant un panorama de Vandelainville.

MORPHOGENÈSE

Le ban communal s'étire en une fine bande occupée sur une grande moitié nord par un plateau terminé par un abrupt coteau autrefois agricole et désormais presque entièrement boisé descendant jusqu'au Rupt de Mad qui marque d'ailleurs la limite méridionale de Vandelainville.

C'est dans la pente du coteau que s'est développé le noyau bâti historique, de part et d'autre de l'axe nord-sud que constitue la Grande-Rue. Il est composé d'une succession d'îlots desservis par des impasses formant des cours communes qui sont caractéristiques des anciennes pratiques liées à la culture de la vigne (éminemment collective) dans ces villages étagés où les traditionnels usoirs lorrains ne peuvent être aménagés. L'ancien aître fortifié marque toujours la limite ouest du village qui déborde à peine de son enveloppe historique avec quelques constructions installées dans le courant du XX^{e} siècle dans le fond de vallée, au contact de la route départementale (RD) 952 d'orientation ouest-est qui relie les localités situées le long du Rupt de Mad en suivant le cours de la rivière.

Extraits de la carte de Cassini (XVIII^{e} siècle), de la carte d'Etat-Major (XIX^{e} siècle), d'une photo aérienne IGN de 1950 et vue satellite actuelle permettant de mesurer l'évolution du territoire.

PLACE DU MONUMENT HISTORIQUE

La tour-clocher protégée de l'église Saint-Pierre domine le Sud du territoire communal et constitue un signal lorsque l'on chemine sur la RD 952 depuis l'Ouest et le village voisin d'Onville.

Outre ce rôle paysager, elle revêt évidemment une valeur historique et urbaine certaine puisqu'elle s'inscrit au centre d'un quartier médiéval de maisons de vignerons constituant, au sein de l'ancien village viticole de Vandelainville, l'exemple, certes le plus à l'écart mais surtout le plus cohérent, d'une organisation spatiale très spécifique née de la culture de la vigne et d'une topographie accidentée.

En haut, vue du clocher de l'église Saint-Pierre depuis la route départementale 952. En bas, la mairie-école s'élevant à mi-pente de la Grande-Rue.

AUTRES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE LOCAL

La pérennité et l'extrême typicité de la structure urbaine de Vandelainville (village-rue composé d'îlots étagés enserrant pour la plupart une impasse servant de cour commune aux anciennes maisons de vignerons qui la bordent) constituent l'attrait majeur de la commune du point de vue patrimonial.

Des éléments plus ponctuels présentent par ailleurs un intérêt : l'ancien lavoir au carrefour de la Grande-Rue et de l'impasse de la Fontaine, la mairie-école du début du XX^{e} siècle qui marque de son architecture soignée (modénature de brique, corniche moulurée, fronton à clocheton…) le milieu de la pente de la rue principale ou encore des croix de chemin témoignant des traditions de procession.

PRÉSENTATION DU PDA

L'analyse du contexte historique, urbain, paysager et architectural commun aux clochers des églises d'Onville et de Vandelainville qui présentent par ailleurs de fortes similarités dans leurs anciens usages, leur évolution et leur perception, a conduit à fusionner les abords en un unique PDA :

CONTOURS ET JUSTIFICATIONS

Dominant la côte nord du Rupt de Mad comprenant les noyaux historiques d'Onville et de Vandelainville et leurs entrées de village ainsi que, en contrebas, la rivière et la route départementale, l**es deux clochers protégés déterminent un PDA mettant en valeur toutes leurs relations au paysage**. Les limites parcellaires et viaires qui bornent le PDA de manière évidente au Nord (sur l'ancien coteau viticole) ainsi qu'à l'Ouest et à l'Est (entrées des villages par la départementale) ont été adaptées au Sud pour n'intégrer que les portions pertinentes des grandes parcelles agricoles tapissant le fond de vallée.

Ainsi, <u>sont intégrés au sein du PDA</u> :

• **les villages-rues étagés** d'Onville [1] et de Vandelainville modelés par la culture de la vigne tant du point de vue de leurs trames viaires structurées à partir d'axes Nord-Sud qui menaient au vignoble que du point de vue des formes urbaines avec les aîtres fortifiés regroupant les maisons des vignerons en petits quartiers autour des clochers des églises tenant lieu de donjon ;

• **les principales entrées des villages** en tant que points de vue majeurs sur les monuments protégés, par le coteau depuis le Nord comme sur la rue de Gorze à Onville mais surtout par la route départementale 952 avec la prise en compte des parcelles entourant l'EHPAD à l'Ouest et celles, bientôt aménagées, longeant la Grand-Rue de Vandelainville à l'Est [2] ;

• **les espaces paysagers longeant le Rupt de Mad** avec lesquels les clochers protégés dialoguent depuis le Moyen Age et qui sont traversés par la voie ferrée parallèle au cours d'eau ;
NB : ici, l'étendue des parcelles a justifié de faire coïncider ponctuellement les limites du PDA avec d'autres repères (chemins agricoles, alignements d'arbres...)

• **les éléments du patrimoine local** présentant une valeur historique, urbaine et/ou architecturale (lavoirs, croix, gare SNCF [3]).

1

2

3

<u>Sont exclus du PDA</u> :

• **les extensions bâties récentes ne participant pas à la mise en valeur des monuments** telles les constructions à partir du n°8 route Nationale à Vandelainville [4] ou l'écart de La Pesée à Onville ;

• **les espaces paysagers hors champ de visibilité des monuments ou ne constituant pas des points de vue remarquables** (par exemple, les zones boisées au Nord des villages.

4

CARACTÉRISTIQUES

Superficie du projet de PDA (aplat rouge) : environ **52 hectares à Onville et 13 hectares à Vandelainville** (environ 69 hectares à Onville, 36 hectares à Vandelainville et moins d'1 hectare à Bayonville-sur-Mad dans les périmètres de protection d'un rayon de 500 mètres).

Villages-rues étagés déterminés par l'ancienne activité viticole

Entrées de villages constituant des points de vue majeurs sur les monuments et comprenant des extensions bâties participant à leur mise en valeur

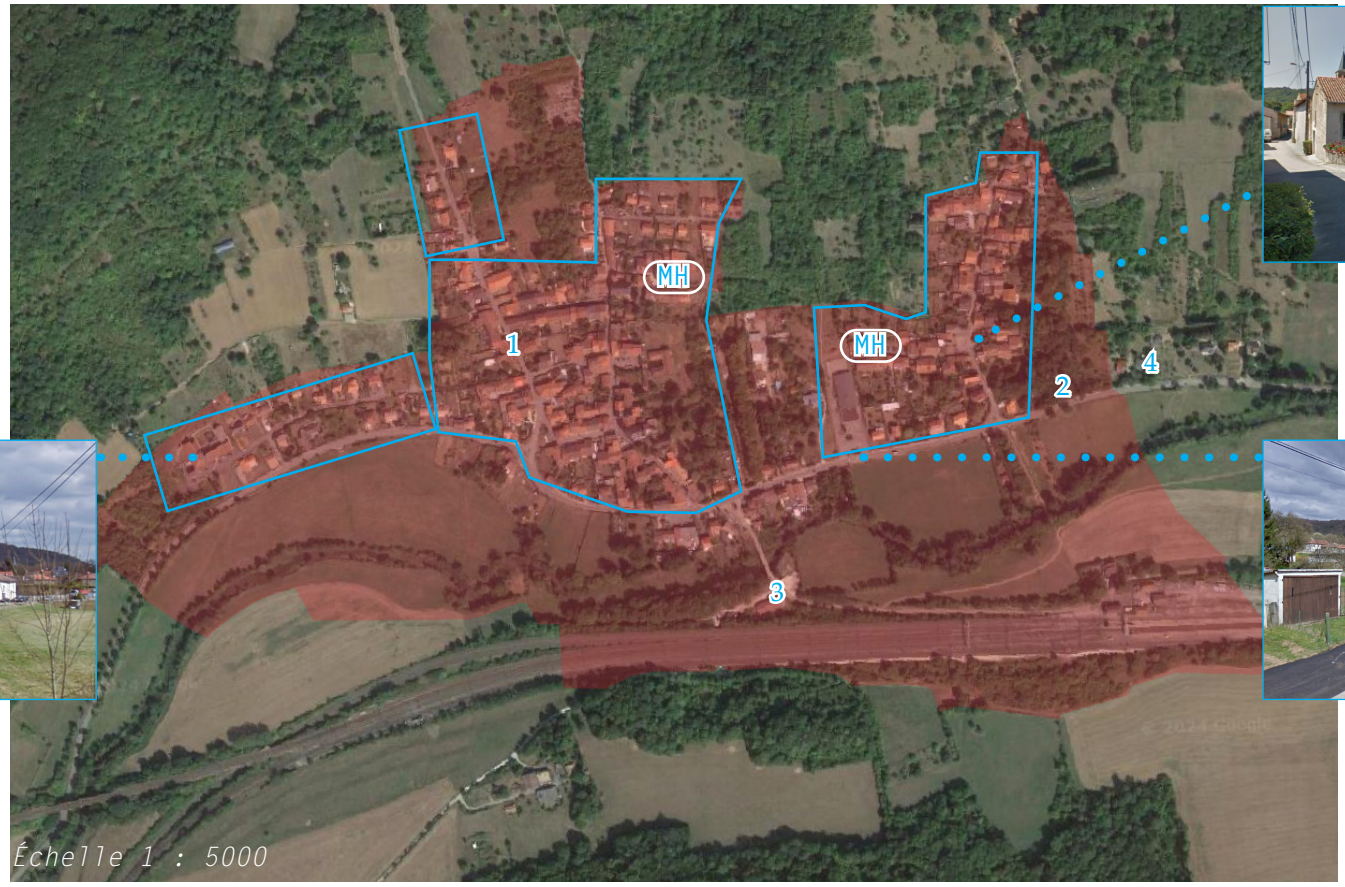

Fond de vallée constituant l'écrin paysager des monuments

CARTOGRAPHIE

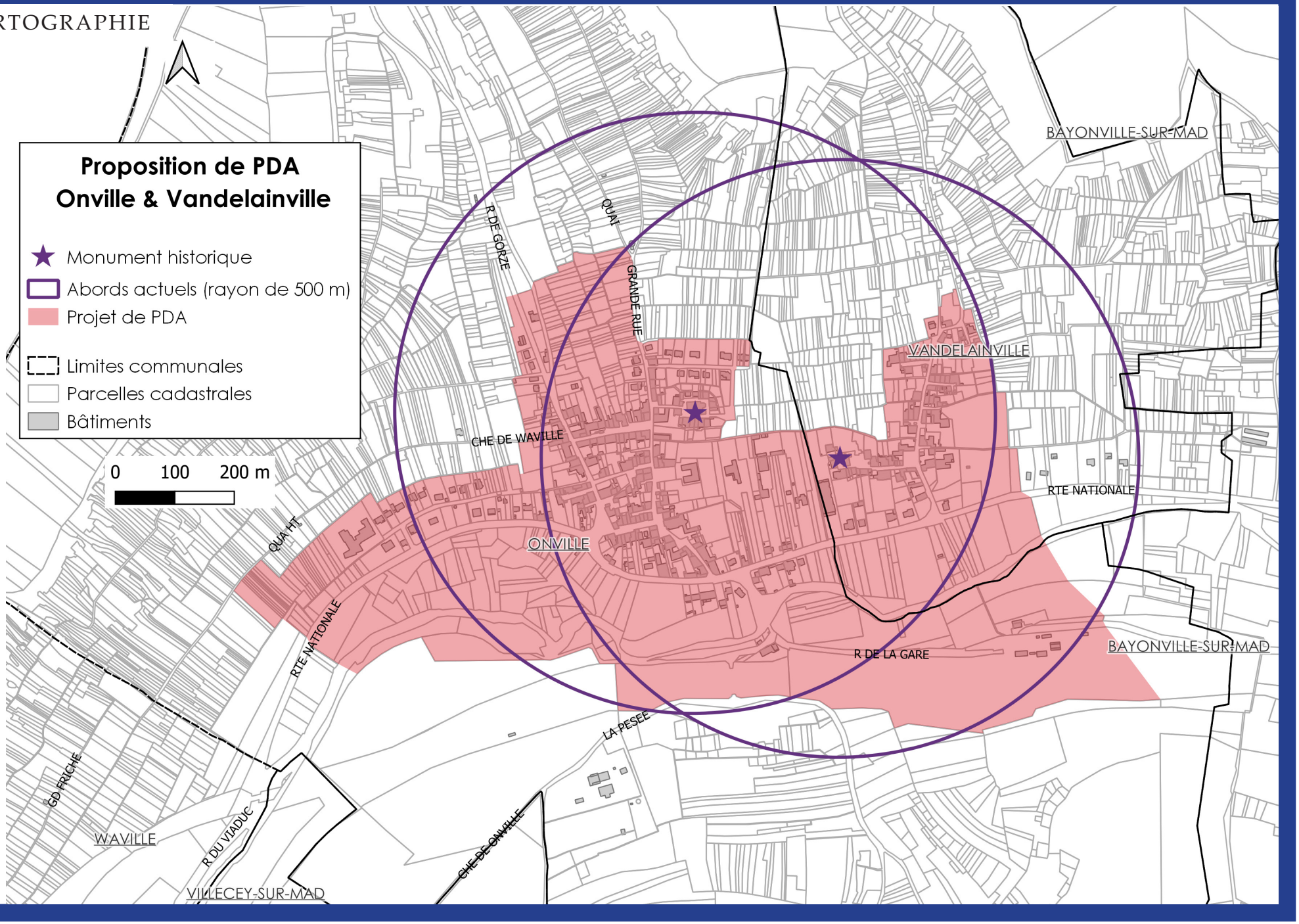

PRÉNY

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDA

L'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération du Mad & Moselle (CCM&M) offre l'opportunité de redéfinir le périmètre des abords autour des monuments historiques du territoire présentant des enjeux de préservation et de gestion du patrimoine architectural, urbain et paysager.
Une **étude pour l'établissement de PDA** a ainsi été commandée par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Grand Est à l'automne 2023. Prévue pour durer environ un an, jusqu'à la mise à l'enquête publique, elle est pilotée par les deux Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) intervenant sur le territoire de Mad & Moselle, à cheval sur les départements de Meurthe-et-Moselle (54) et de Moselle (57), et concerne les monuments historiques dont la préservation des abords constitue un véritable enjeu patrimonial et de gestion et ne disposant pas déjà d'un PDA, soit les **18 monuments protégés** suivants :

- l'église St-Martin à Essey-et-Maizerais (54) ;
- le château d'Euvezin (54) ;
- le château de Jaulny (54) ;
- le portail de l'église St-Martin à Mandres-aux-Quatre-Tours (54) ;
- le clocher de l'église St-Remy à Onville (54) ;
- les ruines du château et ancien corps de garde à Prény (54) ;
- le cimetière américain à Thiaucourt-Regniéville (54) ;
- le clocher de l'église St-Pierre à Vandelainville (54) ;
- l'église St-Clément à Xammes (54) ;
- l'ossuaire à Ancy-Dornot (57) ;
- le parc du château et l'église St-Arnould à Arry (57) ;
- le palais abbatial, l'église St-Etienne et la chapelle St-Clément à Gorze (57) ;
- l'aqueduc romain avec son bassin à Jouy-aux-Arches (57) ;
- l'église St-Clément à Rezonville-Vionville (57).

Une réunion de lancement de l'étude en présence des élus locaux concernés a eu lieu le 5 décembre 2023, suivie d'une restitution de la première phase d'analyse du contexte historique, urbain, paysager et patrimonial le 8 février 2024.
Une deuxième phase d'élaboration concertée des projets de PDA s'est déroulée entre mars et juin 2024 et a notamment réuni sur le terrain des représenants des collectivités et des UDAP concernées par la démarche.
Clôturant la troisième phase de l'étude, le présent rapport présente le projet de périmètre délimité des abords (PDA) concernant **les ruines du château et l'ancien corps de garde à Prény (54).** Il représente la **proposition de l'ABF** territorialement compétent basée sur l'étude de GRAHAL Conseil et **travaillée avec la commune de Prény** notammment **lors d'une réunion sur site le 27 mars 2024** avec Monsieur le Maire, d'autres membres du conseil municipal et l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme soit la CCM&M.
NB : la commune de Pagny-sur-Moselle (Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson), concernée par les abords actuels du monument, a pris part à la concertation et est destinataire de cette proposition de PDA.

ANALYSE DU CONTEXTE

Le monument historique

RUINES DU CHÂTEAU ET ANCIEN CORPS DE GARDE

Protection au titre des monuments historiques	*Nature et étendue :* - Classement des ruines du château par liste de 1862. - Inscription en totalité de l'ancien corps de garde y compris les sous-sols (parcelle cadastrale D 649) par arrêté du 16 juillet 2001. *Motifs :* Typologie emblématique et époque de construction (forteresse stratégique et résidence des ducs de Lorraine aux XII^{e} et XIII^{e} siècles).
Dates-clés	- Durant le deuxième quart du XII^{e} siècle, construction du château par le duc Simon I^{er} de Lorraine (probablement à l'emplacement d'une place-forte préexistante) ; dès lors, il subit de nombreux sièges (en 1144-1145, 1207, 1286…) à l'origine d'autant de réparations et remaniements. - A la fin du XIII^{e} siècle, édification du corps de garde jouxtant la Grande Porte aux Champs, à l'intérieur de la première enceinte de la forteresse qui abritait par ailleurs des équipements (puits, granges, écuries, magasins, chapelle) et quelques habitations (dont le logis seigneurial). - En 1607, travaux sur plusieurs éléments du château dont une partie du corps de garde, écroulée. - En 1636, démantèlement du château lors de l'occupation française de la Lorraine. - En 1918, destruction de certaines parties du château lors de combats opposant Allemands et Américains.
Etat actuel	- Le château occupe l'extrémité orientale d'un éperon rocheux dominant le village de Prény puis la Moselle à l'Est et la vallée du Rupt-du-Mad au Nord. - De la forteresse médiévale, s'étendant sur 3 hectares, comptant 19 tours et 5 portes ne restent que, à l'Est, des ruines substantielles du donjon composé de la tour Mandeguerre et d'une enceinte fortifiée ainsi que, au Nord, la Grande Porte aux Champs (porte principale de la première enceinte délimitant la forteresse) avec son porche voûté en berceau brisé, mitoyenne de l'ancien corps de garde. - Ce bâtiment trapézoïdal à deux niveaux (probablement surmontés d'une courtine disparue) élevés sur une cave et des souterrains, comporte, côté donjon, un pan coupé ouvert en rez-de-chaussée par des arcades ogivales. L'étage conserve quelques petites baies géminées à tympans trilobés. Maintes fois remanié entre les XIV^{e} et XVIII^{e} siècles, à l'instar de l'ensemble du château de Prény, ses distributions d'origine sont toujours lisibles (en particulier à l'étage) de même que ses principales évolutions (cheminées XIV^{e}, trace d'un four à pain XVI^{e}, cage d'escalier à mur noyau XVII^{e} siècle…).
Autres servitudes patrimoniales	Aucune autre servitude patrimoniale ne s'exerce sur ce monument.

La commune

HISTORIQUE

La localité de Prény (aussi Prisney ou Perny) est mentionnée dès 962 dans les archives relatives à l'abbaye Sainte-Glossinde de Metz mais son territoire pourrait avoir été occupé dès la protohistoire puisqu'un oppidum est réputé avoir précédé le château. Diverses fouilles archéologiques ont par ailleurs mis au jour des vestiges datant de l'époque gallo-romaine notamment dans l'écart que constitue la ferme de Tautecourt, située en limite ouest du ban communal.

Au Moyen Age, l'histoire épique et prestigieuse de la forteresse éclipse celle du village. Ce dernier, accroché à la pente dominée par le château, est toutefois le siège d'une prévôté (justice seigneuriale en l'occurrence ducale) et d'une gruerie (justice rendue par les officiers des forêts pour les délits commis en ces lieux) tandis que l'église paroissiale est implantée à l'écart, en contrebas, dans le cimetière où se dresse encore la chapelle Notre-Dame-de-Pitié (ou de la Consolation) reconstruite au milieu du XIX^{e} siècle.

Le démantèlement de la forteresse en 1636 annonce le déclin de Prény. L'ancienne position stratégique n'est plus au XIX^{e} siècle qu'un village rural tourné vers l'exploitation de la vigne mais aussi des vergers ou encore des bois qui occupent le territoire à l'Ouest et au Sud. Des chantiers importants sont cependant entrepris comme la construction au sein du bourg, sur la rue des Remparts, d'une nouvelle église paroissiale dans les années 1820. Oscillant auparavant entre 350 et plus de 400 habitants, la population diminue significativement lors de la Première Guerre mondiale qui détruit 60 % du village (249 habitants en 1921). Elle atteint son plus bas niveau à la fin des années 1960 (environ 150 habitants), probablement du fait de la déprise agricole, avant de progressivement retrouver des chiffres comparables à ceux du XIX^{e} siècle.

Carte postale du début du XX^{e} siècle figurant un panorama de Prény.

MORPHOGENÈSE

Le territoire communal s'étire d'Ouest en Est et est divisé en deux grandes entités géographique : d'abord un vaste plateau traversé par une route historiquement importante partant de Thiaucourt puis, au contact de la vallée de la Moselle, un versant abrupt au bord duquel s'est implantée la forteresse qui surplombe le village. Celui-ci s'est d'abord développé au contact du château, le long d'une voie épousant la courbe du relief et intrinsèquement liée au château : la rue des Remparts. Dans le courant du XX^{e} siècle, l'urbanisation a gagné un dernier niveau de pente avec l'implantation de maisons individuelles de part et d'autre de la rue des Fermes.

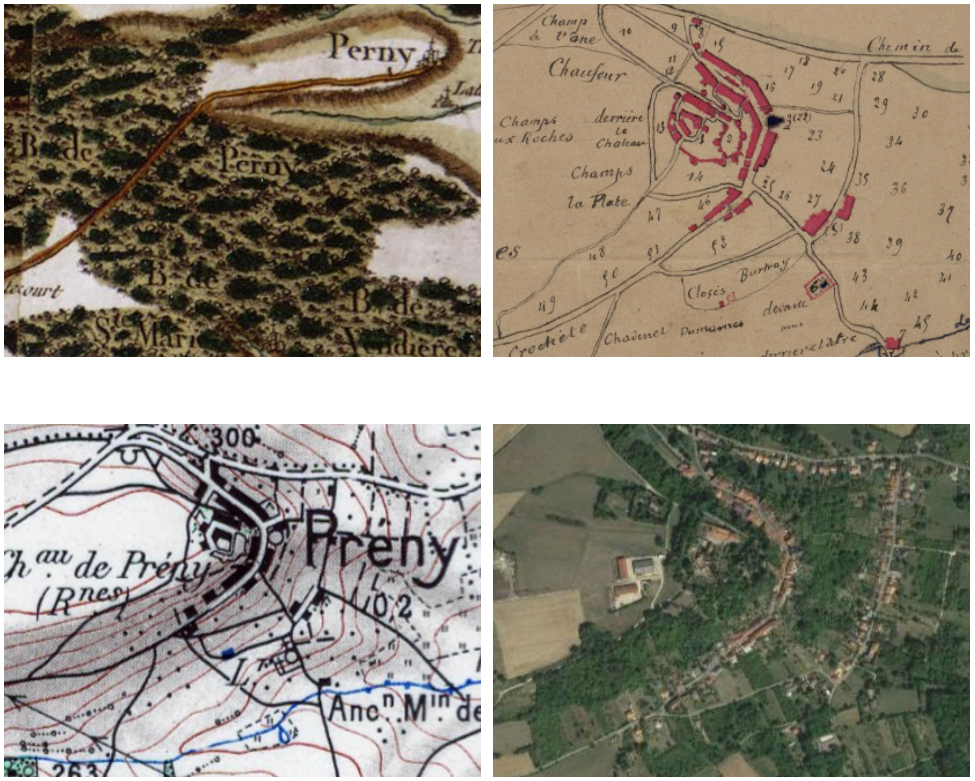

Extraits de la carte de Cassini (XVIII^{e} siècle), de la carte du territoire figurant dans la monographie de l'instituteur de Prény en 1888, de la carte topographique IGN de 1950 et vue satellite actuelle permettant de mesurer l'évolution du territoire.

PLACE DU MONUMENT HISTORIQUE

Sans doute elle-même conditionnée par une topographie exceptionnelle (rebord d'un plateau reliant Thiaucourt à la Moselle) et une situation historico-politique complexe (rivalités entre les duchés de Lorraine, de Bar et l'évêché de Metz puis avec le royaume de France), l'implantation de la forteresse a grandement déterminé le développement de Prény. D'abord contenu dans la basse-cour et l'enceinte extérieure orientale du château, le village n'a pas seulement bénéficié d'une protection armée mais aussi du prestige d'une place forte qui était également une centralité administrative. La toponymie démontre d'ailleurs ces liens étroits : rues des Remparts, Mandeguerre, du Château… Les habitants ont par ailleurs joui de certains équipements de la forteresse telle la chapelle castrale, utilisée aux XVII-XVIII^{e} siècles comme seconde église paroissiale.

Considérablement amoindri par des démolitions successives, l'ancien château s'impose dans le grand paysage davantage par le vide, tel un négatif, que par le plein. Sa matérialité (dimensions, élévations, travail de la pierre…) peut encore s'apprécier grâce au corps de garde, qui marque de nos jours l'entrée de l'ensemble castral.

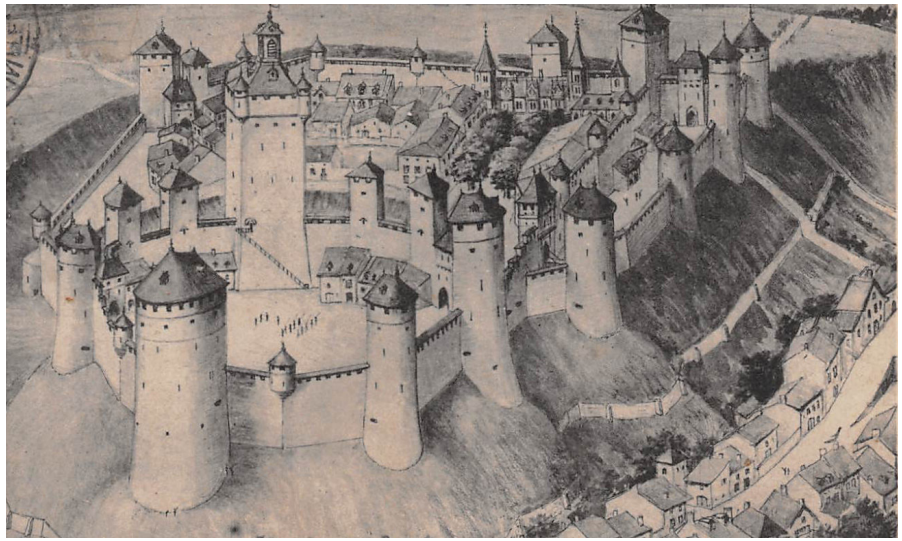

AUTRES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE LOCAL

Les structures viaires et parcellaires du Prény médiéval, issues du système défensif constituant la forteresse (cours, remparts, portes…), représentent l'intérêt majeur d'un village qui a été très largement rebâti depuis le XIX^{e} siècle.

La vue d'artiste représentant le château de Prény et une partie du village avant le démantèlement de 1636 ansi que cette vue actuelle du carrefour des rues des Remparts et Mandeguerre montrent comment l'urbanisation a pris appui sur la forteresse.

PRÉSENTATION DU PDA

L'analyse du contexte historique, urbain, paysager et architectural de l'ensemble castral de Prény a conduit à proposer le PDA suivant :

CONTOURS ET JUSTIFICATIONS

Le PDA est étroitement lié au relief remarquable du site de la forteresse protégée. Constituant un écrin paysager pour le monument qui en occupe le centre, il détoure une entrée de village majeure en limite de Pagny-sur-Moselle au Nord puis forme une sorte de zone tampon englobant les divers étages de constructions du coteau à l'Est et au Sud ainsi que les espaces du plateau agricole au contact de l'ancien château à l'Ouest. Le tracé du PDA s'est ponctuellement affranchi des limites parcellaires et viaires pour rechercher une mise en valeur paysagère s'appuyant sur la topographie.

Ainsi, <u>sont intégrés au sein du PDA</u> :

• **le noyau villageois** avec son système viaire concentrique, étroit et escarpé (rues des Remparts, Mandeguerre [1]) autant déterminé par la géographie accidentée de Prény que par l'organisation et l'attraction passées de la forteresse médiévale ;

• **de nombreux espaces paysagers** (naturels, agricoles ou jardinés) **bornant le PDA au Sud** (vallée) **et à l'Ouest** (plateau) **ou le ceinturant** (parcellaire en contrebas de la rue des Remparts [2]) depuis lesquels se dégagent des vues majeures sur le monument et son site d'implantation et qui, dans le cas de la ceinture verte, constituent une transition entre le noyau ancien intégré au PDA et les extensions récentes de Prény qui en sont exclues ;
NB : ici, l'étendue des parcelles a justifié de faire coïncider ponctuellement les limites du PDA avec d'autres repères (sentes, alignements d'arbres...)

• **le carrefour de la route de Thiaucourt et de la rue du Sauvoy** [3] en tant qu'entrée de village anciennement construite et point d'accroche à l'urbanisation récente qui a gagné la limite de Pagny-sur-Moselle ;

• **des éléments du patrimoine communal** comme le cimetière, la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, des croix de carrefour [4].

1

2

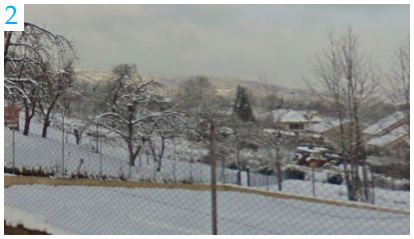

3

4

<u>Sont exclues du PDA</u> :
les zones, urbanisées ou non, n'entretenant pas de rapport pertinent avec le château sur le plan historique et paysager ou simplement visuel (extensions bâties sur les rues des Fermes et de Prény [5], plateau agricole à l'Ouest du territoire...).

5

CARACTÉRISTIQUES

Superficie du projet de PDA (aplat rouge) : **36 hectares sur la seule commune de Prény** (environ 61 hectares à Prény et 18 hectares à Pagny-sur-Moselle dans le périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres).

Noyau historique organisé en fonction de la topographie et de l'implantation de la forteresse médiévale

Secteurs à dominante paysagère constituant l'écrin du monument ainsi qu'une transition entre les secteurs urbanisés inclus ou non dans le PDA

CARTOGRAPHIE

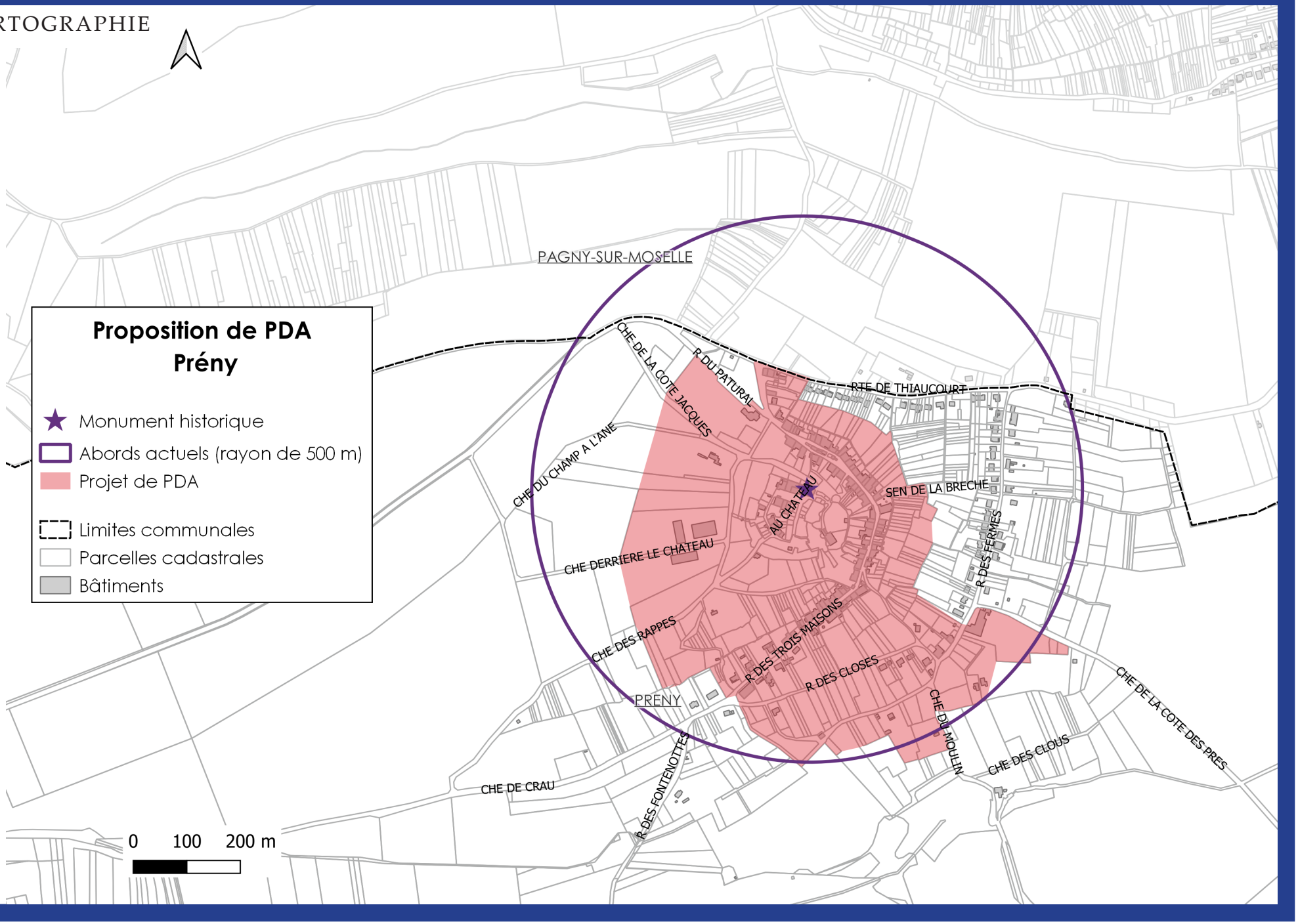

THIAUCOURT-REGNIÉVILLE

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDA

L'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération du Mad & Moselle (CCM&M) offre l'opportunité de redéfinir le périmètre des abords autour des monuments historiques du territoire présentant des enjeux de préservation et de gestion du patrimoine architectural, urbain et paysager. Une **étude pour l'établissement de PDA** a ainsi été commandée par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Grand Est à l'automne 2023. Prévue pour durer environ un an, jusqu'à la mise à l'enquête publique, elle est pilotée par les deux Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) intervenant sur le territoire de Mad & Moselle, à cheval sur les départements de Meurthe-et-Moselle (54) et de Moselle (57), et concerne les monuments historiques dont la préservation des abords constitue un véritable enjeu patrimonial et de gestion et ne disposant pas déjà d'un PDA, soit les **18 monuments protégés** suivants :

- l'église St-Martin à Essey-et-Maizerais (54) ;
- le château d'Euvezin (54) ;
- le château de Jaulny (54) ;
- le portail de l'église St-Martin à Mandres-aux-Quatre-Tours (54) ;
- le clocher de l'église St-Remy à Onville (54) ;
- les ruines du château et ancien corps de garde à Prény (54) ;
- le cimetière américain à Thiaucourt-Regniéville (54) ;
- le clocher de l'église St-Pierre à Vandelainville (54) ;
- l'église St-Clément à Xammes (54) ;
- l'ossuaire à Ancy-Dornot (57) ;
- le parc du château et l'église St-Arnould à Arry (57) ;
- le palais abbatial, l'église St-Etienne et la chapelle St-Clément à Gorze (57) ;
- l'aqueduc romain avec son bassin à Jouy-aux-Arches (57) ;
- l'église St-Clément à Rezonville-Vionville (57).

Une réunion de lancement de l'étude en présence des élus locaux concernés a eu lieu le 5 décembre 2023, suivie d'une restitution de la première phase d'analyse du contexte historique, urbain, paysager et patrimonial le 8 février 2024.
Une deuxième phase d'élaboration concertée des projets de PDA s'est déroulée entre mars et juin 2024 et a notamment réuni sur le terrain des représenants des collectivités et des UDAP concernées par la démarche.
Clôturant la troisième phase de l'étude, le présent rapport présente le projet de périmètre délimité des abords (PDA) concernant **le cimetière américain de Thiaucourt-Regniéville (54).** Il représente la **proposition de l'ABF** territorialement compétent basée sur l'étude de GRAHAL Conseil, **travaillée avec la commune de Thiaucourt-Regniéville** notamment **lors d'une réunion sur site le 17 avril 2024** avec Madame le Maire **ainsi que** l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme soit **la CCM&M**.
NB : les autres communes concernées par les abords actuels sont Bouillonville et Xammes (CCM&M) ainsi que Beney-en-Woëvre (Communauté de communes Côtes de Meuse et Woëvre -55-) ; la commune de Bouillonville a pris part à la concertation mais pas les communes de Xammes et de Beney-en-Woëvre ; toutes sont destinataires de cette proposition de PDA.

ANALYSE DU CONTEXTE

Le monument historique

CIMETIÈRE AMÉRICAIN

Protection au titre des monuments historiques	*Nature et étendue :* Inscription en totalité (parcelle cadastrale A 17) par arrêté du 28 décembre 2017. *Motifs :* - Typologie et esthétique à la fois emblématiques et symboliques (un des plus grands cimetières américains en Europe arborant une composition typique). - Commémoration de la Première Guerre mondiale.
Dates-clés	- Les 12-13 septembre 1918, des forces françaises et américaines affrontent pendant une trentaine d'heure, sur un front de 64 kilomètres, douze divisions allemandes et austro-hongroises défendant leur position avancée (saillant) de Saint-Mihiel ; la bataille, favorable aux Alliés, cause la mort d'environ 7000 hommes dans chaque camp dont 4153 soldats américains. - Dans les années 1920, l'architecte américain Thomas Harlan Ellett conçoit, en collaboration avec son compatriote sculpteur Paul Manship, un ensemble funéraire commémorant la bataille de Saint-Mihiel. - Le 30 mai 1937, inauguration de l'ensemble funéraire à l'occasion du vingtième anniversaire de l'entrée en guerre des États-Unis.
Etat actuel	- D'une superficie de 16 hectares, l'ensemble funéraire est implanté au bord d'un plateau dominant la vallée du Rupt de Mad, à l'extrémité ouest du territoire de la commune de Thiaucourt-Regniéville soit à l'opposé du cimetière militaire allemand. - Il est composé du Nord au Sud : d'une entrée monumentale en hémicycle flanquée de deux pavillons ; d'un vaste espace engazonné sur lequel s'alignent plus de 4000 stèles blanches et divisé en quatre sections égales par deux allées de tilleuls marquées à leur croisement d'un cadran solaire portant un aigle et l'inscription « *TIME WILL NOT DIM THE GLORY OF THEIR DEEDS* » ainsi que, à leur extrémité ouest, d'une statut de soldat américain et, à l'Est, d'une table d'orientation ; d'un monument comprenant un portique entourant une grande urne en granit rose surmontée d'un cheval ailé et, d'un côté, une chapelle avec fronton gravé « *To those who died for their country* », portes en bronze, autel incrusté d'ivoire et mosaïque, de l'autre, une salle dont les murs portent les noms de 284 soldats qui n'ont pu être inhumés.
Autres servitudes patrimoniales	- Aucune autre servitude patrimoniale ne s'exerce sur ce monument. - Par ailleurs, le cimetière est une composante du bien « Les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (front Ouest) » inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 2023 (décision 45 COM 8B.52).

La commune

HISTORIQUE

Possiblement d'origine gallo-romaine, l'histoire de Thiaucourt est assurément ancienne puisqu'il est question du village dès 761 et sa cession à l'abbaye de Gorze. En 1279, l'ensemble du territoire devient la propriété des comtes de Bar. Ses importantes forêts et le contexte géopolitique régional conflictuel (entre le Barrois, la Lorraine et l'évêché de Metz puis avec la Bourgogne, la France…) font de Thiaucourt, aux périodes médiévale et moderne, un pôle économique et administratif local desservi par des routes majeures menant à Verdun, Toul, Pont-à-Mousson. Aux XV-XVI^{e} siècles, la localité devient ainsi un véritable bourg avec des fortifications maçonnées, des foires et marchés et une prévôté transférée de Lachaussée. Les habitants se voient accorder des privilèges comme la suppression des droits banaux sur les fours et pressoirs.

Attesté depuis le XII^{e} siècle, le vignoble de Thiaucourt est particulièrement réputé jusqu'au début du XX^{e} siècle. Son déclin, celui d'autres activités économiques d'ampleur (telle la laiterie Durand), la fermeture des gares ferroviaires et les importantes pertes humaines et matérielles causées par la Première Guerre mondiale expliquent les fluctuations démographiques observées depuis le milieu du XIX^{e} siècle : pic à 1869 habitants en 1851 puis baisse drastique en 1921 (830 habitants) et une certaine stabilité depuis les années 1950 autour de 1100 habitants. En 1942, le village de Regniéville, entièrement détruit en 1918, est rattaché à Thiaucourt qui intègre son toponyme en 1962.

Cartes postales du XX^{e} siècle figurant le centre-bourg animé de Thiaucourt et le village détruit en 1918 de Regniéville.

MORPHOGENÈSE

Le territoire de Thiaucourt-Regniéville est constitué de deux entités disjointes : au Nord-Ouest, Thiaucourt et au Sud-Est, Regniéville.

Lové dans une boucle du Rupt de Mad, au point bas de la vallée, entre deux côtes, Thiaucourt se compose à l'Est, au contact de la rivière, de l'ancienne cité fortifiée, dont le plan concentrique et l'enveloppe (correspondant aux fortifications disparues) sont encore très lisibles (rues des Promenades et du Chanoine-Marange) et, à l'Ouest, de quartiers récents mêlant logements individuels et équipements (écoles, établissements administratifs, caserne de pompiers) qui, à partir du carrefour des rues de Verdun et du Cimetière, remontent la pente en direction du mémorial américain. L'extension de l'autre côté de la rivière, déjà présente sur le cadastre dit napoléonien de 1826, s'est depuis prolongée le long des grandes routes avec quelques lotissements et installations commerciales ou artisanales.

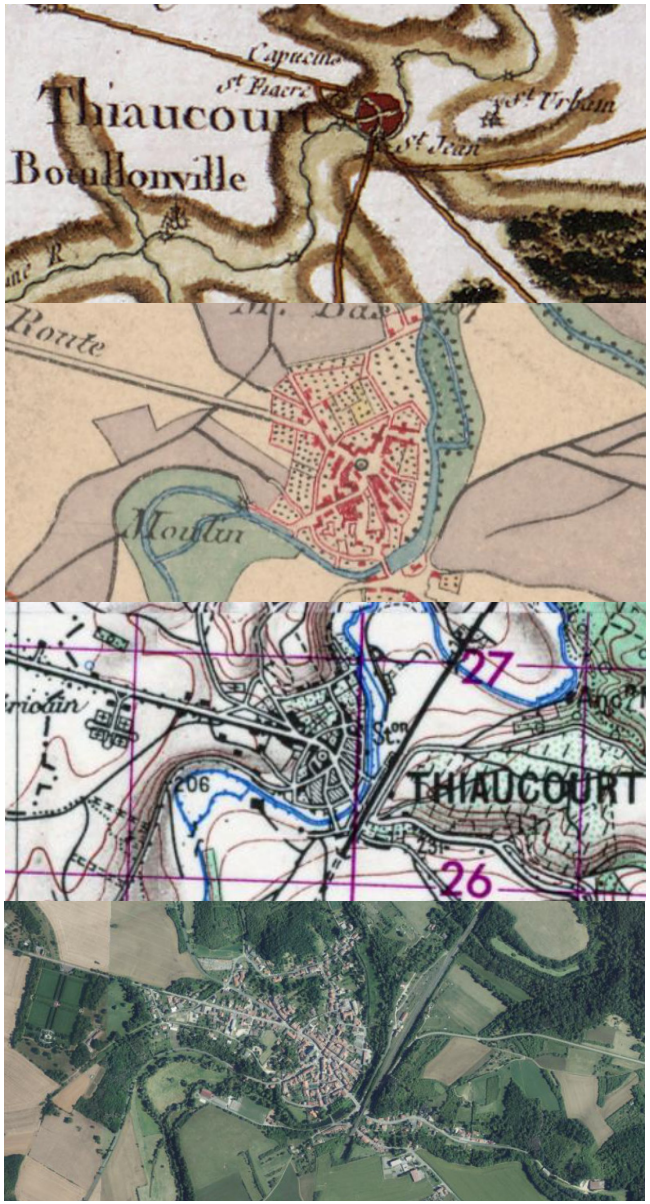

Extraits de la carte de Cassini (XVIII^e siècle), de la carte d'Etat-Major (XIX^e siècle), de la carte topographique IGN de 1950 et vue aérienne actuelle permettant de mesurer l'évolution du territoire.

PLACE DU MONUMENT HISTORIQUE

Implanté dans les années 1930 sur un replat précédant la descente menant vers la vallée du Rupt de Mad à l'Est, au bord de la la route départementale (RD) 3 menant à Verdun, en limite des départements de Meurthe-et-Moselle et de Meuse, le cimetière américain n'a pas participé au développement historique de Thiaucourt. Il n'entretient d'ailleurs pas de rapports visuels avec le bourg, sauf avec quelques éléments comme le cimetière communal, qu'il surplombe.

Néanmoins, il marque désormais l'entrée de la ville contemporaine avec ses quartiers XX^{e} qui s'étirent vers l'Ouest. Il constitue surtout par sa vaste emprise, sa composition symétrique et son architecture néoclassique, un repère atypique dans le paysage rural de l'intercommunalité de Mad et Moselle, visible depuis la RD3 mais aussi lorsque l'on circule sur la RD 28, en contrebas du monument.

En haut, vue lointaine du cimetière américain depuis la route départementale 28 (à gauche).
En bas, le carrefour principal de Thiaucourt (rues Carnot, Mathiot, Clinchant et Mangin) dominé par des re/constructions de qualité .

AUTRES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE LOCAL

L'ancien bourg fortifié de Thiaucourt présente un intérêt majeur sur le plan historique et urbain. Il contient par ailleurs des éléments de qualité tels que l'église néobaroque Saint-Remy reconstruite en 1918 par l'architecte Jules Blitz, la mairie d'inspiration classique (bossage régulier, fronton triangulaire, tables et trophée sculptés, balustrades…) et quelques constructions du XVIII^{e} siècle.

A l'extérieur, les vestiges du grand lavoir sur la rue Mangin ou l'une des anciennes gares sur le chemin des Clouyères ont une valeur ethnographique ou historique.

PRÉSENTATION DU PDA

L'analyse du contexte historique, urbain, paysager et architectural du cimetière américain de Thiaucourt-Regniéville, d'un part, et la prise en compte du monument en tant que composante d'un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial, d'autre part, ont conduit à proposer le PDA suivant :

CONTOURS ET JUSTIFICATIONS

Le **PDA coïncide avec le projet de zone tampon** concernant le cimetière américain qui est une composante du bien **UNESCO** « Les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (front ouest) ». Il est circonscrit aux limites communales de Thiaucourt-Regniéville et se limite aux parcelles ménageant les vues majeures sur le monument, lui-même bordé d'espaces arborés.

Ainsi, sont intégrés au sein du PDA :

- **les espaces agricoles ou naturels**, majoritairement ouverts au Nord [1] et à l'Ouest, cultivés en céréales ou fourrage et occasionnellement ponctués d'alignements d'arbres, **qui constituent la ceinture paysagère du monument** ;

- **les quelques constructions au Nord-Ouest du cimetière**, sur la route départementale 3 / n°26 rue de Verdun [2] , **dédiées au logement du personnel du site funéraire américain**.

1

2

Sont exclues du PDA :

les zones, urbanisées ou non, n'entretenant pas de rapport pertinent sur le plan fonctionnel, paysager, ou même visuel, avec le cimetière comme le bourg de Thiaucourt à l'Est et ses extensions urbaines à proximité du site funéraire (par exemple le lotissement de la rue Patton [3]) ou l'entrée du territoire de Beney-en-Woëvre (dans la Meuse) à l'Ouest [4].

3

4

CARACTÉRISTIQUES

Superficie du projet de PDA (aplat rouge) : **55 hectares sur la seule commune de Thiaucourt-Regniéville** (environ 86 hectares à Thiaucourt-Regniéville, 36 hectares à Beney-en-Woëvre, 11 hectares à Bouillonville et moins d'un demi hectare à Xammes dans le périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres).

Espaces agricoles et naturels constituant l'écrin paysager du monument

CARTOGRAPHIE

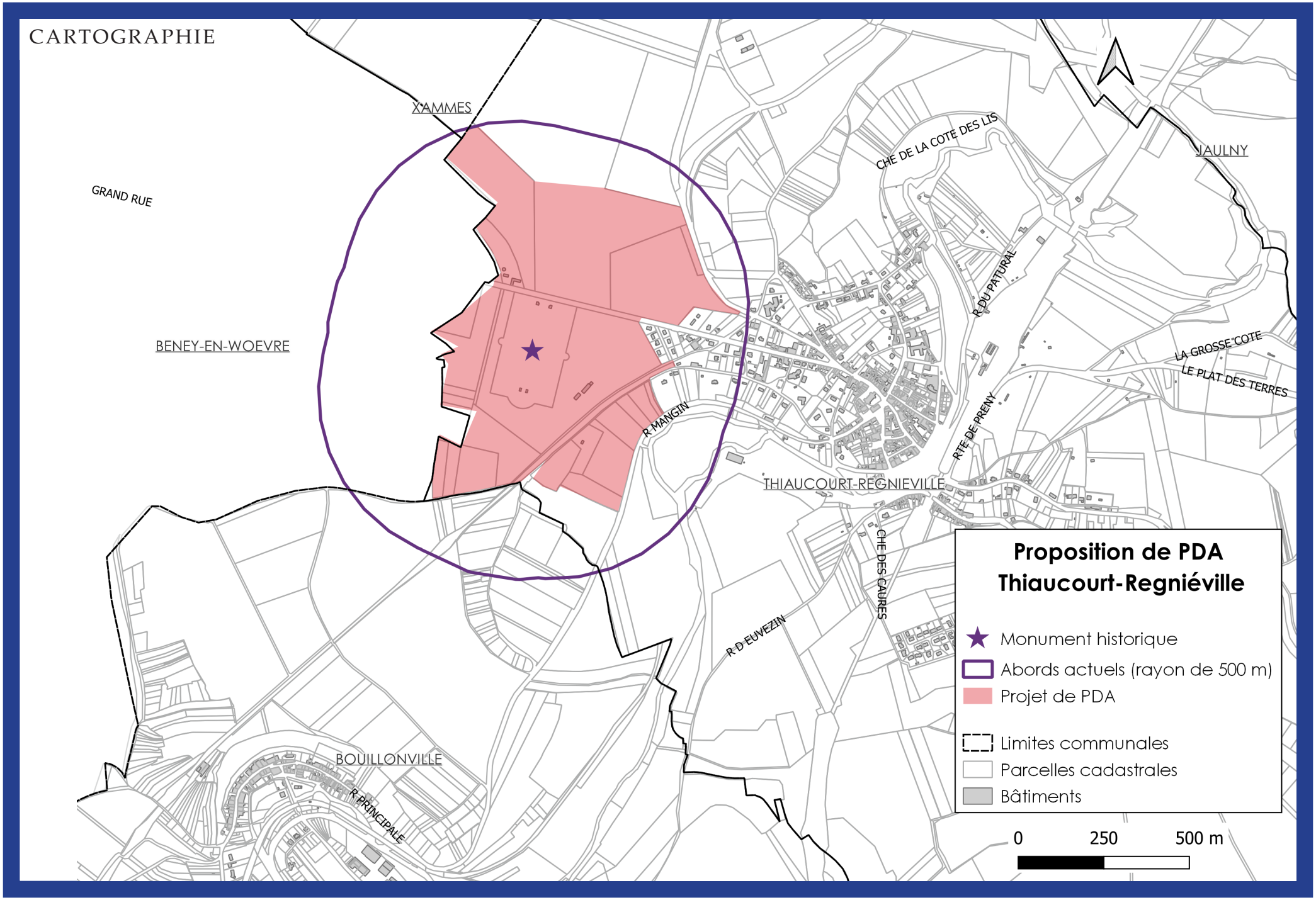

REZONVILLE-VIONVILLE

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDA

L'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération du Mad & Moselle (CCM&M) offre l'opportunité de redéfinir le périmètre des abords autour des monuments historiques du territoire présentant des enjeux de préservation et de gestion du patrimoine architectural, urbain et paysager.
Une **étude pour l'établissement de PDA** a ainsi été commandée par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Grand Est à l'automne 2023. Prévue pour durer environ un an, jusqu'à la mise à l'enquête publique, elle est pilotée par les deux Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) intervenant sur le territoire de Mad & Moselle, à cheval sur les départements de Meurthe-et-Moselle (54) et de Moselle (57), et concerne les monuments historiques dont la préservation des abords constitue un véritable enjeu patrimonial et de gestion et ne disposant pas déjà d'un PDA, soit les **18 monuments protégés** suivants :

- l'église St-Martin à Essey-et-Maizerais (54) ;
- le château d'Euvezin (54) ;
- le château de Jaulny (54) ;
- le portail de l'église St-Martin à Mandres-aux-Quatre-Tours (54) ;
- le clocher de l'église St-Remy à Onville (54) ;
- les ruines du château et ancien corps de garde à Prény (54) ;
- le cimetière américain à Thiaucourt-Regniéville (54) ;
- le clocher de l'église St-Pierre à Vandelainville (54) ;
- l'église St-Clément à Xammes (54) ;
- l'ossuaire à Ancy-Dornot (57) ;
- le parc du château et l'église St-Arnould à Arry (57) ;
- le palais abbatial, l'église St-Etienne et la chapelle St-Clément à Gorze (57) ;
- l'aqueduc romain avec son bassin à Jouy-aux-Arches (57) ;
- l'église St-Clément à Rezonville-Vionville (57).

Une réunion de lancement de l'étude en présence des élus locaux concernés a eu lieu le 5 décembre 2023, suivie d'une restitution de la première phase d'analyse du contexte historique, urbain, paysager et patrimonial le 8 février 2024.
Une deuxième phase d'élaboration concertée des projets de PDA s'est déroulée entre mars et juin 2024 et a notamment réuni sur le terrain des représenants des collectivités et des UDAP concernées par la démarche.
Clôturant la troisième phase de l'étude, le présent rapport présente le projet de périmètre délimité des abords (PDA) concernant **l'église Saint-Clément de Rezonville-Vionville (57).** Il représente la **proposition de l'ABF** territorialement compétent basée sur l'étude de GRAHAL Conseil et **travaillée avec la commune de Rezonville-Vionville** notamment **lors d'une réunion sur site le 24 avril 2024** avec Monsieur le Maire et d'autres membres du conseil municipal.

Le monument historique

ÉGLISE SAINT-CLÉMENT

Protection au titre des monuments historiques	*Nature et étendue :* Classement du chœur et de la tour-clocher par arrêté du 21 mai 1898. *Motifs :* Epoque et style de construction (seuls vestiges de l'église romane).
Dates-clés	- Au début du XIII^{e} siècle, existence d'une église romane. - Entre le milieu du XVII^{e} et le milieu du XVIII^{e} siècle, remaniement de la tour-clocher à laquelle on ajoute un toit incurvé avec une lanterne. - Au XIX^{e} siècle, reconstruction de la nef.
Etat actuel	- L'église se situe au Sud de l'ancien village de Vionville, à l'écart de la rue Principale et de la grande route de Paris. - L'édifice se compose d'Ouest en Est d'une simple nef suivie de la tour clocher puis d'un chevet semi-circulaire. - Les baies géminées en plein-cintre de la tour-clocher ainsi que les étroites ouvertures du chevet, épaulé par des contreforts engagés dans la maçonnerie, relèvent du style roman qui est pastiché sur la façade occidentale.
Autres servitudes patrimoniales	Aucune autre servitude patrimoniale ne s'exerce sur ce monument.

HISTORIQUE

Le territoire est traversé depuis l'Antiquité par une route secondaire de l'itinéraire Reims-Metz partant de Verdun. Au Moyen Age, les villages de Rezonville et de Vionville dépendent de l'abbaye Saint-Gorgon de Gorze.

Ces localités rurales ne rentrent véritablement dans l'histoire qu'en 1870 lorsque s'affrontent, le 16 août, les cavaleries des armées allemandes et françaises dans ce qui sera plus tard dénommée la bataille de Rezonville (ou de Mars-la-Tour). Rattachées à l'Allemagne jusqu'en 1918, leur déclin démographique est lent mais régulier car davantage tributaire de la déprise agricole qui touche les populations vivant de la polyculture que des grands événements géopolitiques (à Rezonville, 454 habitants en 1871, 355 en 1921 et 227 en 1975 ; à Vionville, 402 habitants en 1871, 257 en 1921 et 129 en 1990). On note un léger rebond depuis les années 1980-90 de sorte qu'aujourd'hui la commune nouvelle de Rezonville-Vionville compte un peu moins de 495 habitants (environ deux-tiers à Rezonville et l'autre tiers à Vionville).

Cartes postales du début du XX^e siècle figurant le centre-bourg de Rezonville et le Sud du village de Vionville.

MORPHOGENÈSE

Les deux anciennes communes partagent les mêmes grandes caractéristiques paysagères et urbaines. Toutes deux sont en effet installées sur le plateau agricole s'étendant au Nord de Gorze, le long d'un axe majeur reliant Verdun puis Reims et Paris à Metz (actuelle route départementale –RD- 903). Celui-ci constitue d'ailleurs, sous le nom de rue de Metz, l'épine dorsale du village-rue de Rezonville. Historiquement plus en retrait (peut-être pour tirer parti d'une ondulation du terrain et se mettre à l'abri du vent), Vionville voit son développement linéaire s'opérer principalement de part et d'autre de la rue Principale qui oblique vers le Nord pour se raccorder à la RD 903. Outre ce rapport déterminant à la route, l'hydrographie semble avoir aussi joué un rôle dans l'implantation de ces villages de plateau qui ont tous, y compris Flavigny, ancien hameau de Rezonville, recherché le contact d'un petit ru alimentant abreuvoirs et fontaines.

Les extensions récentes confortent la prééminence de la RD 903 : à Rezonville où elles étendent le village-rue vers l'Est tandis qu'à Vionville les habitations contemporaines délaissent le centre-bourg en retrait pour s'aligner sur cette voie.

Extraits de la carte de Cassini (XVIII^e siècle), de la carte d'Etat-Major (XIX^e siècle), de la carte topographique IGN de 1950 et vue aérienne IGN actuelle permettant de mesurer l'évolution du territoire.

PLACE DU MONUMENT HISTORIQUE

Située au Sud du village de Vionville, lui-même en retrait et à un niveau légèrement inférieur de la RD 903, l'église Saint-Clément est très discrète au sein du bourg. Le clocher est cependant visible depuis la route départementale ralliant Rezonville ou les petits axes rejoignant Gorze au Sud. Quant au chœur, il tourne le dos au village et n'est accessible que par une sente contournant l'église.

Alignée sur la rue du même nom, qui suit un axe parallèle à ceux de la rue Principale et de la RD 903 avant d'obliquer au Nord pour rejoindre le reste du bourg et au Sud pour s'échapper dans la campagne, l'église constitue un petit ensemble avec le calvaire et le terrain clos (ancien cimetière) qui la côtoient.

En haut, les alignements bâtis de la rue Principale ont conservé quelques caractéristiques rurales : usoirs, abreuvoirs, portes charretières ou cochères...
En bas, l'église Saint-Clément est associée à un calvaire et précède un ancien cimetière.

AUTRES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE LOCAL

Le bourg de Vionville, curieusement structuré en trois blocs parallèles se succédant du Nord (RD 903 avec ses constructions contemporaines) au Sud (secteur de l'église qui s'est densifié au cours du XX^{e} siècle) présente encore sur la rue Principale intermédiaire une ambiance rurale avec ses fermes (parfois encore en activité) précédées d'usoirs, dont les façades gouttereaux mitoyennes sont percées de portes cochères ou charretières ainsi que de fenêtres étroites au niveau des combles. Si la qualité architecturale de ces alignements est très relative, leur valeur urbaine et historique est certaine d'autant que s'y ajoutent quelques éléments de patrimoine vernaculaire tels que l'abreuvoir marquant le carrefour des rues Principale et de Gorze.

Le petit ensemble formé par la placette avec le puits, le calvaire et le terrain clos attenants à l'église Saint-Clément constitue une micro entité villageoise intéressante qui témoigne peut-être d'une structure urbaine disparue (église fortifiée ou du moins au sein d'un ensemble clos ?).

Enfin, sur le trajet de la RD 903, le monument commémoratif de la bataille de 1870 puis l'église Saint-Auteur de Rezonville présentent un intérêt historique.

PRÉSENTATION DU PDA

L'analyse du contexte historique, urbain, paysager et architectural du chœur et de la tour-clocher de l'église Saint-Clément à Rezonville-Vionville a conduit à proposer le PDA suivant :

CONTOURS ET JUSTIFICATIONS

Centré sur les rues Principale et de l'Eglise au cœur de Vionville, **le PDA correspond au noyau villageois** enserrant le monument protégé **ainsi qu'à la fine ceinture paysagère qui le détoure.**

Ainsi, sont intégrés au sein du PDA :

• **l'ensemble cohérent formé par l'église, le calvaire, la placette avec le puits et le terrain clos attenant** [1] qui participe directement à la mise en valeur du monument de par leur imbrication et leur rapport typologique et fonctionnel avec celui-ci ;

• **l'enveloppe historique** caractérisée par la permanence **et** la typicité de **ses alignements de fermes traditionnelles** (bâtiments mitoyens précédés d'usoirs comptant deux niveaux et au moins trois travées, couverts de tuiles et percés d'une porte charretière en rez-de-chaussée et de petites ouvertures à l'étage), en particulier le long de la section orientée Est-Ouest de la rue Principale [2] ;

• **des éléments du patrimoine local** comme les grandes portes charretières ou les abreuvoirs [3] ;

• **les terrains non bâtis à l'arrière des anciennes fermes** (sur les rues Principale et de l'Eglise [4]) qui constituent une ceinture verte opérant une transition avec les grandes étendues agricoles et qui témoignent d'une organisation du territoire inhérente à d'anciennes pratiques rurales présentant aujourd'hui un intérêt patrimonial (imbrication entre champs, constructions et jardins vivriers ou pâtures) ;

• **deux grandes parcelles agricoles à l'Est** de la rue de Gorze [5] sur lesquelles un potentiel futur projet aura des incidences sur le monument en termes de points de vue et de mise en contexte.

1

2

3

4

5

Sont exclues du PDA :

• **les extensions XIX^e^ et plus récentes**, dont les relations historiques, urbaines, architecturales ou visuelles avec l'élément protégé sont trop ténues pour contribuer significativement à sa mise en valeur à l'instar des constructions de part et d'autre de la rue de Paris [6] ;

• **les zones trop éloignées du monument protégé et donc sans lien pertinent avec celui-ci** soit le plateau agricole constituant le grand paysage environnant la commune.

6

CARACTÉRISTIQUES

Superficie du projet de PDA (aplat rouge) : **environ 10 hectares à Rezonville-Vionville** (82 hectares à Rezonville-Vionville dans le périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres).

Noyau historique ayant conservé son ambiance rurale

Ceinture verte constituant l'interface avec le grand paysage agricole

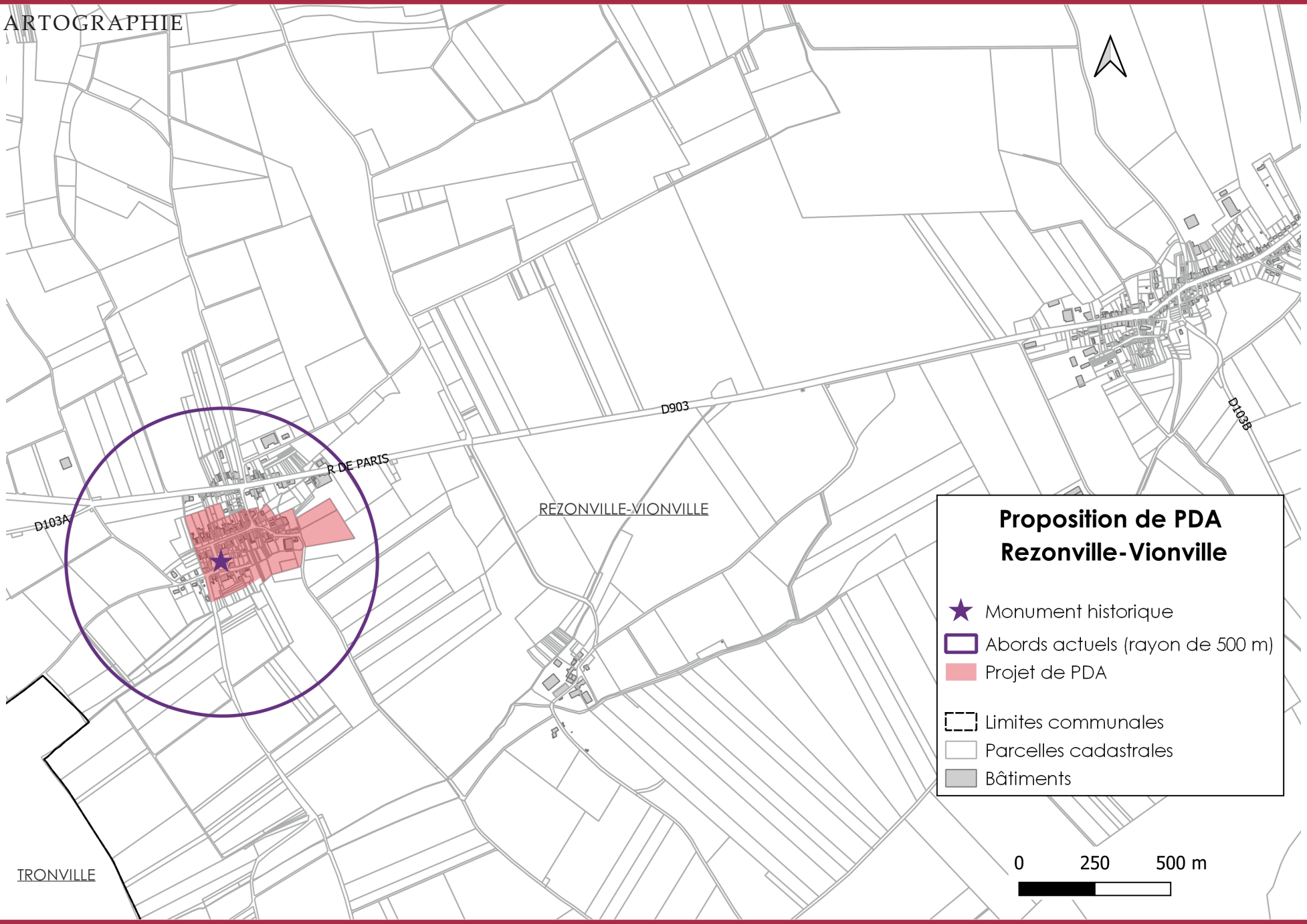
D903
R DE PARIS
D103A
D103B
REZONVILLE-VIONVILLE
TRONVILLE
Proposition de PDA
Rezonville-Vionville
Monument historique
Abords actuels (rayon de 500 m)
Projet de PDA
Limites communales
Parcelles cadastrales
Bâtiments
0
250
500 m

XAMMES

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDA

L'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération du Mad & Moselle (CCM&M) offre l'opportunité de redéfinir le périmètre des abords autour des monuments historiques du territoire présentant des enjeux de préservation et de gestion du patrimoine architectural, urbain et paysager.
Une **étude pour l'établissement de PDA** a ainsi été commandée par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Grand Est à l'automne 2023. Prévue pour durer environ un an, jusqu'à la mise à l'enquête publique, elle est pilotée par les deux Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) intervenant sur le territoire de Mad & Moselle, à cheval sur les départements de Meurthe-et-Moselle (54) et de Moselle (57), et concerne les monuments historiques dont la préservation des abords constitue un véritable enjeu patrimonial et de gestion et ne disposant pas déjà d'un PDA, soit les **18 monuments protégés** suivants :

- l'église St-Martin à Essey-et-Maizerais (54) ;
- le château d'Euvezin (54) ;
- le château de Jaulny (54) ;
- le portail de l'église St-Martin à Mandres-aux-Quatre-Tours (54) ;
- le clocher de l'église St-Remy à Onville (54) ;
- les ruines du château et ancien corps de garde à Prény (54) ;
- le cimetière américain à Thiaucourt-Regniéville (54) ;
- le clocher de l'église St-Pierre à Vandelainville (54) ;
- l'église St-Clément à Xammes (54) ;
- l'ossuaire à Ancy-Dornot (57) ;
- le parc du château et l'église St-Arnould à Arry (57) ;
- le palais abbatial, l'église St-Etienne et la chapelle St-Clément à Gorze (57) ;
- l'aqueduc romain avec son bassin à Jouy-aux-Arches (57) ;
- l'église St-Clément à Rezonville-Vionville (57).

Une réunion de lancement de l'étude en présence des élus locaux concernés a eu lieu le 5 décembre 2023, suivie d'une restitution de la première phase d'analyse du contexte historique, urbain, paysager et patrimonial le 8 février 2024.
Une deuxième phase d'élaboration concertée des projets de PDA s'est déroulée entre mars et juin 2024 et a notamment réuni sur le terrain des représenants des collectivités et des UDAP concernées par la démarche.
Clôturant la troisième phase de l'étude, le présent rapport présente le projet de périmètre délimité des abords (PDA) concernant **l'église Saint-Clément à Xammes (54).** Il représente la **proposition de l'ABF** territorialement compétent basée sur l'étude de GRAHAL Conseil et **travaillée avec la commune de Xammes** notamment **lors d'une réunion sur site le 17 avril 2024** avec Monsieur le Maire et des représentants du conseil municipal.

Le monument historique

ÉGLISE SAINT-CLÉMENT

Protection au titre des monuments historiques	*Nature et étendue :* Classement en totalité par arrêté du 14 février 1921. *Motifs :* Typologie architecturale et époque de construction (église rurale relativement homogène).
Dates-clés	- Au XII^{e} siècle, existence d'une église romane dotée d'une tour-clocher. - Au XIII^{e} siècle, reconstruction de l'église ; les parties basses de la tour-clocher et du chœur sont conservées. - Au XV^{e} siècle, renforcement de l'abside circulaire par des contreforts extérieurs et agrandissement de ses baies. - Lors de la Première Guerre mondiale, importants dommages causés aux voûtes de la nef et au bas-côté sud.
Etat actuel	- L'église est implantée sur le principal carrefour du village de Xammes, sur une petite esplanade close. - Ses proportions réduites sont à l'image de la sobriété de son plan. L'église comporte en effet une nef de deux travées, deux bas-côtés enserrant à l'Ouest la tour-clocher, une abside en cul-de-four et un porche au Nord. - Entièrement voutée, ses arcs retombent dans la nef sur de forts piliers cylindriques aux chapiteaux simplement moulurés alors que ceux-ci sont plus fins dans le chœur et ornés de feuillages et d'entrelacs au niveau de la tour-clocher.
Autres servitudes patrimoniales	Aucune autre servitude patrimoniale ne s'exerce sur l'église.

La commune

HISTORIQUE

Réputée remonter à l'époque gallo-romaine, la localité de Xammes (ou *Scannis*) est en tout cas de fondation ancienne puisqu'il en est déjà question en 776 dans le cartulaire de l'abbaye de Gorze.

Située à l'écart des grands axes de communication et entre les bourgs attractifs de Gorze et Thiaucourt, il est difficile d'en retracer l'histoire. La toponymie permet toutefois de supposer l'existence d'un château, ou du moins d'une maison forte, bordant semble-t-il la Grande-Rue en face de la rue du Pont-Darcot tandis que l'instituteur évoque en 1888 un autre château, construit en 1777, représenté sur des cartes postales du début du XX^{e} siècle.

Village rural dédié à la culture des céréales et du fourrage, Xammes a rassemblé jusqu'à près de 370 habitants en 1851 avant de connaître un déclin démographique (202 Xammois en 1911), confirmé jusqu'au début des années 1980 du fait probablement de la déprise agricole (102 habitants en 1975), avant de se stabiliser puis de remonter légèrement pour atteindre environ 170 habitants aujourd'hui.

Carte postale du début du XX^{e} siècle figurant une rue de Xammes.

MORPHOGENÈSE

Occupant une portion d'un plateau, Xammes présente le faciès typique des petits villages ruraux lorrains dont l'habitat s'est accroché à une rue principale (Grande-Rue). Celle-ci ne constituant toutefois pas une voie d'importance à l'échelle extra communale, il est probable que la présence ancienne d'un château ait aussi contribué à fixer la population tandis que le passage d'un petit cours d'eau pourrait expliquer l'incurvation des îlots et des voies à l'Ouest.

Limitée au Nord-Est par un carrefour d'ailleurs marqué par l'église Saint-Clément, l'enveloppe bâtie historique de Xammes a peu évolué : seules quelques constructions ont étendu le village-rue en direction du Sud-Ouest.

Extraits de la carte d'Etat-Major (XIX^e siècle), de la carte topographique IGN de 1950 et vue aérienne actuelle permettant de mesurer l'évolution du territoire.

PLACE DU MONUMENT HISTORIQUE

Si l'église Saint-Clément ne peut être considérée comme l'élément ayant déterminé la fondation du village (plutôt né du passage de routes secondaires et de la présence d'un pouvoir seigneurial), elle marque le principal carrefour de Xammes ainsi que son entrée nord-est. Sa silhouette n'est pas des plus imposantes mais son clocher et surtout sa situation sur une placette surélevée et close correspondant à l'emprise de l'ancien cimetière la rendent remarquable.

Xammes étant situé en contrebas de la route départementale (RD) 28 qui relie une grande partie des villages de la vallée du Rupt de Mad jusqu'à ce que celui-ci oblique vers l'Est et la Moselle, cette voie constitue un point de vue de choix sur l'église lorsqu'elle croise la route de Jaulny.

AUTRES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE LOCAL

Le village-rue de Xammes constitue une typologie urbaine remarquablement préservée. De même, les constructions bordant la Grande-Rue, bien que maintes fois remaniées dans leurs élévations, présentent toujours des caractéristiques nettes de l'architecture traditionnelle lorraine : mitoyenneté des anciennes fermes, constituées d'un simple bloc précédé d'un usoir, dont la façade principale gouttereau est dotée d'ouvertures répondant à une logique d'usage plutôt que de composition (portes charretières ou cochères, étroites baies allongées aérant les combles) et surmontée d'une toiture à deux pans.

Xammes a par ailleurs conservé plusieurs éléments de petit patrimoine, qu'il soit lié à l'eau (fontaine-abreuvoir au carrefour de la rue de la Fontaine et de la Grande-Rue, puits...) ou au culte comme les croix marquant les carrefours nord-est et sud-ouest aux entrées du village.

Sur un socle, l'église domine l'entrée nord-est du village ainsi que les anciennes fermes alignées sur la Grande-Rue, qui ont gardé d'importantes caractéristiques de leur typologie (mitoyenneté, hétérogénéité des percements, usoirs).

PRÉSENTATION DU PDA

L'analyse du contexte historique, urbain, paysager et architectural de l'église de Xammes a conduit à proposer le PDA suivant :

CONTOURS ET JUSTIFICATIONS

Le PDA rend à la fois compte de la permanence de la structure villageoise autour de l'église protégée et des relations de celle-ci au paysage de plateau agricole qui l'entoure. Il **concerne** donc **la quasi totalité de l'enveloppe bâtie** qui est ancienne **ainsi que les principales entrées de Xammes** (au Nord-Est et Sud-Est, sur la RD 28) qui constituent des points de vue majeurs sur le monument.

Ainsi, sont intégrés au sein du PDA :

• **le noyau villageois,** soit la quasi intégralité du village actuel traversé par la Grande-Rue [1], qui n'a que peu évolué au cours du temps ;

• **les alignements d'anciennes fermes précédées d'usoirs** situés chemin de Dommartin, rue de la Fontaine [2], Grande-Rue, rues Paillard et du Presbytère, qui sont typiques de la Lorraine rurale ;

• **l'entrée du village historique** au carrefour de la Grande-Rue et de la rue du Presbytère marquée par l'église [3] **ainsi que les entrées principale actuelles** plus éloignées et en surplomb du centre-bourg, via la route de Jaulny au niveau des bâtiments de la Coopérative Agricole Lorraine [4] et via la D28C près d'un hangar, qui déterminent des panoramas marquants du monument et de son environnement ;

• **des éléments du patrimoine local** comme les croix, les fontaines, les puits disséminés dans le village (par exemple au carrefour de la Grande-Rue et de la rue du Presbytère [5]).

1

2

3

4

5

Sont exclus du PDA :

• **un secteur récemment construit ou en cours d'urbanisation**, sans rapport typologique et architectural avec l'église et le vieux Xammes soit l'extrémité sud-ouest de la Grande-Rue, à partir des n°27 et 30 [6] ;

• **les zones cultivées trop éloignées du monument** pour constituer un point de vue remarquable ou pertinent et ainsi participer significativement à sa mise en valeur (par exemple, au Nord, les parcelles au-delà du chemin de Dommartin).

6

CARACTÉRISTIQUES

Superficie du projet de PDA (aplat rouge) : environ **32 hectares à Xammes** (81 hectares dans le périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres).

Enveloppe historique comprenant une majorité d'anciennes fermes ainsi que de nombreux éléments de patrimoine vernaculaire

Étendues agricoles formant le paysage cultivé ouvert qui environne Xammes
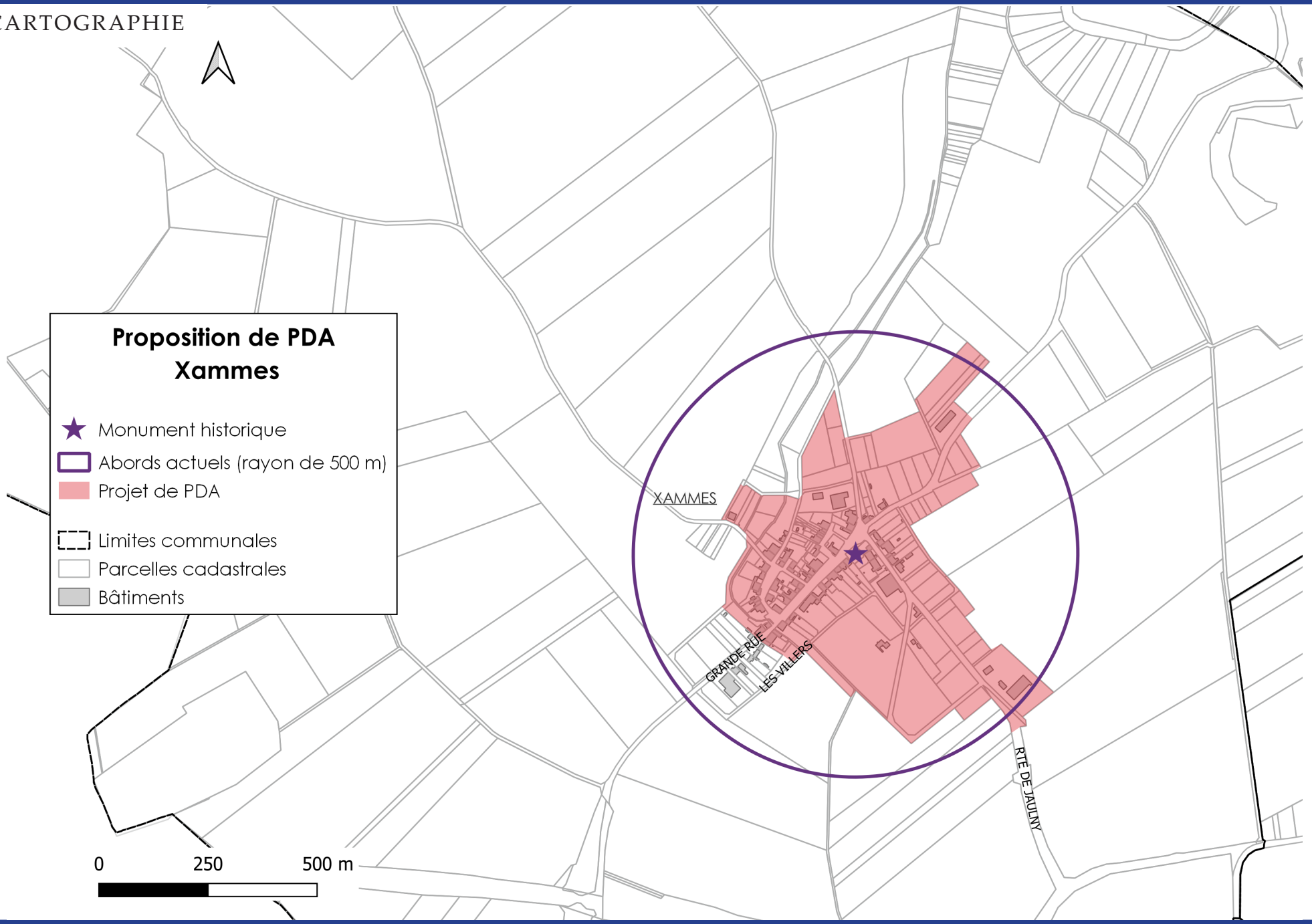
CARTOGRAPHIE